

MILE OF
Pont
Claix

STRATÉGIE DE MANDAT

2020
2026

UNE
VISION
POUR LA VILLE



Préambule

Le maire et l'équipe municipale du Pont-de-Claix se sont engagés à traduire leurs engagements politiques pour lesquels ils ont été élus par les Pontois en une stratégie de mandat.

Ce travail incontournable permet de **faire le pont entre la démocratie et l'action publique**. Il fixe ainsi le cap politique de la Ville pour le mandat 2020-2026. Alimenté par les besoins de la population et synthétisant la vision politique de la majorité en réponse aux grands enjeux de notre ville et de notre territoire, cette stratégie de mandat fixera par ailleurs la feuille de route de l'administration municipale.

Ce document élabore dès le début du mandat le cadre stratégique et permettra d'encadrer les orientations budgétaires pluriannuelles du mandat.

Il fera l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle pendant tout le mandat et d'une évaluation annuelle lors d'un séminaire municipal qui lui sera dédié. La majorité municipale rendra compte annuellement de ses avancées tant devant le conseil municipal que devant les habitants.

Stratégie de mandat

Sommaire

2020
2026

Une vision pour Le-Pont-de-Claix :

Interview de Christophe Ferrari, maire du Pont-de-Claix et
Président de Grenoble-Alpes Métropole

P. > 6

L'équipe municipale :

Le Pont-de-Claix, une ville qui avance !

P. > 10

Synthèse des 100 engagements de mandat

P. > 16

Le fonctionnement municipal

P. > 26

Portrait socio-économique de la ville

P. > 34

Les enjeux pour Le-Pont-de-Claix

pour le mandat 2020-2026 et au-delà

P. > 58

Notre projet pour Le-Pont-de-Claix :

mener à bien les 100 engagements du mandat

P. > 64

Une administration au service du projet de mandat
et des usagers

P. > 166

Infos pratiques

P. > 170

Une vision pour Le-Pont-de-Claix

INTERVIEW

Christophe Ferrari

Maire du Pont-de-Claix
Président de Grenoble-Alpes Métropole



Monsieur le maire, quelle est, en résumé, votre ambition pour la ville ?

Je suis un Pontois de naissance. Amoureux de ma ville. Ma toute première ambition pour notre ville, c'est que les gens vivent bien au Pont-de-Claix. Que les enfants grandissent bien. Qu'ils puisent dans la ville les moyens de s'épanouir et de s'émanciper ensuite. Je veux que Le Pont-de-Claix soit une commune bienveillante où chacun trouve sa place.

Pourquoi une stratégie de mandat ?

C'est le cadre de référence des orientations politiques pour la Ville du Pont-de-Claix pour le mandat 2020 – 2026. Il s'agit d'un document unique qui fixe le cap politique de la majorité, élaboré par les élus en lien avec l'administration, et qui fait donc figure de feuille de route pour les années qui viennent.

Il s'articule autour des 100 propositions qui ont été présentées aux Pontois et qui deviennent désormais des engagements.

Nous avons déjà adopté, dans les semaines qui ont suivi notre élection, des mesures comme le plafonnement à cinq euros des tarifs de la cantine scolaire et la mise en place de dispositifs de tranquillité publique avec une présence humaine renforcée. D'autres engagements se feront dans le temps. Un travail d'analyse et de fond est parfois nécessaire comme pour le déplacement de la gare TER sur le site du Pôle d'échanges multimodal, au terminus du tramway, ou encore la mise en place du complément minimum garanti pour les étudiants et les personnes âgées.

« Je veux que Le-Pont-de-Claix soit une commune

bienveillante où chacun trouve sa place »

Ces engagements sont classés selon les délégations des 8 adjoints, en considérant qu'ils sont pilotes pour la réalisation concrète des engagements dans les meilleurs délais. Les conseillers délégués qui les accompagnent portent les dossiers sur délégation de l'adjoint. Toute la famille municipale est missionnée et mobilisée pour agir avec détermination dans la réalisation de la stratégie de mandat avec le maximum d'attention et d'énergie.

La stratégie de mandat est aussi un instrument de démocratie. De nombreux engagements résultent de l'implication directe des habitants. Et nous présenterons aux Pontois cette stratégie dans la plus grande transparence avant de rendre compte régulièrement, pendant le mandat, des avancées de notre action.

La stratégie de mandat, c'est aussi le moyen de calibrer nos moyens d'action. C'est en effet la première étape de la préparation budgétaire pluriannuelle du plan de mandat. Cette stratégie, chiffrée par un travail réalisé à la suite d'un séminaire de l'équipe municipale, donnera lieu à un séminaire budgétaire exceptionnel permettant d'acter le premier budget du mandat et de fixer les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire pour tout le mandat. L'année 2021 sera la première année d'exercice budgétaire de notre stratégie pour Le Pont-de-Claix.

Comment définiriez-vous ce nouveau mandat au regard des précédents ?

Le premier mandat, à partir de 2008, a été celui de la conception. Le cadre était contraint, par le risque technologique notamment. Il fallait donc se projeter, imaginer ce que pourrait être Pont-de-Claix dans l'avenir. Le mandat de 2014 a été celui de la concrétisation. Nous avons vu sortir de terre ce qui avait germé auparavant, avec de grandes réalisations qui ont changé le visage de la commune. Ce mandat qui commence sera celui de la montée en puissance, de la mutation en une ville harmonieuse, pour tous, respectueuse de l'existant. Il sera ponctué de nouveaux projets autour de l'ancien collège des Îles de Mars, la fin de l'aménagement du centre-ville, la création d'un pôle de services publics autour de la reconstruction du centre social Jean Moulin, la réalisation du Pôle petite enfance, la suite du programme des Minotiers, la création de résidences pour les personnes âgées.

Comment résumer cette stratégie de mandat ?

Tout d'abord, elle s'organise autour des 100 propositions pour lesquelles nous avons été élus par les Pontois, qui deviennent désormais des engagements. Mais

ce plan de mandat repose sur deux piliers, à savoir des politiques publiques pour tous et l'engagement dans une transition écologique et énergétique. Le service public est là pour tous les habitants, c'est le socle sur lequel nous mettons ensuite en œuvre des politiques renforcées pour ceux qui en ont le plus besoin. Je pense aux familles, à la petite enfance, à nos aînés, aux personnes en difficulté qui ont subi la crise. Je pense aussi à l'aménagement de la ville et à l'urbanisme. Le Pont-de-Claix doit aussi devenir le plus vite possible une ville qui produit et consomme de l'énergie renouvelable. Il faut permettre à chaque citoyen de prendre part à ces transitions et d'en bénéficier, quel que soit son milieu social.

La stratégie de mandat, c'est ainsi la synthèse de la vision politique du maire et de l'exécutif pour Le Pont-de-Claix. Elle est là pour indiquer le sens. La direction que l'on donne est une chose très importante quand on entre dans une nouvelle séquence politique. C'est nécessaire pour que chacun la comprenne et la partage qu'elle soit écrite collectivement.

Donner le sens, c'est aussi donner du sens. Cette stratégie est traduite en projet d'administration et chaque agent de la collectivité tout comme les habitants, est en mesure de connaître précisément le sens de l'engagement public. Nos fonctionnaires sont associés à ce plan de mandat et leur implication est primordiale pour la tenue du cap que nous prenons. Et je veux redire au nom de l'équipe municipale tout le respect et la considération que nous avons pour les agents municipaux, les chargés de mission, les chefs de projets, les équipes d'encadrants et les directeurs qui mènent de front, au quotidien, le travail municipal avec comme ligne de mire l'intérêt général.

Avec cette stratégie de mandat, nous avons le cadre dans lequel nous ferons ensemble œuvre utile au service des Pontois. Mais nous devons rester à l'écoute, dans la créativité, être inventifs, innover, dans un effort permanent au service des habitants qui nous ont témoigné à nouveau leur confiance. Rien n'est impossible, la politique assume l'utopie, l'action publique n'est pas et ne doit jamais être enfermée ou contrainte. Rien n'est impossible.

Pont-de-Claix, une ville qui avance !

Avec le maire à sa tête
en tant que pilote de l'action municipale,
28 élus composent l'équipe municipale

À la fois expérimentée et renouvelée, elle est composée d'élus issus d'horizons et de parcours divers, mais unie autour du projet pour Le-Pont-de-Claix et ses habitants. Des femmes et des hommes élus par les Pontois et engagés dans une dynamique politique, connaissant bien la ville et impliqués dans la vie de la commune, avec une véritable envie de servir.

Les élus forment une équipe soudée autour de valeurs au premier rang desquelles l'exigence de politiques publiques de qualité. 8 adjoints et 19 conseillers municipaux délégués ont été nommés pour réaliser les projets de l'équipe municipale du mandat 2020-2026. Chaque élu de la majorité a une responsabilité, une délégation. C'est un choix politique du maire destiné à traduire les priorités de la majorité municipale et de profiter de l'envie et de l'énergie de chaque élu pour que les choses avancent, au quotidien.





Christophe FERRARI
Maire, Président du CCAS,
Président de Grenoble-Alpes Métropole

Les adjoints



Sam TOSCANO
1^{er} adjoint
Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Économie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales



Isabelle EYMERI-WEIHOFF
2^e adjointe
Solidarités et cohésion - Action sanitaire et sociale - Personnes âgées - handicap



Maxime NINFOSI
3^e adjoint
Éducation - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Restauration - Sports - Vie Associative - Finances - Coordination des élus



Souad GRAND
4^e adjointe
Habitat et logement
Conseillère Métropolitaine



Mebrok BOUKERSI
5^e adjoint
Services techniques - Travaux - Espaces publics et patrimoine communal - Commerces - Marchés de détail



Dolores RODRIGUEZ
6^e adjointe
Personnel municipal - Insertion



Michel LANGLAIS
7^e adjoint
Transitions écologiques et énergétiques - Environnement



Louisa LAÏB
8^e adjointe
Politique de la ville - Démocratie locale et participation citoyenne - Gestion urbaine et sociale de proximité - Relations avec les bailleurs et copropriétés

Les conseillers municipaux délégués



Fernand GOMILA
Conseiller municipal délégué
Urbanisme réglementaire
Président de la commission espace public, vie urbaine, aménagement et écologie urbaine, habitat, sécurité et tranquillité publique



Delphine CHERMERY
Conseillère municipale déléguée
Patrimoine et Mémoire
Présidente de la commission culture, patrimoine, attractivité et relations internationales



Maurice ALPHONSE
Conseiller municipal délégué
Suivi des chantiers et des travaux (bâtiments, espaces publics, voiries, réseaux) et cimetières



Gilbert BONNET
Conseiller municipal délégué
Mobilités - Modes doux
Zones à faible émission



Fatima KOSTARI-RIVALS
Conseillère municipale déléguée
Santé et offre de soins - Prévention - Partenariats avec les acteurs de la santé
Présidente de la commission des solidarités, de la politique de la ville et de la démocratie locale



Alain SOLER
Conseiller municipal délégué
Accompagnement du dialogue urbain et de la Gestion urbaine et sociale de proximité



Les conseillers municipaux délégués



Dominique VITALE
Conseiller municipal délégué

Agriculture urbaine - Débitumisation - Végétalisation - Jardins familiaux



Jean ROTOLO
Conseiller municipal délégué

Sécurité des bâtiments - Embellissement de la ville - Propreté



Athanasia PANAGOPOULOS
Conseillère municipale déléguée

Relations avec le monde associatif en soutien à l'adjoint
Présidente de la commission
sports et vie associative



Laurence BONNET
Conseillère municipale déléguée

Environnement - Biodiversité - Écologie urbaine - Trame verte et bleue
Présidente de la commission
transitions énergétique et écologique



Cristina GOMES-VIEGAS
Conseillère municipale déléguée

Petite enfance
Présidente de la commission
éducation, petite enfance, enfance et jeunesse



Fatima BENYELLOUL
Conseillère municipale déléguée

Mise en œuvre des guichets uniques - Administration générale



Nathalie BOUSBOA
Conseillère municipale déléguée

Centres sociaux - Lien intergénérationnel



Myriam MARTIN-ARRÊTE
Conseillère municipale déléguée

Insertion en soutien à l'adjointe - Économie sociale et solidaire - Suivi du complément minimum garanti



Virginie TARDIVET
Conseillère municipale déléguée

Lutte contre les discriminations - Égalité hommes-femmes - Accessibilité et handicap



Ferhat CETIN
Conseiller municipal délégué

Évaluation et qualité des services publics
Président de la commission
des finances, de l'administration générale et du personnel



Linda YAKHOU
Conseillère municipale déléguée

Événementiel



Rémi BESANÇON
Conseiller municipal délégué

Sécurité civile - Risques - Plan communal de sauvegarde



Nader DRIDI
Conseiller municipal délégué

Jeunesse



Charte éthique

de l'élu du Conseil municipal du Pont-de-Claix

Conscients que l'exemplarité et le respect de principes éthiques et déontologiques de la part des élus dans l'exercice de leur mandat est l'une des conditions essentielles de la confiance des citoyens dans l'action des représentants qu'ils ont choisi d'élire, les élus de la majorité se sont engagés à signer cette Charte et à l'appliquer scrupuleusement pendant toute la durée du mandat.

Ce qui est en jeu est l'exemplarité de la commune, et cette exemplarité commence par les élus que ce soit dans la relation aux habitants, dans leurs prises de position ou encore dans le suivi des délégations qui leur ont été confiées.

La Charte éthique des élus du Pont-de-Claix expose un ensemble de règles de conduite partagées et respectées de manière volontaire par les élus siégeant au conseil municipal.

Proposée par la majorité municipale, elle appelle l'ensemble des élus quels que soient leurs tendances ou leurs groupes à l'adopter et à la signer.

Elle a été débattue et a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal le 23 septembre 2020, lors duquel elle a été adoptée.

Préambule

Cette Charte éthique des élus du Pont-de-Claix a pour objectif de fixer le cadre dans lequel chaque élu tire des règles de comportement et d'action dans l'exercice de ses fonctions.

Des règlements de comportement qu'il s'agisse des relations avec les habitants, avec les agents ou encore avec les partenaires de la collectivité.

Des règles d'action dans le cadre des fonctions qui sont les siennes et vis-à-vis des impératifs de probité, d'équité et d'impartialité qui doivent s'appliquer en toutes circonstances.

Cette Charte éthique des élus du Pont-de-Claix s'ajoute sans s'y substituer aux lois et règlements applicables, aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales et dans le Code Pénal, celles prévues dans le Règlement intérieur de la collectivité et dans le Règlement intérieur du Conseil municipal ainsi que dans la Charte de l'élu local, dont les articles sont rappelés en annexe.

Les élus sont appelés à adhérer à cette Charte éthique des élus du Pont-de-Claix sur la base d'une signature volontaire et personnelle et à s'engager à respecter les termes de cette Charte.

Principes généraux relatifs aux droits et aux obligations des élus

Chaque élu siège en vertu de la loi et doit à tout moment se conformer à celle-ci.

Il remplit avec diligence toutes les obligations de sa fonction et exerce avec modération et dans l'intérêt général les droits qui lui sont conférés. Il traite toutes les personnes avec respect et sans discrimination.

Il conserve la confidentialité des informations d'ordre privé dont il a connaissance dans le cadre de son mandat et de ses fonctions.

Il bénéficie pour lui-même du droit au respect de sa vie privée.

Chaque élu respecte les compétences et prérogatives de tout mandataire politique ou de tout agent public dans le cadre des institutions républicaines.

Dans l'exercice de sa fonction l'élu recherche l'intérêt général et non son intérêt personnel ou celui de personnes ou groupes de personnes dans le but d'obtenir un intérêt personnel.

Il s'abstient de toute initiative ou de toute mesure afin d'obtenir un avantage quelconque pour lui ou ses proches (conjoint(es), ascendants, descendants, collatéraux) au sein d'entités publiques ou privées qu'il contrôle ou avec qui il noue des relations contractuelles.

Dans la perspective d'une cessation de fonction l'élu s'abstient également de prendre des mesures lui accordant un futur avantage personnel, voire professionnel, après la cessation de sa fonction.

Dans le cadre de ses relations avec l'administration communale, l'élu s'interdit tout recrutement de personnel, toute promotion, fondés sur des principes autres que la valeur intrinsèque des personnes, la reconnaissance de leurs mérites et compétences professionnelles, l'adéquation des candidatures avec les besoins du service.

1. Le respect et la dignité en toutes circonstances

Les élus municipaux défendent la dignité de l'être humain en toutes circonstances. Ils prennent parti pour la lutte contre toutes les formes de discriminations. Ils font preuve de probité et d'équité en toutes circonstances, dans l'exercice de leurs fonctions tout comme dans leurs engagements et activités en dehors de leurs activités liées à leur mandat municipal.

2. Le nom cumul des mandats électifs locaux et nationaux

L'énergie et l'attention des Pontois nécessite une complète et entière disponibilité pour les actions au service du territoire. Par conséquent, les membres de l'exécutif ne pourront pas cumuler un mandat exécutif dans la collectivité et un mandat national. Cette règle vaut pour les élus ayant un mandat ou des fonctions exécutives, c'est à dire le maire et ses adjoints.

Le nom cumul des mandats est par ailleurs une garantie afin de réduire les risques de clientélisme et de conflits d'intérêts.

3. Assiduité et présence *(lire encadré page suivante)*

L'élu participe autant que possible aux réunions municipales auxquelles il est convoqué, que ce soit le conseil municipal ou les commissions municipales dans lesquelles il est inscrit. Son engagement va par ailleurs au-delà du simple devoir de présence car il existe un véritable devoir de préparation et de participation. Au-delà de la seule vie de la commune, le partage de compétences notamment avec la Métropole nécessite une constante veille personnelle sur l'actualité et le suivi de certains dossiers échappant à la compétence municipale propre.

L'élu s'engage à participer par ailleurs avec la plus grande assiduité possible aux réunions des organismes, institutions et associations au sein desquels il a été désigné pour siéger par le Conseil municipal ou par le maire.

4. Une gestion transparente et rigoureuse des deniers publics

La gestion des deniers publics se fait sans exclusive dans l'intérêt général de tous les Pontois en écartant tous intérêts partisans ou personnels.

Les élus veillent à la question du respect strict des règles fixées par le Code des marchés publics en matière de politique des achats et marchés de la collectivité. Les élus responsables de la passation des marchés s'engagent à respecter les dispositions du Code des Marchés Publics et au respect des règles d'information, de publicité et de mise en concurrence des entreprises de travaux, des divers fournisseurs et des prestataires de service.

5. La lutte contre les conflits d'intérêts

L'article 2 de la Loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique définit le conflit d'intérêt comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction. »

Les conflits d'intérêt naissent donc d'une situation dans laquelle l'élu possède, à titre privé, un ou des intérêts qui pourraient influencer ou paraître influencer la manière dont il s'acquitte de son mandat ou de sa fonction et des responsabilités qui lui ont été confiées.

Par conséquent, dès lors qu'il existe un conflit d'intérêt réel ou potentiel concernant un élu – adjoint ou conseiller municipal – ou l'un de ses proches, l'élu se mettra en retrait de la prise de décision et n'interviendra ni ne prendra part à une quelconque initiative en vue d'influencer la décision. Il se mettra en retrait des instances municipales décisionnelles qui ont à traiter de l'affaire par une obligation de déport lors des réunions préparatoires, débats et votes sur toutes les questions, sujets ou dossiers pour lesquels il aura un intérêt personnel, familial ou professionnel à l'affaire.

Par extension, l'élu s'engage à ne pas détenir directement ou indirectement un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération sur laquelle il serait amené à assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement.

6. Probité, intégrité, impartialité

Les élus s'engagent à respecter les principes d'honneur, d'impartialité, de diligence, de probité, d'intégrité et d'exemplarité. Ils restent responsables de leurs actes tout le long de leur mandat. Dans l'exercice des missions qui leurs sont confiées et des décisions qu'ils sont amenés à prendre, ils font prévaloir exclusivement l'intérêt public et le bien commun dont ils ont la charge sans aucune exception.

Ils prennent de leur propre chef les précautions nécessaires dans le cas où ils envisageraient d'exercer une activité dans le secteur privé ou dans le secteur public concurrentiel après la cessation de leur mandat, notamment en saisissant la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique qui pourra se prononcer sur les situations pouvant générer d'éventuels conflits d'intérêts.

Les élus s'engagent à ne pas donner suite aux invitations qui pourraient par leur valeur, leur fréquence ou leur intention, influencer l'exercice indépendant et impartial de leurs fonctions. Ils prennent garde à prévenir ou à mettre fin à toute relation de dépendance ou de vulnérabilité – comme celle pouvant entraîner une demande de faveur en retour – à l'égard d'une personne ou d'une entité qui les conduirait à ne pas respecter les dispositions de la présente charte.

Les élus s'engagent à ne pas faire obstacle aux sanctions immédiates qui seraient prises contre un élu ayant manqué à son devoir de probité. Parmi ces manquements figurent notamment la concussion, la corruption passive, le trafic d'influence et la prise illégale

d'intérêts. En cas de mise en examen pour un délit d'atteinte à la probité dans l'exercice d'un mandat électif, le Maire suspend les fonctions exécutives et les délégations de l'élu concerné et en informe le Conseil Municipal. Ses fonctions et délégations lui sont retirées en cas de condamnation définitive

Les élus doivent veiller à la confidentialité des informations internes qui pourraient être portées à leur connaissance dans le cadre de leur mandat. Cet engagement de confidentialité concerne toutes les communications municipales, orales, écrites ou numériques.

7. Les relations aux Pontois et l'information des habitants sur la gestion municipale

Les élus s'engagent à considérer l'habitant comme la cause et la raison pleine et entière de leur action publique en écartant, dans leur temps dédié à leur mandat d'élu, toute considération de personne ou de posture. Le service public nécessite de se positionner constamment du côté des habitants avec un objectif d'efficacité et sous le couvert de la neutralité.

Les élus s'engagent à participer activement à la réalisation d'un bilan annuel de leur activité et à le porter à la connaissance de l'ensemble des Pontois.

Les élus s'engagent par ailleurs à informer et impliquer les Pontois dans les entreprises de concertations sur les dossiers à fort impact sur la population.

Ils s'engagent à rendre publics les documents officiels de référence tels que les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, le Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan

Le système d'indexation des indemnités des élus sur la présence aux instances municipales

Les élus sont tenus à une assiduité et une régularité dans le travail attendu au sein des instances où ils siègent ou auxquelles ils sont convoqués. Il s'agit du conseil municipal, des commissions municipales, du bureau municipal et des exécutifs municipaux.

Depuis le conseil municipal du 23 septembre 2020, et comme l'équipe municipale s'y était engagée, en cas d'absence, les élus doivent fournir un justificatif (employeur, santé, organisation de vie personne telle que garde d'enfants, etc.).

En cas d'absences répétées et non justifiées, une retenue sur les indemnités d'élu sera mise en place

- après 3 absences non justifiées, une retenue de 10% de l'indemnité mensuelle
- après 4 absences non justifiées, une retenue de 20% de l'indemnité mensuelle
- après 5 absences non justifiées, une retenue de 50% de l'indemnité mensuelle

En cas d'absences non justifiées répétées de l'élu municipal aux réunions de travail auxquelles il participe ou auxquelles il est convoqué, il sera considéré de facto comme s'étant mis à l'écart du travail municipal auquel il s'est engagé dans son mandat d'élu, et ses indemnités pourraient être annulées.

Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). En matière de finances publiques, les élus s'assurent que les budgets et comptes administratifs annuels soient accessibles aux Pontois.

8. Défendre le droit d'alerte des agents communaux

Les élus s'engagent à n'exercer sous aucune circonstance une pression de quelque nature qu'elle soit envers les agents communaux. Les élus s'engagent à respecter et défendre les missions de l'Administration, sans préjudice de leur pouvoir hiérarchique. Ils s'engagent à préserver les dispositions du droit pénal qui font obligation aux fonctionnaires et aux habitants de dénoncer toute malversation dont ils auraient connaissance. Tout comme le devoir des fonctionnaires de refuser d'exécuter un ordre manifestement illégal.

9. La formation permanente des élus pour une gestion toujours plus rigoureuse

Les élus ont droit à la formation dès le début du mandat et en particulier les élus exerçant un premier mandat. Les élus s'engagent à user de leur droit à la formation afin d'acquérir ou de conforter les compétences nécessaires à leur mandat. Ils suivent des formations pour améliorer leur capacité de gestion, identifier et lutter contre les dérives telles que le gaspillage, les malversations, et les risques de favoritisme, notamment dans les domaines de l'élaboration et du contrôle du budget, de la passation des marchés publics et, le cas échéant, de l'exécution de délégations de services publics

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

- 1 -

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

- 2 -

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

- 3 -

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

- 4 -

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

- 5 -

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

- 6 -

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

- 7 -

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Synthèse des 100 engagements

100 propositions aux Pontois devenues les 100 engagements de la majorité

Le cœur de la stratégie de mandat 2020-2026 est constitué des 100 engagements de l'équipe « *Pont de Claix, une ville qui avance !* »

Les 100 propositions présentées aux habitants sont devenues 100 engagements dès lors que les Pontoises et les Pontois ont choisi de reconduire l'équipe municipale pour le mandat 2020-2026. Ces engagements issus d'un travail de réflexion et de concertation avec la population s'articulent autour de deux grandes orientations politiques. D'abord, des services publics pour tous, à tous les âges. Ensuite, la transition vers une ville plus écologique où la qualité de vie de chacune et chacun s'améliore.

Parmi les 100 engagements :

- 13 Propositions sont issues des « focus group » réunis dès 2019 pour débattre du projet de la Ville
- 25 propositions qui sont à réaliser en lien avec Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)
- Des propositions qui sont déjà engagées avec l'objectif d'une mise en œuvre dès les premiers mois du mandat

Légende

-  Engagements issus de panels citoyens (lire p.67)
-  Engagements en lien avec la Métropole
-  Engagements en lien avec le Smmag
Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise
-  Engagements réalisés en 2020
- Code couleurs**
-  Réalisation 1^{er} tiers du mandat
-  Réalisation 2^e tiers du mandat
-  Réalisation 3^e tiers du mandat
-  Réalisation tout au long du mandat



Éducation - Jeunesse

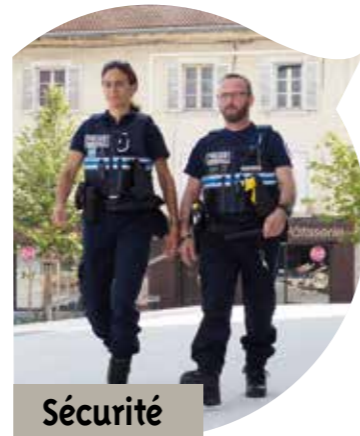
- 1 > Accompagner les familles dès la naissance des enfants vers les structures petite-enfance
- 2 > Augmenter le nombre de places en crèche en fonction de l'évolution de la population
- 3 > Adapter nos crèches et écoles à la canicule
-  4 > Défendre les effectifs réduits dans les classes pour favoriser le niveau d'apprentissage. Maintenir une ATSEM par classe en maternelle. Maintenir le dispositif de réussite éducative
- 5 > Améliorer la transition entre école maternelle et école élémentaire
- 6 > Créer un passeport qui suit la scolarité de l'enfant de la maternelle au CM2 et qui compile les parcours réalisés dans le cadre des activités faites par la ville
- 7 > Favoriser le temps de développement personnel des enfants, empathie, estime de soi à l'école et dans les activités municipales
- 8 > Développer de nouvelles offres extra scolaires en lien avec notre délégataire Alfa 3A alliant apprentissage des savoirs et loisirs
-  9 > Développer un programme d'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et à la sécurité routière, premiers secours en lien avec les acteurs du territoire. Développer des activités communes parents/enfants
-  10 > Soutenir et accompagner l'inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap et troubles DYS en lien avec les parents et les professionnels
- 11 > Développer l'apprentissage des langues étrangères en direction des enfants d'écoles élémentaires
- 12 > Poursuivre l'exigence de la qualité pour la restauration municipale. Etudier le possible déplacement de la cantine centrale et rénover les cantines des écoles maternelles Pierre Fugain, Coteau, Îles de Mars
-  13 > Proposer un service d'aide aux devoirs en direction des écoliers, collégiens et lycéens
-  14 > Lutter contre le harcèlement à l'école et dans les structures. Lutter contre les addictions
- 15 > Proposer des challenges jeunesse
- 16 > Créer un forum des stages dès la 3^e et mise en avant des métiers auprès des publics jeunes
- 17 > Prévoir une clause « jobs d'été » pour les jeunes dans les marchés publics de la ville
- 18 > Développer l'accueil des apprentis dans les services de la ville
-  19 > Renforcer le soutien aux projets des jeunes à destination des 18/25 ans
- 20 > Valoriser auprès des jeunes pontois les parcours de réussite de Pontois. Montrer par l'exemple les parcours pros des parents

LES 100 ENGAGEMENTS



Culture

- 21** > Favoriser l'initiation aux sciences en lien avec le Centre de sciences-planétarium. Permettre un accès au planétarium gratuit deux fois par an à tous les scolaires (maternelle/élémentaire)
- 22** > Poursuivre une programmation ambitieuse et populaire à l'Amphithéâtre pour les Pontois. Maintenir Solstice. Créer un festival autour de la musique et de la gastronomie des différentes cultures
- 23** > Continuer le lien entre les écoles maternelles et élémentaires et les différents équipements culturels de la ville. Développer la médiation culturelle. Développer les projets culturels dans les écoles
- 24** > Faire valoir le devoir de mémoire avec nos associations d'anciens combattants
- 25** > Encourager la lecture publique. Maintenir la gratuité d'accès à la bibliothèque
- 26** > Augmenter l'offre de l'école de musique
- 27** > Féminiser les noms de rues



Sécurité

- 28** > Mettre en place des caméras de vidéosurveillance sur les axes routiers : Charles de Gaulle / Cours Saint André / Maquis de l'Oisans / Victor Hugo pour lutter contre les rodéos sauvages et apaiser les vitesses, sécuriser les proximités des écoles et du collège
- 29** > Renforcer nos coopérations avec la gendarmerie nationale et la brigade motorisée. Renforcer le rôle de proximité de la police municipale. Lutter contre les incivilités au quotidien
- 30** > Développer la prévention et la médiation avec les acteurs de la prévention spécialisée : l'Apase pour prévenir les dérives délinquantes
- 31** > Mettre en place le dispositif tranquillité publique « Gilet rouge » sur le quartier Îles de Mars-Olympiades dès le mois de juin 2020
- 32** > Interdire les plus de 3,5 tonnes dans certaines parties de la ville



Services publics

- 33** > Elargir l'amplitude horaire des équipements municipaux (Escale, bibliothèque...)
- 34** > Poursuivre la mutualisation des équipements avec les autres communes
- 35** > Créer un guichet unique sur deux secteurs Grand Galet et Arc en ciel / Îles de Mars, regroupant les informations de l'ensemble des services publics municipaux et métropolitains
- 36** > Lutter contre la fracture numérique, accompagner des publics pour les démarches en ligne, développer des temps d'initiation ouverts au public



Fiscalité, prix des services et fonds de soutien aux habitants

- 37** > Ne pas augmenter la fiscalité des ménages. Mettre en œuvre un abattement de la taxe foncière communale sur les commerces de proximité
- 38** > Mettre en œuvre un prix plafond maximum pour les cantines scolaires à 5 euros le repas. Suppression des 3 dernières tranches supérieures pour plus de justice sociale et de mixité. Maintien des premières tranches
- 39** > Développer un Fonds municipal dédié à la transition énergétique pour les projets des habitants, complémentaire au fonds d'investissement métropolitain
- 40** > Soutenir une tarification aux revenus des transports publics et gratuité ciblée. Porté au débat métropolitain



LES 100 ENGAGEMENTS



Démocratie locale

41 > Poursuivre les Ateliers publics urbains (APU) et comité de suivi des travaux

2020 **42** > Développer les panels citoyens habitants-usagers sur tous types de sujets afin de faire émerger des propositions concrètes de la population

43 > Mettre en place une instance de propositions des enfants « Panel citoyen Kid » et dédier un budget participatif pour la mise en œuvre de leurs propositions

44 > Conserver l'instance de dialogue entre parents d'élèves délégués et Ville et les accompagner dans la formation des parents d'élèves délégués

45 > Poursuivre le dispositif proximité citoyenneté de la Maison de l'habitant dans le cadre des guichets uniques

2020 **46** > Développer la procédure de votation des habitants usagers (comme réalisé lors de la réforme des rythmes scolaires)



Solidarité

47 > Mettre en place un guichet unique des solidarités pour un meilleur accès aux droits. Mettre en place un écrivain public pour aider les publics dans leurs démarches administratives. Créer une cellule de veille pour renforcer les coordinations et pour accompagner les publics fragiles dans l'ensemble de leurs difficultés

2020 **48** > Endiguer la précarité : créer un dispositif « Complément minimum garanti » en direction des étudiants et personnes âgées

Solidarité (suite)

49 > Développer Episol, l'épicerie solidaire, sur les autres quartiers de la ville

50 > Lutter contre les violences faites aux femmes : doubler les logements d'urgence et mettre en œuvre un plan d'actions pour prévenir ces violences. Renforcer la coordination des acteurs

51 > Développer les projets intergénérationnels

2020 **52** > Lutter contre l'isolement des personnes âgées et leurs aidants : maintien et développement du portage à domicile, du Fil, des animations...

53 > Accompagner les personnes en situation de handicap

2020 **54** > Garder notre Ehpad municipal. Pour les communes dont des habitants sont dans notre Ehpad, travailler avec ces communes pour les associer au financement, gestion et gouvernance de l'Ehpad. Créer un lieu d'accueil de jour pour les personnes qui ont des troubles cognitifs à l'Ehpad.

55 > Encourager les temps festifs et les initiatives des habitants avec les centres sociaux

56 > Travailler à la labellisation du dispositif territoire zéro chômeur longue durée pour notre ville en lien avec la métropole

57 > Promouvoir annuellement une grande cause

58 > Valoriser et soutenir le rôle du Centre de planification et d'éducation familiale

2020 **59** > Créer un nouvel événement pour les aînés

2020 **60** > Maintenir le dispositif d'aide aux vacances



Vie associative

2020 **61** > Maintenir le soutien financier et matériel aux associations pontoises. Aider les associations dans leurs démarches administratives. Dédier un poste à ces missions. Soutenir et valoriser le bénévolat à travers des formations et des moments dédiés.

62 > Création d'un Pass Sport-Culture en direction des enfants pontois. Contribution à l'achat de la licence sportive ou accès au spectacle

63 > Soutenir les associations d'unions commerciales en lien avec la Métropole

64 > Travailler sur la mise en place d'un club house dédié pour le futsal et pour le handball. Installer un local pour la pétanque sur la place Michel Couëtoux et mettre en valeur les jeux de pétanque sur cette place



LES 100 ENGAGEMENTS



Espace public

2020 **65** > Disposer de trois grands parcs sur la ville (Simone Lagrange, Borel, Colombe) pour le plaisir et la détente. Prolonger le parc de la Colombe à l'arrière de l'Amphithéâtre. Développer des aires de jeux inclusives pour les enfants en situation de handicap

FOCUS GROUP **66** > Hygiène publique : installer des toilettes publiques, des doubles poubelles pour le tri et des distributeurs de sacs biodégradables pour animaux domestiques. Lutter contre les encombrants

FOCUS GROUP **2020** **67** > Végétaliser la ville, créer une cité jardins : développement des jardins familiaux sur l'ensemble de la ville, remplacer le bitume par de la végétation partout où cela sera possible et doubler l'implantation d'arbres sur la commune. Végétaliser les cours d'écoles. Poursuivre les micro-projets d'aménagement public

FOCUS GROUP **68** > Redimensionner et apaiser l'avenue Victor Hugo. Améliorer et sécuriser la voie des collines

69 > Poursuivre la mise en accessibilité des voiries, trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, familles avec enfants et personnes âgées

70 > Implanter des œuvres d'art dans tous les secteurs de la ville et à chaque projet urbain imposer au promoteur l'implantation d'œuvres d'art. Développer le Land Art

71 > Valoriser les entrées de ville



Mobilité

2020 **72** > Prolonger le tram E jusqu'au Pont-de-Claix. Revoir l'implantation des arrêts de bus pour la ligne C2

2020 **73** > Déplacer la gare de Pont-de-Claix au pôle multimodal L'Etoile. En faire une gare stratégique dans le cadre du RER métropolitain

74 > Terminer le maillage du réseau des pistes cyclables

75 > Demander l'expérimentation d'une desserte de bus avenue Victor Hugo jusqu'aux Papeteries

76 > Développer les offres de mobilités au pôle d'échanges multimodal et au centre-ville



Equipements publics

FOCUS GROUP **77** > Mettre en place un plan d'entretien de tout le patrimoine communal. Rénover et réhabiliter la Maison de l'enfance pour un meilleur accueil des enfants

78 > Réserver un foncier pour la construction d'un gymnase à l'horizon des 10 ans

FOCUS GROUP **2020** **79** > Créer une salle des fêtes dédiée aux familles

80 > Créer un pôle petite enfance rassemblant les crèches Françoise Dolto et multi-accueil Irène Joliot-Curie en lieu et place de l'école Olympiades



Environnement Biodiversité

2020 **81** > Contribuer à améliorer la qualité de l'air en lien avec les dispositifs de la Métropole. Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles

82 > Développer et soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques pour augmenter la production d'énergies renouvelables pour les bâtiments publics et maisons individuelles. Développer les boucles locales de production d'énergie renouvelable

83 > Installer des nichoirs pour oiseaux et chauves-souris pour lutter contre la prolifération des moustiques. Développer des systèmes innovants de lutte contre les moustiques. Développer les spots de biodiversité. Installer des ruches dans la ville. Soutenir les associations de protection des animaux

84 > Lutter contre la canicule avec des tonnelles végétalisées dans les parcs et les espaces publics

85 > Développer des actions propreté de la ville en lien avec la population. Renforcer les moyens dédiés à la propreté urbaine. Développer des outils type déchèterie mobile. Développer une culture écoresponsable des services municipaux et de la population



LES 100 ENGAGEMENTS



Habitat

86 > Rythmer la construction de logements collectifs à environ 100 logements par an dont en moyenne 30 % de logements sociaux. La quasi-totalité de cet effort de construction sera réalisée sur la ZAC des Minotiers. Construire des logements à prix abordable avec une forte ambition écologique. Développer l'accès à la propriété dans les opérations nouvelles. Construire des logements étudiants. Développer une offre de logements de niche sur la Villa Blandin Matignon et le Château des Papeteries. Veiller dans les programmes de construction à assurer un fort coefficient de pleine terre dédié aux espaces verts en travaillant sur l'accessibilité des espaces publics. Encourager la végétalisation des façades et des jardins sur les toitures

2020 87 > Conserver les zones pavillonnaires et développer des petits programmes de construction de maisons individuelles. Maîtriser l'urbanisation en lien avec le droit de préemption

2020 88 > Construire 3 résidences de logements pour personnes âgées. Chaque résidence sera de 15 à 25 logements avec des services d'accompagnement 7/7 à des coûts abordables notamment au minimum vieillesse. Implantation sur Grand Galet, collège Îles de Mars et centre-ville.

FOCUS GROUP 2020 89 > Multiplier par deux les aides à la rénovation thermique des copropriétés

90 > Renforcer la coopération avec les bailleurs pour améliorer les conditions de vie dans l'habitat social

91 > Assurer la mixité sociale dans tous les quartiers : peser auprès de l'État pour une réelle coordination des attributions des logements

92 > Lancer une opération de ravalement des façades du centre-ville

93 > Conduire au côté de la Métropole la mise en sécurité de 1400 logements concernés par le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).



Urbanisme

94 > Conserver le marché dominical place des Alpes et le développer en lien avec la Métropole. Création d'une halle couverte place du marché. Étude d'un marché bio supplémentaire

2020 95 > Créer une cité administrative regroupant les services de la ville, installation d'organismes de formation, projet de ferme urbaine, commerces de proximité sur l'ex-collège Îles de Mars. Faire du centre commercial Arc en Ciel un pôle regroupant les professions de santé

2020 96 > Étudier le devenir du pôle commercial Olympiades en lien avec la copropriété Olympiades. Maîtriser les fonciers

97 > Prolonger le projet cœur de ville jusqu'à l'angle de l'avenue de Verdun avec le réaménagement du rond-point

2020 98 > Construire le nouveau centre social Jean Moulin avec la participation des habitants en lien avec la Maison France Service

2020 99 > Développer l'offre de santé à l'échelle de la ville

100 > Aménager la zone des Papeteries en zone économique. Accueillir de nouvelles entreprises sur notre commune. Saisir les opportunités de transfert des entreprises générant des nuisances vers la zone des Papeteries

Le fonctionnement municipal

Composition et rôle du conseil municipal

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il se compose du maire, d'un ou plusieurs adjoints et des conseillers municipaux. Le nombre de conseillers municipaux, fixé par la loi, est fonction de la population de la commune. Au Pont-de-Claix le conseil municipal compte 33 sièges. Suite aux élections de mars 2020, il y a 28 sièges pour la majorité et 5 pour l'opposition.



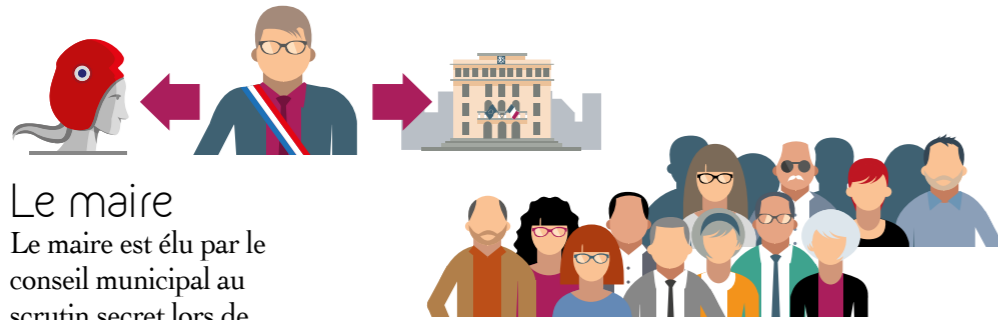
- Le conseil municipal vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté). Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local.
- Il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux.
- Il est compétent pour décider des travaux.
- Il est compétent pour gérer le patrimoine communal.
- Il accorde des aides et des subventions.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
✓						✓

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.



LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL



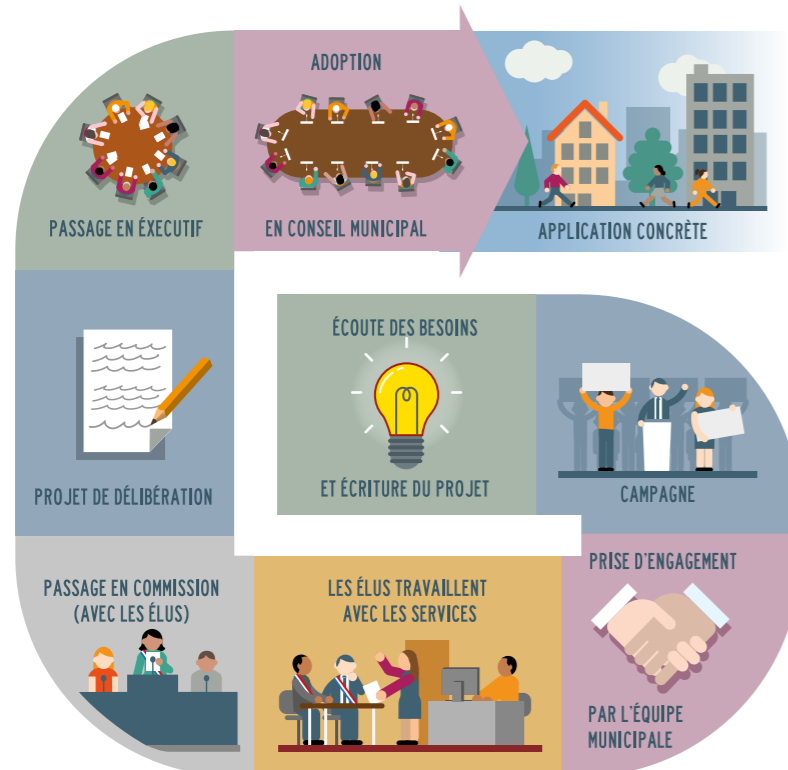
Le maire

Le maire est élu par le conseil municipal au scrutin secret lors de la première réunion du Conseil suivant les élections municipales. Le maire bénéficie d'une "double casquette" : il est à la fois agent de l'État et il agit au nom de la commune en tant que collectivité territoriale.

Les adjoints et conseillers municipaux délégués

Le maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il délègue sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints. Ces derniers ont en charge une partie de la politique municipale, en lien avec l'équipe élue et en s'appuyant sur des conseillers délégués qui interviennent sur des champs encore plus spécifiques de l'action publique locale, comme par exemple la propreté, le lien entre les générations ou la biodiversité. Il a été décidé par le maire que chaque conseiller municipal gère la charge d'une délégation précise.

De l'idée à la réalisation, cheminement d'un projet municipal



Le futur Centre de sciences



2020
2026

La ville et la Métropole, un couple gagnant-gagnant

Les compétences qui font la ville au quotidien sont réparties entre la municipalité et Grenoble-Alpes Métropole, communément appelée « la Métro. »

Parmi les missions de la Métro, on compte par exemple l'aménagement du territoire, partagé avec LePont-de-Claix, car nous faisons partie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La Métropole gère aussi plusieurs services d'intérêts collectifs comme l'eau de nos robinets, la collecte et le traitement des déchets ménagers... Nous partageons avec la Métropole d'autres compétences, comme l'habitat. La Métropole est l'interlocuteur privilégié du monde économique, et gère aussi la compétence de protection de l'environnement, du cadre de vie, de la promotion du tourisme...

La Ville garde toujours un espace d'action même dans le cadre des missions de la Métropole. Nous agissons en effet à notre échelle et nous investissons aux côtés de la Métropole sur de nombreuses opérations. C'est le cas par exemple du futur Centre des sciences, qui sera situé au Pont-de-Claix, mais qui présente un intérêt métropolitain. C'est aussi le cas des mobilités, comme le tramway, les bus et l'aménagement des gares. Nous sommes également partenaires du futur réseau de chaleur urbaine alimenté par une chaufferie bois qui sera localisée sur notre commune. On peut encore citer le fait que Le Pont-de-Claix défende la qualité de vie dans les quartiers « Politique de la Ville » même si la Métropole agit dans ce domaine.

La Métro en quelques chiffres

- > La 11^e agglomération française
- > 49 communes membres
- > 119 conseillers métropolitains
- > 450 000 habitants, la plus peuplée de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- > Le 2^e pôle de recherche français
- > 1^{ère} ville française la plus attractive pour les étudiants (Source : L'Etudiant Mag, 2016).
- > 5^e ville la plus innovante au monde (Forbes, 2013)
- > 5 grands équipements de recherche européens :
l'ILL (Institut Laue-Langevin),
l'EMBL (Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire),
l'ESRF (« European Synchrotron Radiation Facility »),
le LNCMI (Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses),
l'IRAM (Institut de Radioastronomie Millimétrique)
- > 23 500 chercheurs publics et privés

Portrait socio-économique du Pont-de-Claix

Le Pont-de-Claix doit son nom au Pont Lesdiguières, ouvrage du XVII^e siècle classé monument historique et répertorié parmi les 7 merveilles du Dauphiné, qui enjambe le Drac et relie la commune à sa voisine de Claix. L'histoire de la ville est liée à sa situation et à sa géographie, tout autant qu'au passé industriel de l'Isère. Une ville qui se situe aujourd'hui au carrefour entre un passé industriel glorieux et la perspective d'une ville à la fois populaire, solidaire, accueillante pour les familles et orientée vers une transition écologique concrète et de bon sens car populaire.

I. L'histoire singulière d'une ville et d'un urbanisme nés sur un emplacement stratégique

Un site dont la ville a su tirer profit

Située sur le sillon alpin de Genève à Valence, la ville du Pont-de-Claix est entourée des massifs du Vercors (ouest), de la Chartreuse (nord), du Taillefer (sud-est) et de la chaîne de Belledonne (est). La commune s'étend sur 5,6 km² et son altitude est de 245 mètres. Elle est entourée des communes d'Échirolles au nord, de Claix à l'ouest, de Champagnier à l'est et de Varcès-Allières-et-Risset au sud. L'urbanisme de la commune est assez composite, associant zones pavillonnaires, ensembles d'habitat collectif et zones d'activités économiques ou industrielles.

La localisation stratégique à l'articulation entre le cœur dense et les territoires du sud de la métropole grenobloise et du sud de l'Isère a contraint le développement de la commune en longueur, autour notamment de son axe routier principal, le cours Saint-André. La ville compte cinq grands quartiers dont la dénomination permet de



PORTRAIT DE LA VILLE

repérer les grands ensembles de population et les équipements et enjeux urbains : Grand Galet, Villancourt, Îles de Mars-Olympiades, Arc-en-Ciel, Bourg. Mais ces quartiers administratifs ne résument pas la vie des habitants qui se repèrent à des noms de rues, des lieux-dits populaires et non officiels, à des îlots pavillonnaires comme la rue de Strasbourg, des quartiers emblématiques et symboliques comme les Papeteries -berceau de la commune-, 120 Toises, Flottibulle, Chamrousse, le stade des 2 ponts, etc.

Plusieurs parcs publics et squares agrémentent la commune. Parmi ceux-ci, les squares équipés d'aires de jeux pour les enfants comme les squares Pierre Fugain, Nelson Mandela, Henri Girard... Parmi les parcs, on peut citer le parc Jean de la Fontaine, ou Auguste Borel au sud, dont la colline surmontée d'un château d'eau domine la ville et contribue à donner une identité au territoire. Plus au nord, le parc Simone Lagrange, du nom de la résistante et ancienne déportée, offre un espace récemment réaménagé de 1,5 hectare de verdure au cœur du quartier des Minotiers. Ce quartier modifiera en profondeur le visage du nord de la commune avec une nouvelle centralité complémentaire du centre-bourg. Il est le reflet d'un aménagement ambitieux, vitrine d'un urbanisme durable, favorisant l'émergence de signaux urbains forts qui valoriseront l'entrée de la ville. Le quartier d'habitation des Minotiers prévoit autour du terminus du tramway, du centre aquatique Flottibulle et du futur Centre de sciences sur le site des Moulins de Villancourt, environ 2000 nouveaux logements qui seront construits sur une période de 20 ans, avec des services et des activités nouvelles.

La ville en quelques chiffres

- > 10 435 habitants
- > 5,6 km²
- > 1 200 élèves scolarisés chaque année
- > 6 écoles maternelles et 4 élémentaires
- > 1 collège (400 élèves)
- > 4 900 logements, dont un tiers de logements sociaux
- > 5 grands quartiers
- > 292 entreprises dont 2 grands employeurs : Becton Dickinson et la plateforme chimique
- > 1 zone d'activité et une à venir
- > 66,7 % : taux population active pour les 15-64 ans (Insee)
- > 6 000 emplois

2020
2026

Territoire
de la Ville du
Pont-de-Claix

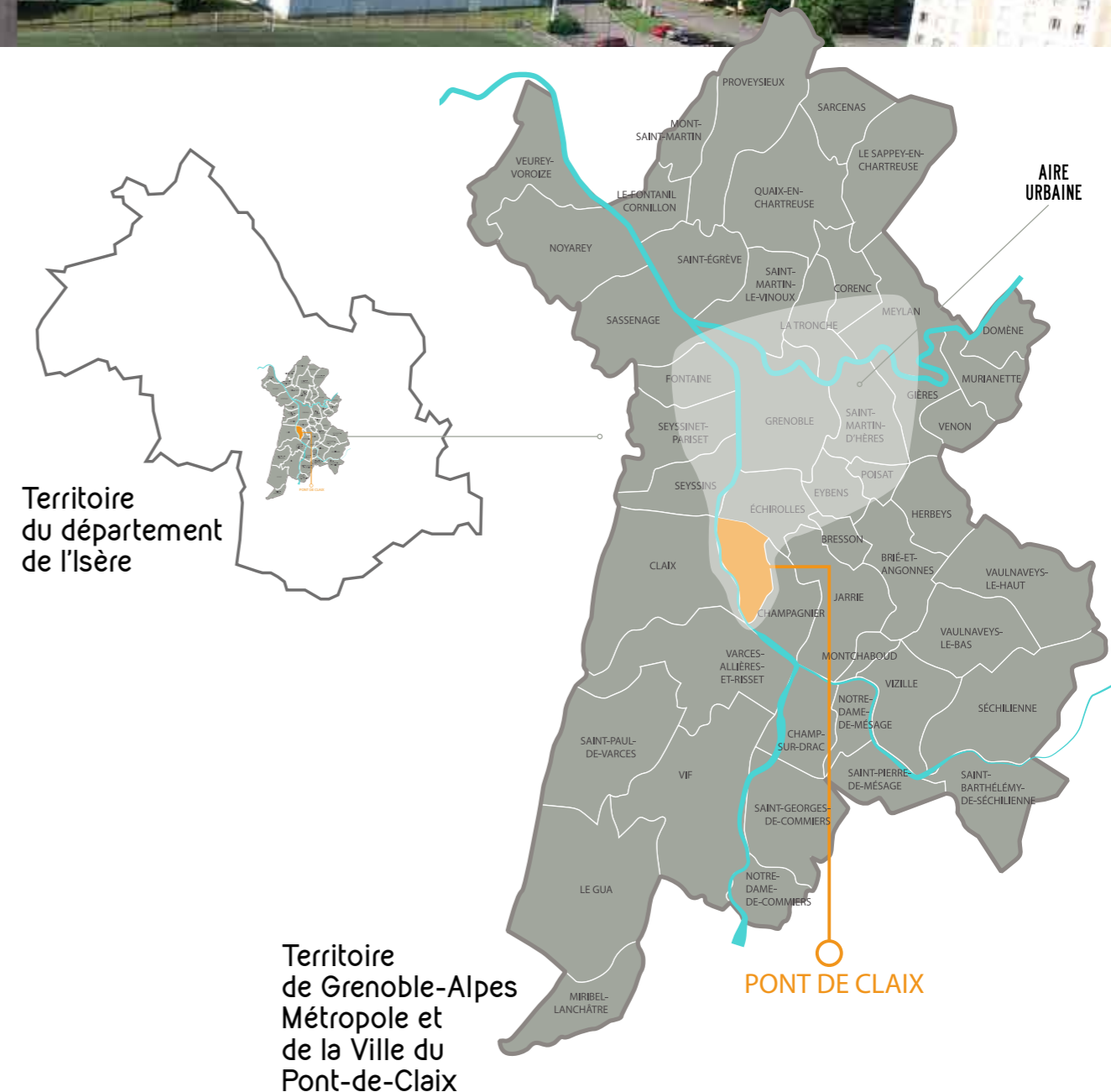


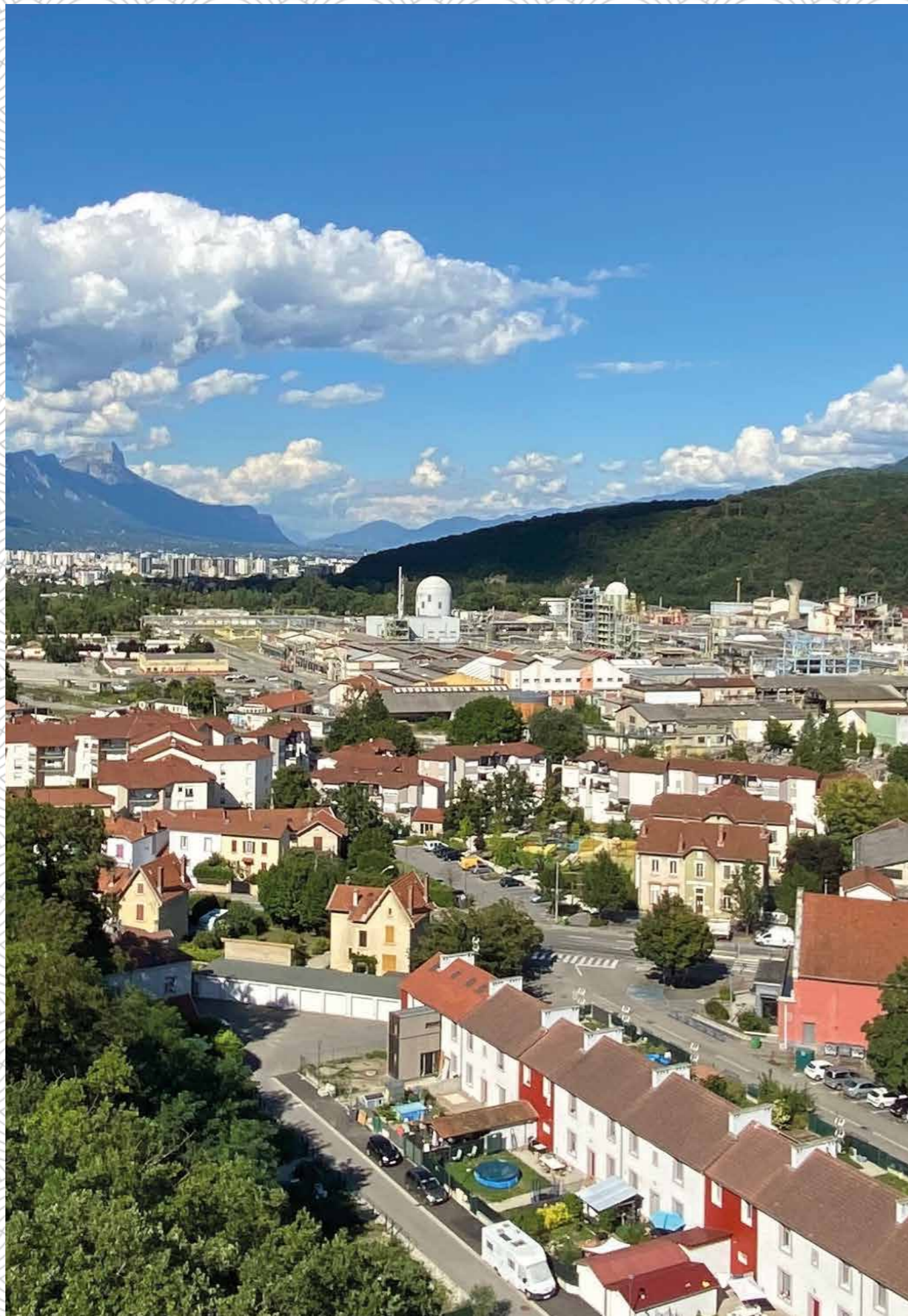
Une situation stratégique au sud de la métropole grenobloise

Le Pont-de-Claix est située au sud de la métropole grenobloise, et occupe une localisation stratégique à l'articulation entre le cœur dense de la Métropole grenobloise et les territoires du sud de la Métropole (les cantons de Vizille et de Vif) et du sud de l'Isère (le Trièves, l'Oisans et la Matheysine). Sa situation, au carrefour d'axes stratégiques, rend son positionnement particulièrement attractif pour les entreprises.

Qu'il s'agisse d'axes routiers stratégiques comme de transport urbain, tout comme on compte l'accès à l'autoroute A480, la ligne A du tramway, la ligne de bus C2 qui traverse la ville du nord au sud, mais aussi les lignes TransIsère 4100 et 4110 desservant la gare TGV de Grenoble ainsi que l'express Voreppe-Vizille. La ville est desservie par le TER Grenoble Veynes - Dévoluy / Gap. Le cours Saint-André, prolongement du cours Jean-Jaurès qui s'étend en ligne droite sur 8 kilomètres (considérée comme la plus longue avenue d'Europe) jusqu'au cœur de l'agglomération grenobloise facilite encore l'accès et la desserte du Pont-de-Claix par les transports.

L'un des atouts dans une agglomération de près d'un demi-million d'habitants et avec une forte densité de population, c'est aussi les paysages et l'ouverture vers les espaces naturels. Le Pont-de-Claix est situé dans la vallée du Drac, zone d'intérêt métropolitain inventoriée aux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Son ouverture paysagère offerte par les perspectives sur le sud métropolitain, constitue des arguments de poids pour une ville qui mise sur la valorisation de ses espaces naturels.





Un rapport étroit à l'histoire industrielle iséroise

Les besoins d'échanges entre les territoires et la position de porte d'entrée sud de Grenoble sont véritablement à l'origine du développement du Pont-de-Claix. Depuis la création emblématique du pont Lesdiguières, en passant par la réalisation du cours Saint André, des voies royales, de la ligne Paris-Lyon-Méditerranée et du canal de la Romanche, l'attractivité de la commune pour l'implantation d'industries et l'accueil des populations ouvrières se sont vérifiés tout au long du 20^e siècle.

L'urbanisation s'est concentrée autour de ces axes, inscrivant aujourd'hui Le Pont-de-Claix en limite Sud du cœur dense de l'agglomération grenobloise. Avec le développement de l'industrie papetière - en lien avec les centrales hydroélectriques du Drac et de la Romanche -, faisant du site des Papeteries le berceau de la commune, puis le développement de l'industrie chimique en complémentarité avec le site de Jarrie (vallée de la chimie) et la création de la plate-forme chimique, les rapports plus qu'étroits entre la ville et l'industrie ont été fondateurs. En effet, elle fût pendant longtemps le premier employeur de la commune, imprégnant ainsi des générations de familles pontoises. Aujourd'hui, la plate-forme chimique recouvre à elle seule un tiers de la superficie à l'est de la commune et met en évidence un déséquilibre du peuplement de part et d'autre du cours Saint-André qui fait figure d'axe central de la commune, avec environ 3 000 habitants à l'est et environ 8 000 à l'ouest.

Cette situation crée des enjeux de lien entre différents quartiers, notamment celui de Grand Galet, situé au nord-est, assez isolé du reste de la commune et du centre-ville en particulier.



Une adaptation récente des contraintes liées aux risques qui permet à l'urbanisme d'évoluer

Après les catastrophes de SEVESO en Italie (1976) et d'AZF à Toulouse (2001), la France a connu une évolution de son cadre législatif dans la prise en compte du risque technologique. Les rapports entre la ville et l'industrie sont reconsidérés, afin de réduire le risque pour les populations, en adaptant la réglementation de l'urbanisme et en faisant évoluer les processus de production. Créé par la loi du 30 juillet 2003, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) contribue à définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels potentiellement dangereux. Cette évolution a eu pour conséquence de stopper le développement urbain du Pont-de-Claix depuis environ une vingtaine d'années. Le nouveau PPRT, présenté en réunion publique le 3 juillet 2017, a enfin pu ouvrir des perspectives de développement urbain sur l'ensemble du territoire de la commune et ses alentours. Ce PPRT fut approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2018.



Projet de logements près des Moulins de Villancourt



Projet d'habitat individuel aux 120 Toises



L'urbanisme du Pont-de-Claix, en pleine mutation, s'adaptera progressivement aux enjeux d'aménagement, démographiques et écologiques. Une nouvelle centralité verra le jour sur le secteur des Minotiers, principale opération d'aménagement urbain, au nord de la ville. La rénovation du centre-ville qui a été initiée en 2019 fera l'objet d'une deuxième phase. Le renouvellement urbain du site de l'ancien collège des Îles de Mars permettra la naissance d'une cité administrative, de nouveaux logements, la création d'une ferme urbaine et d'espaces commerciaux. La friche dite "Becker", le long de l'avenue Victor Hugo, sera aménagée pour augmenter la dimension résidentielle du quartier, alors que plus au sud, la zone des Papeteries conservera sa vocation économique tout en accueillant de nouveaux habitants par la construction de quelques logements.

La population pontoise reste encore très marquée par une tradition industrielle forte qui explique certaines de ses caractéristiques socio-économiques actuelles : une population ouvrière, globalement peu diplômée et dont les enjeux sociaux et économiques restent prégnants.

II. Une ville populaire où les habitants sont imprégnés de l'histoire

Une population stable malgré un léger repli

À sa création en 1873, Le Pont-de-Claix n'était qu'un hameau de 1 032 habitants. Sa population n'évolue guère jusque dans les années 50 où le développement industriel de la ville nécessite l'arrivée de nombreux travailleurs dont de nombreux immigrés. De 3 458 habitants en 1954, la ville passe à 5 066 habitants en 1962, puis 9 790 habitants en 1968 avec un pic de 12 746 habitants en 1975. Depuis les années 1990, sa population s'est stabilisée. Aujourd'hui, Le Pont-de-Claix compte près de 10 500 habitants (10 435 habitants selon le recensement de population de l'INSEE de 2016). La densité est aujourd'hui de 1 874,6 habitants par km².

Les contraintes urbanistiques liées à la présence de la plate-forme chimique et aux risques industriels (classement Seveso) ont engendré une baisse constante de la population pontoise. Ainsi, de 1975 à 2016 la population est passée de 12 746 à 10 435 habitants. En outre, entre 2009 et 2014, le nombre de ménages pontois a diminué de 2,7 %. Ces baisses constituent une exception pontoise. En effet, la ville du Pont-de-Claix a connu un reflux démographique principalement lié à l'absence de programmes de constructions, augmenté des effets de la baisse du nombre de personnes par ménage et du vieillissement du parc de logements. Désormais, l'assouplissement des contraintes qui permet à des programmes de construction de logements de voir le jour, ainsi que la stratégie d'attractivité de la ville, apporteront un nouveau souffle démographique à la commune.

Une part importante de familles nombreuses et monoparentales

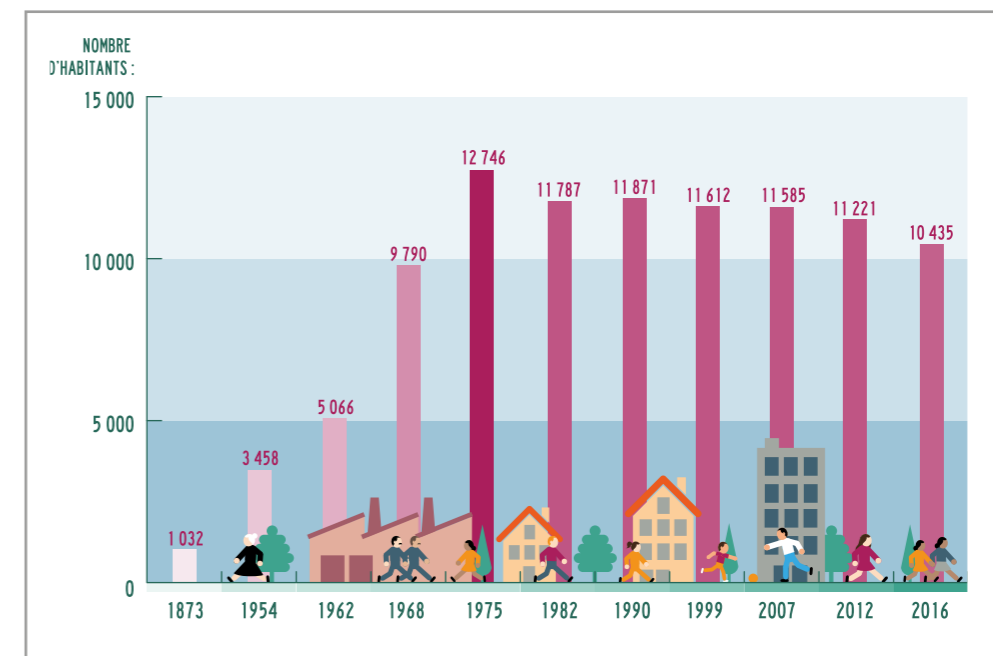
En 2014, en comparaison avec l'agglomération grenobloise et la France, la ville compte une part plus importante de familles nombreuses de 3 enfants ou plus (12,7 %, contre respectivement 9,3 % et 9,2 %). En 2014, 12,6 % des ménages pontois sont des familles monoparentales. Cette part est plus élevée que celle enregistrée en France (+3,3 points) mais également en comparaison à l'agglomération (+3,8 points). Le quartier des Îles de Mars-Olympiades enregistre en son sein la plus forte proportion de ces deux types de familles (19,5 % de familles nombreuses et 29,9 % de familles monoparentales).

Une population vieillissante, mais très relativement...

Entre 2009 et 2014, la part des personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté, passant de 18,9 % à 20,8 % de la population. Cependant, en comparaison avec les autres territoires de référence, Le Pont-de-Claix enregistre un vieillissement de la population plus faible. Que ce soit en 2009 ou 2014, le quartier Grand Galet comporte en son sein la part la moins importante de personnes âgées. Les quartiers Bourg, Arc en Ciel et Villancourt ont la plus forte proportion de personnes âgées.

... car Le-Pont-de-Claix est une ville jeune

En 2014, les Pontois âgés de 3 à 24 ans représentent près d'un tiers de la population (28,8 %). Cette proportion est plus élevée que celle enregistrée sur les autres communes de référence mais également en France. Que ce soit en 2009 ou en 2014, le quartier Villancourt reste celui ayant la proportion la plus faible de jeunes âgés entre 3 et 24 ans, et cela pour quasi toutes les tranches d'âge. À l'inverse, le quartier Îles de Mars-Olympiades est le quartier à plus forte proportion des 3/24 ans pour quasiment toutes les tranches d'âges. Le quartier compte 38,5 % d'habitants de moins de 25 ans.



III. Des enjeux sociaux et de solidarités relativement importants

Des disparités faibles mais une part importante de la population en situation de pauvreté

Avec un seuil de pauvreté s'élevant à 16,3 % en 2014, la population pontoise est aujourd'hui parmi l'une des plus pauvres de l'agglomération grenobloise. En outre, les inégalités de revenus y sont relativement faibles. Les ménages des Îles de Mars-Olympiades sont proportionnellement les plus pauvres de la commune, ceux du quartier Villancourt étant les plus aisés. Hormis ces écarts, les disparités sociales sont plutôt faibles.

Un taux de chômage en hausse et relativement élevé

Entre 2009, début des effets de la crise survenue en 2008, et 2014, comme sur l'ensemble des territoires, Le Pont-de-Claix enregistre un taux de chômage en hausse. Ce dernier passant de 8,8 % à 10,7 %. En 2014, ce taux est plus élevé que celui enregistré en France, dans la Métropole grenobloise et en Isère. Il est cependant moins élevé que celui enregistré sur d'autres communes de l'agglomération comme Fontaine ou Échirolles.

Des quartiers de grands ensembles prioritaires

Construit entre 1968 et 1974, le quartier Îles de Mars-Olympiades, sur la base du périmètre "quartier politique de la ville", se caractérise par des constructions typiques de cette période à savoir exclusivement de l'habitat collectif de grande taille, de 7 à 15 étages, et une densité du bâti plutôt importante.



Sur le périmètre du quartier, on dénombre ainsi :

- 168 logements gérés par Alpes Isère habitat dont 144 rattachés à la barre des Olympiades (7 montées de 9 étages) et 24 dans la copropriété des Olympiades
- 470 logements gérés par la SDH dans 4 tours de 15 étages, 1 barre de 6 montées et 9 étages, et 1 barre de 6 montées et 7 étages
- 196 logements privés dans la copropriété des Olympiades dans 1 tour de 15 étages et 1 barre de 8 montées à des niveaux différents

Alors que le taux de population active de la commune s'élève à 66,7 % pour la commune, il est de près de 10 points inférieur pour le territoire Îles de Mars-Olympiades avec 57,3 %. Soit le taux le plus faible de la commune, toutes tranches d'âges confondues, même si les femmes sont les plus touchées. Les situations sociales précaires sont fortement concentrées avec par exemples 70 % d'allocataires pour leurs logements (source : Contrat de ville).

Une population relativement peu diplômée

En comparaison avec les habitants de l'agglomération mais aussi les Français, les Pontois sont moins diplômés de l'enseignement supérieur. Ils sont plus nombreux à être sans diplômes ou titulaires d'un BEPC. Les habitants du quartier des Îles de Mars-Olympiades ont le moins accès aux études supérieures et sont proportionnellement plus nombreux à n'avoir aucun diplôme ou un BEPC. A contrario, le quartier Bourg compte la plus forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur.

ZOOM

Les données socio-économiques

Le découpage de l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques, divise la ville en plusieurs territoires d'habitation infra-communaux qui recourent assez fidèlement les quartiers existants : Villancourt, Grand Galet, Îles de Mars-Olympiades, Arc en Ciel et Bourg. Les données communales sont analysées au regard d'autres territoires : France, Métropole grenobloise, Isère, communes de référence (Échirolles du fait de sa proximité géographique, Saint Martin d'Hères et Fontaine du fait de leur caractéristiques socio-démographiques relativement comparables au Pont-de-Claix et Eybens du fait de son nombre d'habitants relativement similaire au Pont-de-Claix). Des données de ce portrait socio-économique sont issues de l'Insee, du Contrat de ville, de l'Analyse des Besoins Sociaux effectuée par la Ville en 2017-2018 qui utilise des données du recensement de la population (Insee 2009 et 2014), des enquêtes emploi de l'Insee, de la CAF, etc.

IV. Habitat et logement : un parc ancien de grands logements et une forte proportion de logements sociaux

Un bâti ancien résultant des risques industriels

Du fait de la limitation de l'urbanisation liée aux contraintes industrielles, la commune compte, en comparaison avec les autres territoires de référence, une part très importante de logements construits après guerre et une très faible part de logements construits après 1991. La ville compte, comme sur les autres territoires, un nombre important de grands logements (4 pièces et plus), cette proportion étant plus importante dans le quartier Villancourt.

Des locataires en proportion plus importante qu'ailleurs

Avec une part quasi égale entre locataires et propriétaires, les Pontois sont davantage locataires que les habitants de la métropole grenobloise et que l'ensemble des Français. Le quartier des Îles de Mars - Olympiades compte la plus forte part de locataires, soit 8 ménages sur 10. Concernant le logement social, en comparaison avec les autres territoires de référence, Le Pont-de-Claix compte une part plus importante parmi son parc locatif. Sans surprise, le quartier des Îles de Mars - Olympiades est composé quasi exclusivement de logements sociaux, Villancourt avec près de 20 % de logement sociaux, est celui comportant la part la plus faible. En résumé, le parc de logements de la ville du Pont-de-Claix est vieillissant et dominé par l'habitat collectif des années 1960 et 1970. Sur les 4 900 logements, près du tiers est constitué de logements sociaux financés par des Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Le parc de logement se compose essentiellement de maisons individuelles et d'immeubles collectifs anciens. Entre ces deux formes urbaines, il existe aujourd'hui peu d'offre alternative permettant de répondre aux attentes des ménages et à l'évolution des modes de vie. C'est l'un des enjeux importants du mandat.

V. Un des pôles économiques majeurs du sud de la métropole

Une terre industrielle

Le Pont-de-Claix se caractérise par un tissu économique à prédominance tertiaire mais marqué par la présence de l'industrie et de la construction car la ville est née de l'industrie. Plus d'un tiers de son territoire est aujourd'hui occupé par des zones d'activités économiques dédiées. Avec près de 6000 emplois pour moins de 5000 actifs, elle est l'un des pôles économiques majeurs du sud de la métropole. Comme dans l'ensemble de l'agglomération ainsi que sur l'ensemble du territoire français, la part du commerce, du transport et des services est largement majoritaire avec près de 60 % des établissements en 2015. Cependant, le territoire pontois compte, de par son histoire économique, une part relativement élevée d'actifs dans les secteurs de la construction et de l'industrie. En 2015, ils s'élèvent respectivement à 16,6 % et 6,3 % pour Le Pont-de-Claix contre 10,2 % et 4,7 % sur l'agglomération grenobloise.



Une part importante d'ouvriers et d'employés

On recense 292 entreprises sur la commune qui se différencie du reste de l'agglomération et de la France par une part importante d'employés (1/3) et d'ouvriers (1/4) et la très faible part de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Le quartier des Îles de Mars-Olympiades compte en son sein une proportion plus importante d'ouvriers. Le Bourg une proportion plus importante de cadres et de professions intellectuelles supérieures.



V. Des équipements et des services publics denses, fournis et de qualité

Une tradition municipale

Dans la tradition municipale et afin de répondre au mieux aux besoins de sa population, le territoire bénéficie d'un service public fort : de nombreux équipements socio-culturels, des équipements de loisirs et sportifs conséquents, une offre d'accueil du jeune enfant riche et diversifiée...

Les équipements et services de la Ville font donc l'objet d'une offre conséquente. La commune possède et gère plusieurs équipements culturels, sportifs et administratifs de rayonnement intercommunal. Le Pont-de-Claix peut accueillir des équipements répondant aux besoins des publics de la commune et de la métropole facilement accessibles par les transports en commun. La Ville a par ailleurs démontré sa capacité et sa détermination à accueillir de nouveaux équipements et services de niveau métropolitain tels que le futur Centre de sciences sur le site des Grands Moulins de Villancourt.



PORTRAIT DE LA VILLE

Un maillage dense d'équipements et de services publics

La Ville est dotée d'un solide maillage en termes d'équipements publics et dispose d'un niveau de services publics de proximité élevé.

- 1 La Mairie et 4 le CCAS
- 2 Des services techniques comptant plus de 100 agents au service des Pontois, des équipements et de l'espace public
 - Deux centres sociaux agréés par la CAF :
- 3 Centre social Jean Moulin et ludothèque
- 4 Centre social Irène Joliot-Curie - CCAS - Ludothèque - Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)
- 5 Une Maison pour l'Emploi, une Mission Locale
- 6 Pôle Emploi
- 7 Un bureau de poste
- 8 Une gare SNCF (ligne TER)
- 9 Deux arrêts de la ligne A du tramway : "Edmée Chandon" sur la zone des Minotiers / Grand Galet et "Pont-de-Claix - L'Étoile", le terminus de la ligne.
- 10 Un Service Local de Solidarité du Département
- 11 Un PIMMS (Point d'information médiation multi-services) et l'Escale
- 12 Une Maison de l'Habitant
- 13 Un foyer municipal de 400 places
- 14 Une salle de spectacle à l'Amphithéâtre de 220 places avec jusqu'à 60 levers de rideau par an et 20 spectacles professionnels (théâtre, musique, danse, cirque, chant...).
- 15 Un établissement public d'enseignement artistique spécialisé agréé par l'État, Conservatoire à rayonnement intercommunal, l'école de musique "Jean Wiéner"
- 16 Un Centre de sciences d'envergure métropolitaine (à venir)
- 17 Une bibliothèque de près de 50 000 références
 - Quatre complexes sportifs dont
- 18 "Maisonnat" (stade synthétique, stade gazon, gymnase, piste d'athlétisme),
- 19 "Victor Hugo" (gymnase, salle de danse),
- 20 "Villancourt" (stade synthétique, 2 tennis couverts et 2 extérieurs)
- 21 "Complexe sportif des deux Ponts" (gymnase, dojo, terrain de rugby, terrain synthétique et une des plus spectaculaires enceintes de boudodrome de France reconnue et certifiée par la Fédération française).
- 22 Un centre aéré situé sur la commune voisine de Varcès - Allières-et-Risset
- 23 Un centre aquatique d'envergure métropolitaine pour les loisirs, le bien-être et le sport "Flottibulle", qui regroupe plusieurs bassins et des espaces ludiques
- 24 Une Maison des associations et de l'Économie sociale et solidaire Salles et espaces d'exposition
- 25 Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, l'Ehpad Irène Joliot-Curie qui offre 60 places et qui s'adresse à des publics au-delà de la commune
- 26 Deux casernes de Gendarmerie (Brigade territoriale et Brigade motorisée)
- 27 Une Police Municipale
- 28 Un Point information jeunesse et un service jeunesse l'Escale





Petite enfance : une offre diversifiée répondant aux besoins de la grande majorité des familles

Le Pont-de-Claix se définit comme la ville des familles. La traduction de cette philosophie est visible dans les moyens dédiés à l'accueil, l'éveil, l'apprentissage et à l'épanouissement des enfants qui font l'objet d'investissements continus de la municipalité. Les jeunes Pontois de moins de 3 ans bénéficient ainsi d'une offre d'accueil nombreuse et diversifiée :

- 4 établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif) : les crèches collective et familiale Françoise Dolto, le multi-accueil Jean Moulin et le multi-accueil Irène Joliot Curie. Cela correspond à environ 25 places pour 100 enfants de moins de 3 ans habitant la commune.

- Des assistantes maternelles indépendantes et un relais assistantes maternelles. En moyenne, entre 2014 et 2016, 101 enfants de moins de 3 ans ont été gardés par une assistante maternelle, que celle-ci se situe dans ou hors de la commune. 75 enfants sont gardés par une assistante maternelle du territoire et 26 enfants par une assistante maternelle hors du territoire.

Cette offre permet une complémentarité entre les deux modes de garde - collectif et chez l'assistante maternelle indépendante. La municipalité favorise ainsi la liberté de choix des parents. Entre 2014 et 2017, seuls 13 enfants en moyenne n'ont pas pu avoir de place en accueil collectif. Ce chiffre est très faible en comparaison avec les autres communes.

À l'horizon 2022, un nouvel équipement petite enfance dit "Olympiades" sera créé, en regroupement du multi-accueil Irène Joliot-Curie et de la crèche familiale et de la crèche collective Françoise Dolto. Il pourra accueillir plus de 50 enfants sur le site de l'ex-école maternelle des Olympiades.





Une offre scolaire, éducative et d'enseignement secondaire conséquente

Les élèves pontois sont au nombre de 1 545. Ils bénéficient d'équipements et de services qui font l'objet d'investissements réguliers et d'un accompagnement continu de l'équipe municipale.

Pour la maternelle et l'élémentaire, la commune est dotée au total de 11 écoles >

6 écoles maternelles : 120 Toises, Coteau, Îles de Mars, Jean Moulin, Pierre Fugain et Saint-Exupéry. Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 20 classes qui accueillent au total 466 élèves.

4 écoles élémentaires : Îles de Mars, Jean Moulin, Jules Verne et Saint Exupéry. Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 39 classes (dont une Unité localisée pour l'inclusion scolaire) rassemblant 665 élèves.

Pour l'enseignement secondaire, la ville compte le collège Nelson Mandela qui accueille 414 élèves pour l'année scolaire 2019-2020.

Pendant ce mandat, un nouveau schéma directeur des écoles sera établi et adopté.

Des services périscolaires, une structure d'accueil jeunesse et des structures d'accueil et de loisirs

En dehors du temps scolaire, les Pontois âgés de 3 à 24 ans font l'objet d'une attention particulière que ce soit pour l'accueil ou bien les loisirs. Ils peuvent être accueillis et accompagnés au sein de différents lieux et structures :

- Un accueil périscolaire, proposé par la Ville sur quatre temps différents, et qui concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans.
- Une structure d'accueil jeunesse, "l'Escale", qui est dédiée à l'accueil des jeunes âgés de 11 à 17 ans.
- Les structures d'accueil gérées par "Alfa3a" dans le cadre d'une délégation de service public, et qui accueillent les enfants âgés de 3 à 11 ans dans trois structures différentes : la Maison de l'Enfance, le centre de loisirs Jean Moulin et le centre aéré de Varcès.

Un tissu associatif dense qui contribue à la vitalité du Pont-de-Claix

Avec plus de 150 associations, la ville du Pont-de-Claix possède un tissu associatif relativement dense. La Maison des associations et de l'économie sociale et solidaire, qui a ouvert ses portes en 2013, est un lieu de mutualisation et d'accueil de l'ensemble des associations du territoire.





Les enjeux pour Le-Pont-de-Claix pour le mandat 2020-2026 et au-delà

2020
2026

Les priorités stratégiques portées par la majorité ont été inspirées à la fois par l'expérience politique des élus et les réalisations des mandats précédents. Leur socle de valeurs, leur connaissance du terrain et des enjeux identifiés au contact des habitants avant et pendant la campagne électorale ont permis de préciser plusieurs enjeux.

➤ **La qualité et la continuité des services publics, la simplification de leur accès et la proximité**

- L'enjeu de l'adaptation des services publics municipaux en fonction des besoins des habitants avec la question des horaires.
- L'enjeu de la simplification avec la mise en place de points d'entrée uniques des services municipaux et métropolitains pour faciliter la vie des habitants.
- Faciliter la ville pour qu'elle soit pratique, fonctionnelle, accessible et confortable.
- Garantir l'égalité de tous les enfants devant le service public de l'éducation en lien avec les familles, accompagner la jeunesse dans son épanouissement en mobilisant tous les moyens pour leur éveil et leur réussite comme la culture et les sports, avec un soutien renforcé quand c'est nécessaire, du plus jeune âge aux études.

- L'enjeu d'un dialogue continu et renforcé avec la population pour conserver et amplifier l'engagement des habitants et des acteurs de terrain qui est nécessaire pour réaliser les actions. La concertation n'est pas terminée, c'est une étape dans un processus, elle n'est que le début de l'intelligence territoriale qui nécessite de co-construire les politiques publiques.
- L'enjeu de la transparence, de l'éthique, de l'exemplarité des élus, en respectant le principe de la démocratie continue, la volonté commune et la vision partagée à chaque étape des projets. Cela permet de faire naître les innovations nécessaires et de donner à la ville sa cohésion.
- Le renforcement de la capacité d'action des acteurs et partenaires de la ville, car la ville, seule, ne peut pas tout.

Affirmer la ville comme un territoire solidaire, égalitaire, où il fait bon vivre

- L'enjeu de la solidarité pour tous et entre tous en aidant plus et mieux les plus fragiles.
- Assurer un socle commun sur les politiques de solidarité pour l'ensemble des Pontois et développer des politiques renforcées pour les plus fragiles, en accentuant notre soutien aux personnes fragiles ou en situation de risque comme les personnes âgées dont les revenus sont en-dessous du seuil de pauvreté, les femmes victimes de violence ou encore les étudiants qui pourraient décrocher.
- Le développement de la vie associative dans laquelle le service public municipal trouve un prolongement.
- Mobiliser toutes nos forces pour l'insertion et le développement social des populations prioritaires.
- Promouvoir une économie plus sociale et plus solidaire et encourager l'innovation sociale et les emplois d'utilité sociale.
- Promouvoir les soins de santé sur le territoire.

Une transition écologique et énergétique pragmatique, populaire et audacieuse

- Prendre nos responsabilités pour une prise de conscience de toutes et de tous, au quotidien.
- Améliorer la qualité de l'air en général et en particulier dans les structures qui accueillent les plus jeunes.
- Cheminer vers un territoire à énergie positive en consommant moins d'énergie – notamment par la performance énergétique des bâtiments.
- Produire de l'énergie renouvelable localement.
- S'adapter aux changements climatiques et notamment aux épisodes de canicule.
- Assurer la préservation de la biodiversité et développer la nature en ville en offrant des espaces récréatifs et de détente proches des lieux d'habitat.
- Mettre en place une organisation administrative basée sur la transversalité qui sera plus propice aux enjeux du climat et de la biodiversité.

Un aménagement et un urbanisme qui favorisent bien-être, qualité des espaces publics, attractivité et rayonnement de la ville

- Des espaces publics de qualité, sécurisés, adaptés à toutes et à tous. Viser l'excellence urbaine pour réinventer la ville et renouveler son image avec des espaces publics modernes avec une qualité fonctionnelle et esthétique de premier plan.
- Améliorer encore la qualité, le confort, la sécurité et le partage de l'espace public.
- Diversifier nos aménagements avec des projets urbains offrant des espaces utiles et diversifiés aux habitants (commerces, marché local, services municipaux, agriculture urbaine...)
- Moderniser la ville et ses infrastructures dans la continuité de l'arrivée du tramway, de l'aménagement du centre-ville et du quartier des Minotiers.
- Affirmer le rôle de la ville comme un espace d'articulation entre le cœur métropolitain dense et les territoires périurbains du sud.
- Entretien notre patrimoine pour qu'il puisse mieux durer et le réhabiliter dans l'objectif de le moderniser et le rendre plus compatible avec nos objectifs écologiques.

Une offre de logement plus nombreuse, modernisée, diversifiée et abordable

- En matière d'habitat, augmenter et diversifier l'offre de logements qui doivent rester abordables pour les Pontois tout en renforçant notre attractivité résidentielle.
- Rénover l'ancien et construire du neuf doivent aller de pair pour ne pas créer une ville à deux vitesses, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée.

Des mobilités accessibles, modernes et propres

- Continuer de faire des mobilités une grande priorité politique pour simplifier la vie des Pontois.
- Faire en sorte que l'on puisse se déplacer en toute sérénité avec une desserte de transports en commun de qualité.
- Multiplier les moyens de mobilité et des infrastructures adaptées, que l'on soit à pied, à vélo, en transport en commun, en train ou en voiture...
- Créer un pôle d'échanges multimodal en entrée de ville au terminus du tramway A.
- Développer les itinéraires cyclables en lien avec la Métropole comme la Chronovélo sur le cours Saint-André et la piste cyclable V64 passant par Comboire le long des berges du Drac.

Des finances et une fiscalité au service de notre projet de développement

- Assurer un projet de ville sans faire peser les besoins nouveaux sur la fiscalité des ménagers
- Utiliser la fiscalité locale pour aider les commerces de proximité et les accompagner dans leur dynamique
- Mettre en place des outils nouveaux pour aider les familles pontoises à s'engager dans la transition énergétique
- Repenser les prix des services municipaux pour plus de justice.

Une démocratie locale vivante

- Maintenir le dialogue et pérenniser les outils de concertation des habitants mise en place.
- Rendre compte de manière permanente des actions municipales pour innover, agir collectivement et adapter avec créativité nos politiques publiques.
- Mettre en place de nouveaux outils de concertation impliquant des panels de citoyens afin de faire remonter des idées nouvelles et concrètes directement des habitants.
- Faire de la politique de proximité un élément de la cohésion de la ville.

La sécurité comme droit fondamental

- Sans faire de surenchère, lutter avec force contre les incivilités et la délinquance.
- Faire en sorte que la loi soit respectée partout et par tous.
- Prendre appui sur l'avantage de notre brigade territoriale de gendarmerie et notre brigade motorisée basées au Pont-de-Claix.

Stratégie de mandat

Notre projet pour Le-Pont-de-Claix : mener à bien les 100 engagements du mandat



Cette partie, cœur de la stratégie de mandat, correspond au détail des mesures pour chacune des délégations et familles de compétences de la ville qui sont regroupées au sein de fiches. **Les 8 adjoints entourés des conseillers délégués qui les accompagnent, détaillent dans chaque fiche les orientations politiques pour le mandat.** Les engagements de mandat qui seront pilotés par l'adjoint sont répartis au sein des fiches.

Plus d'un an et demi de travail a été nécessaire, de janvier 2019 à septembre 2020, pour aboutir à cette stratégie de mandat.

● Janvier 2019 - Juillet 2019

Réalisation du diagnostic avec 15 ateliers dans tous les domaines de la vie municipale : 50 personnes mobilisées.

● Septembre 2019 - Décembre 2019

Élaboration des propositions : 5 séminaires organisés sur les services publics, la vie associative, l'éducation, la culture et le sport, les solidarités et l'aménagement de la ville. 70 personnes impliquées.



● Décembre 2019

Panel citoyen / focus Group : 45 personnes de 15 à 80 ans réunies sur la base du volontariat, citoyens/habitants du Pont-de-Claix, n'ayant jamais été impliqués dans des réunions politiques. Cette méthode dénommée « focus Group » a permis à des citoyens de s'exprimer sur tous les sujets de façon libre puisqu'aucun élu n'était présent. Des animateurs bénévoles ont fait vivre cette réunion d'abord par génération puis par thème en mixant tous les âges. La stratégie de mandat a donc été élaborée aussi avec les habitants et les acteurs de terrain : les « focus group » rassemblant des habitants lors de réunions pour l'écriture du programme ont contribué à inscrire 13 engagements de mandat parmi les 100. Ils sont repérés au fil des fiches.



● Avril 2020 - Septembre 2020

Rédaction des fiches de plan de mandat : après l'installation du conseil municipal, les adjoints se sont réunis avec les conseillers municipaux délégués en présence des directeurs de l'administration et du cabinet du maire pour fixer leur vision politique, les priorités et les idées nouvelles dans le cadre de fiches de plan de mandat. Les premiers travaux d'estimation des enveloppes budgétaires pluriannuelles nécessaires à la réalisation des actions ont été lancés.

● 10 juillet 2020

Séminaire de présentation par l'équipe municipale de la stratégie de mandat devant les encadrants avec plus de 100 participants.

● 23 septembre 2020

Adoption de la stratégie de mandat en conseil municipal et diffusion à la population et aux partenaires de la Ville.

2020
2026

“

Nous créons un fil rouge entre urbanisme, culture, sécurité et tranquillité. En particulier, la culture embellit la ville et les esprits, elle rend la ville plus agréable et apaise parce qu'elle rapproche, elle éveille. Les relations internationales quant à elles permettent à notre ville de s'inspirer et d'être reconnue. Nous ferons du Pont de Claix une ville exemplaire dans la Métropole et au-delà avec un renouvellement urbain audacieux, innovant et où chacun trouvera sa place.”

Sam Toscano,
Premier adjoint au maire.



SAM TOSCANO
> 1^{ER} ADJOINT

Délégations :

- | Aménagement urbain et Projet de ville
- | Culture
- | Économie
- | Sécurité et tranquillité publique
- | Relations avec la Métropole
- | Relations internationales

Un aménagement audacieux pour une ville attractive et apaisée, où chaque quartier trouve sa place



 La ville du Pont-de-Claix dispose de nombreux atouts pour renforcer son attractivité

Les conseillers municipaux délégués

► DOMINIQUE VITALE

Agriculture urbaine
 Débitumisation
 Végétalisation
 Jardins familiaux



► REMI BESANÇON

Sécurité Civile
 Risques
 Plan communal de sauvegarde



► FERNAND GOMILA

Urbanisme règlementaire



► DELPHINE CHERERY

Patrimoine et Mémoire



Contexte

Notre urbanisme est composite, fait de multiples témoignages de l'histoire de notre ville. Le territoire du Pont-de-Claix a une forte singularité qui est due à la concentration d'activités industrielles, d'habitat collectif et d'habitat social. Une autre particularité est liée aux risques technologiques et naturels, principalement dus à la présence de la plateforme chimique et au Drac qui, bien que sécurisé, doit être pris en compte car le risque zéro n'existe pas.

L'allègement des contraintes réglementaires sur les risques technologiques qui valaient pendant des décennies nous permet de nous projeter pour bâtir des logements nouveaux. Le Pont-de-Claix est engagé dans une nouvelle ère pour rénover l'existant, pour aménager la ville et y attirer de nouvelles familles, de nouvelles entreprises, de nouveaux commerces.

Dans la continuité des grandes opérations d'urbanisme déjà lancées comme la place du 8 mai 1945, la place Salvador Allende, la restructuration des Îles de Mars-Olympiades, l'avenue Charles de Gaulle, ou encore le Parc Simone Lagrange, ce nouveau mandat doit permettre à notre vision en matière d'urbanisme de s'exprimer : modernité, audace, qualité esthétique et fonctionnalité des aménagements et ville apaisée. Mais nous développerons aussi un lien étroit entre l'aménagement et l'animation, pour une ville vivante. D'une manière plus générale, les espaces publics, les paysages de notre ville, l'environnement et le renouvellement urbain verront ces principes s'appliquer. La culture peut permettre de mixer la ville et le bien-être, la modernité et l'épanouissement, et donner une âme et un sens particulier à nos rues, nos places, nos équipements. La place Salvador Allende récemment inaugurée fait le lien justement entre urbanisme, culture et économie avec son ouverture sur les commerces, mais aussi pour la tranquillité publique, sans oublier les relations internationales qui étaient à l'honneur lors de l'inauguration.

Nous maîtrisons les orientations générales de la politique d'urbanisme et d'aménagement de Pont-de-Claix, mais nous nous inscrivons également dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui pour est une garantie de cohérence de notre urbanisme et notre aménagement avec les enjeux de la Métropole. Même si nous souhaitons bâtir, nous voulons aussi aménager et ouvrir la ville sur des espaces apaisés, et sauvegarder des zones à vocation pavillonnaire. Nous avons des opérations à la fois ambitieuses et qualitatives, à l'image du projet des Minotiers, un des plus ambitieux de toute la Métropole. Les équipements nouveaux continueront de placer notre ville sur la carte de l'agglomération et en ferons un territoire de destination, comme avec le du futur Centre de sciences qui permettra une attractivité qui dépasse notre seule commune. Nous serons en effet un facteur de synergies avec la ville-centre qui est connue en France et en Europe pour son statut de grand centre scientifique et universitaire.

Les orientations politiques de la délégation

Urbanisme

La ville doit être reconnue pour son identité, comme un espace dynamique en renouveau. Nous voulons profiter de la fenêtre qui s'ouvre avec la possibilité de bâtir et ré-aménager pour offrir aux Pontois un urbanisme singulier, qui nous distingue. Les Pontois ont droit à des aménagements beaux, esthétiques. Nous le ferons sans augmenter les coûts mais avec comme objectif celui **d'espaces publics de qualité, sécurisés, adaptés à toutes et à tous**. Nous avons entamé la transformation des espaces de notre commune pendant le mandat précédent. L'avenue Charles de Gaulle, le centre-ville avec la place du 8 mai 1945, l'aménagement du quartier Iles de Mars - Olympiades en font partie. Des espaces publics profondément modifiés avec des aménagements plus esthétiques et des usages plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui. Nous continuerons cette mise en valeur de la ville dans ce nouveau mandat pour des espaces publics plus agréables à vivre que l'on soit jeune ou moins jeune au Pont-de-Claix. Nous continuerons de bâtir Le Pont-de-Claix avec des projets engagés comme le projet de Cité administrative sur le site de l'ancien collège des Iles de Mars, qui va permettre la liaison entre différentes centralités de la ville. **La reconstruction du centre social Jean Moulin** participera de ce renouveau pour les Pontois. Tout comme la rénovation des façades des immeubles du centre-ville, opération pour laquelle nous lancerons une concertation. L'objectif est d'embellir encore le vieux centre dans la continuité des aménagements de la place du 8 mai 1945. Ce permettra par ailleurs de continuer la rénovation et la modernisation des espaces du centre ville, avec

une nouvelle phase, qui s'étendra du rond-point à l'avenue de Verdun.

Alors que notre parc de logements a été longtemps composé de maisons individuelles et d'immeubles collectifs datant des années 60 et 70, il était temps d'offrir des alternatives de logements qui correspondent mieux aux modes de vie d'aujourd'hui. Nous avons commencé à bâtir et nous continuerons de bâtir pour les Pontois des logements neufs, adaptés et fonctionnels, aux dernières normes de la transition écologique, afin de leur offrir des parcours résidentiels dans la ville. **Notre objectif principal est de renforcer l'attractivité résidentielle** de notre commune en rattrapant le retard pris du fait des contraintes du PPRT. L'amélioration du cadre de vie nous oblige à une prise en compte continue des aspirations des familles pontois à laquelle nous répondrons par une offre diversifiée, de qualité, abordable, avec un exigence architecturale et de créativité. **La performance environnementale sera systématiquement exigée** tout comme des prix de sortie abordables. Les programmes de construction de logement incluront automatiquement des offres d'adaptabilité et de modularité, les prolongements vers l'extérieure comme les terrasses ou rez-de-jardin, la mise en place d'espaces partagés ou encore de jardins familiaux ou de fermes urbaines.

La réussite de l'aménagement urbain nécessite que nous donnions l'image d'une ville de destination. Le Pont-de-Claix est une ville ouvrière, et nous en sommes fiers. Elle est la ville des familles, la ville de l'écologie populaire. **Nous lancerons une stratégie d'attractivité** qui s'adressera aux

habitants avec des campagnes de communication et d'information à destination des publics et acteurs extérieurs, comme les investisseurs.

Nous avancerons vers une ville apaisée, qui regarde vers l'avenir en conservant sa mémoire. Une ville plus verte et qui respire, plus accessible aux personnes en situation de handicap, une ville plus belle et inspirante aussi avec des entrées de ville embellies. Bien sûr, tout sera fait pour le confort des usagers que ce soit en termes de lieux de détente, parcs et jeux pour les enfants, lieux de stationnement et voies pour les mobilités douces. Nous profiterons de ce mandat pour mettre à jour la signalétique et l'affichage public et les

harmoniser.

En matière de cheminements et de liens avec la nature, nous avons hérité d'une histoire urbaine qui a généré certains enfermements et certaines barrières aux liaisons avec les alentours de la ville. La trame verte et bleue prévoit déjà pour des raisons de préservation des milieux, de création de couloirs et de sauvegarde de la biodiversité, des couloirs naturels. Mais nous lancerons une étude et mettrons en place les premières réalisations pour relier Le Pont-de-Claix avec un maillage doux, visible et accessible, de cheminements désenclavants, et qui créeront des circuits avec la ceinture verte de la ville qui est existante, mais pas accessible.

ZOOM

Les Minotiers



Nous profitons de l'accord avec l'Etat et la plateforme industrielle pour écrire un nouveau chapitre de notre développement urbain. Nous avons lancé la dynamique pour mettre en mouvement notre territoire. Les travaux sont déjà lancés dans le futur quartier des Minotiers, déjà desservi par le tramway, pour

créer une nouvelle centralité au Nord. C'est le programme le plus ambitieux de toute la métropole, qui permettra d'ici 2039, la création de près de 2 000 logements supplémentaires. C'est autour de ce site où se trouve déjà Flottibulle que nous projetons la création d'une halte ferroviaire et la création du Centre des sciences sur le site des Moulins de Villancourt. Cette nouvelle centralité au nord du Pont-de-Claix sera une entrée de ville moderne et attractive. Elle constitue un pôle complémentaire du vieux centre-ville qui a vocation à rester le centre névralgique et le principal pôle de vie de notre commune.

Agriculture urbaine, débitumisation, végétalisation et jardins familiaux

Nous voulons une écologie populaire, où chacun trouve son compte et où chacun peut jouer son rôle dans les enjeux climatiques et écologiques. Ce mandat sera l'occasion d'explorer de nouveaux modes de production plus responsables et plus proches des consommateurs à travers notamment l'agriculture urbaine et la création de jardins familiaux. La pisciculture est aussi à portée de nos mains, et nous lancerons un projet pour démontrer qu'elle est possible en milieu urbain. Par définition, la finalité de l'agriculture urbaine est évidemment la production alimentaire mais d'autres finalités peuvent y être associées. Au-delà de l'effet bénéfique sur la santé de cultiver et de se détendre les mains dans la terre, elle fournit un cadre idéal d'apprentissage de la nature et permet de mieux appréhender l'origine de nos aliments tout comme l'effet de l'impact saisonnier sur notre alimentation. Travailler la terre ensemble, c'est une chance et un moment de convivialité rare dans le monde d'aujourd'hui. Car cela peut rendre la vie d'un quartier plus intense et conviviale en promouvant plus d'interactions sociales entre les résidents. L'agriculture urbaine agit par ailleurs directement sur notre environnement en améliorant la qualité de l'air par exemple et représente aussi une solution de recyclage pour les eaux usées et les déchets organiques des habitants. **C'est bien connu, une ville plus verte est aussi une ville plus fraîche.** Elle actera un aménagement urbain durable de notre ville et jouera son rôle dans la préservation de notre biodiversité. La débitumisation et la végétalisation de notre ville vont ensemble. Elles représentent également des outils pour nous reconnecter

ter aux enjeux de notre temps en offrant une ville plus agréable, plus verte, et plus fraîche face aux épisodes de grandes chaleurs.

Culture

La culture c'est notre mémoire collective. Elle doit se transmettre dans notre présent, à tous. C'est aussi un rempart contre l'oisiveté et le préjugé qui peuvent mener à des conflits. Car la culture apaise. Andy Warhol disait de l'art que c'est ce qui permet de s'échapper. La culture suscite l'engagement, une ouverture vers les autres. Nous voulons que Le Pont-de-Claix soit une ville culturelle, et qu'elle rayonne par sa culture. En ne nous refusant rien comme le projet Centre de sciences sur le site des anciens Moulins de Villancourt qui fera le lien entre les arts et les sciences, entre la ville et "la Métro." Il permettra à tous, jeunes et moins jeunes, de s'impliquer dans une écologie populaire. De se familiariser avec les enjeux de notre planète, les sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement de manière générale. De manière accessible, simple et ludique.

Nous donnerons priorité à la jeunesse avec la lecture, la musique, la médiation culturelle, la programmation du spectacle vivant avec l'Amphithéâtre, les sciences, la mémoire avec la célébration du 10 mai qui marque l'abolition de l'esclavage, la gratuité d'accès à certains équipements pour les scolaires... Rien ne sera négligé en matière de créativité culturelle ni en matière d'accès à la culture, notamment pour les publics jeunes auxquels sont largement ouverts les équipements comme la bibliothèque et ses 50 000 références, l'Amphithéâtre ou les Moulins de Villancourt. Nous proposerons la création d'un festival qui pourra se tenir l'été sur une thématique qui identifie notre ville et attire des festivaliers en complément du festival de

musique et de la gastronomie des différentes cultures. La culture, nous y voyons aussi un moyen de faire progresser l'égalité homme - femme tant dans la programmation culturelle que dans la mise en avant d'une offre équilibrée.

Nous continuerons de développer l'art dans la ville tant au niveau de l'implantation d'œuvres d'art que de spectacles dans l'espace public. La dénomination des rues ou des places fera aussi l'objet d'attentions particulières. Toutes les formes d'expression artistique et culturelle doivent devenir une norme dans l'aménagement et l'urbanisme. Cela se fera en concertation avec les habitants.

Sécurité et tranquillité, sécurité civile, risques, et Plan communal de sauvegarde

Nous considérons que vivre en sécurité est un droit fondamental et la loi doit être respectée partout et par tous. Il faut pour cela agir en parfaite intelligence avec la brigade de Gendarmerie nationale et la brigade motorisée, et renforcer le rôle de proximité de la police municipale. La mise en place d'un système de vidéoprotection sur les principaux axes et la présence humaine renforcée dans les quartiers prioritaires font partie des leviers que nous allons actionner pleinement. Mais là encore, l'urbanisme et la culture ont un rôle à jouer, pour que la ville soit vécue comme un espace de tranquillité pour tous. Nous en faisons une priorité. L'accompagnement et le suivi des jeunes mineurs délinquants est un axe important de notre politique de prévention. Au-delà du partenariat avec l'Apase (Association Pour la Promotion de l'Action Socio-Educative), il nous faut renforcer la coordination des acteurs éducatifs au travers d'une

cellule de veille ayant vocation à accompagner ces jeunes et leur famille. De même que la commune s'inscrit pleinement dans les actions du CISPD (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance) piloté par la Métropole.

Enfin, dans un souci de mieux orienter les pontois dans leurs démarches juridiques, la ville maintiendra les permanences gratuites de l'avocat conseil et de l'AIV (Aide Information aux Victimes)».

La sécurité dépend aussi de notre capacité à anticiper et maîtriser les risques. Nous continuerons de rester en veille permanente en partenariat avec l'Institut des risques majeurs de Grenoble (IRMA) et l'Amaris (Association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs). La ville souhaite rester à la pointe des nouvelles normes de sécurité et entretenir un lien permanent avec les habitants. Nous assurerons le suivi de formations de secouristes pour les enfants. L'espace public doit être équipé de défibrillateurs et nous mènerons des campagnes de sensibilisation grand public sur leur utilisation. Aucun détail ne doit être négligé, comme la mise à jour régulière des panneaux informatifs dans les lieux publics, notamment sur les signaux des risques majeurs.

Économie

Le développement de notre économie peut permettre de créer de nouveaux emplois. La ville se veut un interlocuteur naturel et de proximité pour les entreprises du Pont-de-Claix. **Dans la continuité historique de l'implication des entreprises dans la vie locale, nos partenariats sont concrets, à l'image des campagnes actives de la ville pour le développement du mécénat.** Nous souhaitons les maintenir et les développer. Notre objectif également de jouer toute notre part dans l'attractivité du pôle Sud de la Métropole afin **d'accueillir de nou-**

velles entreprises, comme en témoigne le projet de créer une nouvelle zone économique sur la zone des Papeteries.

Relations extérieures

Avec la Métropole, nous avons un jeu gagnant-gagnant : le développement de notre ville peut bénéficier de nouveaux moyens, comme le financement de la Place Salvador Allende l'a prouvé. Mais nous pouvons aussi apporter à la Métropole des espaces urbanistiques et culturels nouveaux comme le Centre de sciences qui offrira au sud de l'agglomération un nouvel équipement attractif. Notre ville se positionne en 9^{ième} position par le nombre d'habitants, mais nous comptons bien peser de tout notre poids dans ce grand ensemble.

A l'international, nous voulons une ouverture vers le monde car elle nous rend plus riches. A l'image du Pont-de-Claix qui a accueilli des femmes et des hommes de tous horizons, nous devons entretenir le lien avec d'autres cultures. Nous avons des jumelages existants qu'il faut entretenir car cette coopération décentralisée nous permet des échanges symboliques et enrichissants avec ces villes amies. D'autres jumelages seront tissés par le travail des élus avec des déplacements et des rencontres afin de permettre à notre ville des rencontres inspirantes et à notre jeunesse de s'ouvrir à d'autres horizons.

Patrimoine et mémoire

La ville change avec le temps, mais les traces des aménagements passés sont là, en héritage. Nous avons le devoir d'entretenir les équipements municipaux, les bâtiments remarquables ou classés tout comme les sites structurants de la ville. De les moderniser parfois, quand ils

s'inscrivent dans nos nouveaux schémas urbains. De les valoriser car ils sont la signature de l'histoire du Pont-de-Claix. Ils témoignent du passé mais il faut entretenir le récit de leur vie pour transmettre aux plus jeunes le sens de ces rues, ces bâtiments, ces lieux, et de ceux qui les ont construits ou transformés.

La mémoire est le fil conducteur vers les grands moments de notre histoire et il faut savoir le remonter. Car le souvenir est la racine du présent. En humanistes, nous voulons rappeler que l'esclavage est un crime contre l'humanité et nous voulons que chacun se souvienne de cela, le 10 mai, que nous célébrerons en tant que journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. Un voyage à Auschwitz sera programmé pour notre devoir de mémoire des crimes de la Seconde guerre mondiale et la Shoah

Informatique et illectronisme

L'informatique et le numérique sont des atouts quand ils sont partagés et que personne n'est laissé sur le nord du chemin. Nous sommes membres du SITPI - le Syndicat intercommunal pour les télécommunications et les prestations informatiques qui regroupe trois autres communes de l'agglomération grenobloise. Nous mutualisons les moyens et les pratiques, et nous développons de nouveaux services partagés avec la Métropole. Pour prévoir et anticiper la modernisation de notre administration, **nous nous doterons d'un schéma directeur pour piloter nos stratégies informatiques pour les 6 années à venir.** La feuille de route pour le mandat se déclinera en trois axes stratégiques : (1) la relation aux citoyens pour améliorer les interactions et faciliter les démarches en ligne et lutter contre la fracture numérique afin de faciliter l'accès aux outils et aux

usages numériques pour ceux qui en sont éloignés, (2) le service aux écoles pour mieux apprendre et mieux enseigner, avec des matériels et systèmes nouveaux car l'école change aussi avec le numérique,

que ce soit le travail des enseignants ou la pédagogie, et enfin (3) un axe dédié à des outils collaboratifs pour rendre l'administration plus efficace encore.

FOCUS

La Cité administrative sur le collège Îles de Mars : une nouvelle polarité au cœur du Pont-de-Claix

C'est un nouvel aménagement qui va transformer l'espace de 1,3 hectare qu'occupe l'ancien collège des Îles de Mars. C'est au cœur de ce centre résidentiel que nous créerons une cité administrative qui accueillera plusieurs services municipaux. Le site accueillera des commerces, des logements pour les seniors et la création d'une ferme urbaine. Ce nouveau centre, accessible facilement depuis l'autoroute et proche du futur pôle d'échanges multimodal (tramway, gare SNCF, parking-relais, Chronovélo...) sera situé tout près de l'Amphithéâtre, de la médiathèque Aragon et de l'espace d'accueil pour l'enfance et la jeunesse.

Créer le nouveau centre social Jean Moulin avec la participation des habitants

C'est au cœur d'une nouvelle centralité au nord du Pont-de-Claix, sur le quartier des Minotiers près du tramway, qui sera reconstruit le centre social Jean Moulin. La concertation a été lancée et en lien avec les habitants, il est prévu de donner une nouvelle vie à cet équipement central dans la vie du quartier, mais qui avec 40 ans, a besoin de modernité. Ce lieu de vie et d'activités reprendra vie dans un seul et unique édifice qui abritera un Pôle de services publics pour faciliter les démarches des habitants et l'accès au service public, conformément aux engagements de mandat.

État des lieux et projets en cours

Les projets en matière d'habitat

La ville du Pont-de-Claix accompagne la rénovation des copropriétés en lien avec la Métropole. D'abord avec les mesures "habitat" du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) qui vont s'étaler sur la période 2020-2025 pour 2 250 000 euros, dont 41 680 euros de participation pour la ville. Des aides aux travaux viennent compléter cet outil avec un montant de 3 000 000 euros dont 50 610 euros financés par la ville.

Dans le centre ancien, un Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) sur la période 2020-2023 prévoit 85 000 euros dont 10 550 euros de financements pour la ville. L'opération destinée à la rénovation des façades du centre ancien en lien avec les habitants et les commerçants s'étalera sur la période 2020-2024 avec un financement de 65 000 euros. L'opération "Mur/Mur2" pour la rénovation thermique dans l'habitat collectif, prévue pour 2017-2020, est prolongée jusqu'en 2021. L'allongement de la durée de ce dispositif devra être arbitrée en cours de mandat.

La ville souhaite également proposer une offre de logements locatifs sociaux en cœur de ville (autour de la Place du 8 mai 1945, de l'école Saint Agnès ou encore de la rue Parmentier) en incitant les bailleurs à acquérir des logements.

Le futur programme local de l'habitat, qui inclut l'ensemble de la politique locale publique et privée, sera revu pour la période 2022-2027. L'actuel PLH (2017-2022) prévoit la construction de plus de 626 logements sur la période dont 228 logements locatifs sociaux.

Les grandes opérations d'aménagement de la ville en cours

Aménagement, logement et activités commerciales et artisanales ainsi que des activités industrielles non nuisances sont prévues par ces opérations

L'opération "Minotiers" est la plus importante de la ville et s'étalera de 2019 à 2039. Elle prévoit sur la partie Nord de la commune, autour de l'axe Charles de Gaulle et du terminus du tramway, l'édification d'une nouvelle polarité nord complémentaire au centre-ville et la construction d'environ 2000 logements et l'installation de commerces et de bureaux sur une surface de 25 hectares. Les espaces publics seront aménagés par des parcs, des places et des rues et trottoirs neufs, ainsi que des aménagements pour des modes de déplacement doux. Le budget global au bilan est de 49 000 000 d'euros dont une participation de la ville de 11 000 000 d'euros. Cette partie Nord de la ville accueillera le Centre de sciences sur l'espace patrimonial de l'ancienne minoterie et la création du pôle d'échange multimodal qui sont autant d'opportunités qui permettent d'envisager la création d'une nouvelle polarité urbaine d'envergure métropolitaine au nord de la commune.

La ville aménage également des secteurs liés au lancement de programmes immobiliers :

- Sur la période 2020-2021, le secteur Nord de la rue de la Paix en lien avec l'aménagement de lots immobiliers.
- Sur la période 2020-2022, le secteur Villancourt entre le futur Centre de sciences et Flottibulle qui sera aménagé autour d'un lot immobilier. Nous créerons une esplanade piétonne, les espaces seront vé-

gétalisés et un parking public sera aménagé à l'arrière du centre de sciences

- Le secteur de la rue du Docteur Valois sera prochainement aménagé, dans un calendrier à définir, en lien avec le nouveau centre social Jean Moulin.

Dans le quartier 120 Toises, une opération d'aménagement d'espaces publics prendra forme avec 150 logements. Elle s'achèvera en 2022. Le budget de l'opération s'élève à 2 900 000 euros, avec un résultat prévisionnel généré par la vente des charges foncières de près d'un million d'euros pour la ville du Pont-de-Claix.

Le renouvellement urbain du site de l'ancien collège Iles de Mars pour un investissement d'environ 11 millions d'euros prévoit la création d'une cité administrative, le réaménagement des espaces public autour du site, de l'habitat pour les seniors et les familles, la relocalisation des "Ateliers Marianne" et la création de commerces et d'activité. Dans le droit fil de l'objectif de végétalisation, le site accueillera des jardins familiaux au printemps 2021 sur près de 2 000 m² en comptant les espaces collectifs. C'est sur ce site que verra le jour une ferme urbaine.

Sur le site Blandin Matignon seront créés de nouveaux logements, de 20 à 30 environ, pour une livraison autour de 2023-2024, avec des recettes attendues par la ville du fait de la cession de terrains à bâtir. De manière générale, nous valoriserons nos réserves foncières, qu'elle se situent sur des "dents creuses" appartenant à la commune ou encore à du foncier délaissé. La friche "Becker" au nord de l'avenue Victor Hugo, du nom de l'entreprise industrielle qui y était située, et qui est actuellement en phase dépollution, accueillera un programme d'aménagement et de constructions afin de développer l'habitat et le caractère résidentiel de ce secteur de la ville.

L'opération de modernisation du centre-ville qui a marqué la fin du mandat précédent se prolongera par une deuxième phase entre le rond-point et la rue de Verdun.

Commerces

La question du Centre commercial Arc en Ciel sera étudiée notamment en lien avec l'avenir du site de l'ancien collège des Iles de Mars. Son devenir sera étudié avec la requalification de l'espace public et dans la concertation avec les commerces et les bailleurs.

Mobilités

Afin de créer un pôle d'échanges multimodal, il est projeté de créer une halte ferroviaire sur le site du terminus du tramway arrivé en 2019 au Pont-de-Claix. Sur le même site, on pourra prendre le TER, le tramway, le bus ou encore récupérer son vélo pour prendre, par exemple la Chronovélo. En fonction du calendrier des études d'avant-projet, les travaux pourraient être lancés fin 2022 pour une livraison avant la fin 2023.

La Chronovélo, le réseau métropolitain de grands axes cyclables, sera complété sur l'avenue du Maquis de l'Oisans pour 2022. Projets de création de zones d'activités économiques au Sud

Une opération d'aménagement métropolitaine, pour un montant de plus de 11 millions d'euros dont 565 000 euros pour la ville, est en cours sur le site des anciennes Papeteries du Pont-de-Claix. Il s'agit d'un projet mixte à dominante économique avec l'aménagement de 5 lots d'activité (entre 4000 et 7000 m²), d'un lot dédié à un parc d'activité productif (13 000 m²) et d'un lot comprenant la réhabilitation de la maison de maître du site afin de créer un espace de services aux salariés et entreprises du secteur, notamment pour la restauration. Au total, ce sont 45 logements

supplémentaires qui seront créés d'ici 2025. La ville accompagnera aussi des zones d'activité privées notamment sur les enjeux d'urbanisme et d'architecture, tout comme la Métropole est garante de la cohérence avec les schémas directeur des espaces économiques. Ces opérations seront l'occasion de travailler à l'amélioration des entrées de ville.

Requalification de la Zone de Comboire

La zone de Comboire, par son histoire, n'est pas en phase avec son environnement. L'ensemble doit être repensé, comme les différents modes de déplacement et le stationnement. Un étude de programmation est en cours (2019-2020) pour élaborer un programme d'actions, pour un montant estimé à plus de 2,7 millions d'euros.

Requalification de la ceinture verte, de parcs et liaisons vertes

Le projet de réaménagement du parc Auguste Borel prendra forme en lien avec les

liaisons vertes et avec le futur parc linéaire, à savoir le parc des Papeteries qui se situe dans le périmètre de l'opération d'aménagement métropolitaine (Zone d'activité économique, logements, Parc). Berceau du premier passé industriel de la ville, desservi par l'avenue du Maquis de l'Oisans qui le relie au centre-ville, le secteur des "Papeteries" bénéficie d'une localisation stratégique à l'interface entre les territoires du sud et le cœur dense de la métropole. Il constitue en cela une liaison avec les espaces naturels et sa vocation économique sera conservée. Ce site constitue également une des entrées de l'espace naturel du parc des Isles du Drac qui constitue un havre de biodiversité à préserver.

Nous avons engagé une réflexion pour la mise en valeur de la biodiversité de notre ville, avec un inventaire et des programmes de sensibilisation à l'environnement en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et des installations de nichoirs dans les espaces publics et les bâtiments. Nous réaménagerons le chemin piéton entre l'avenue Victor Hugo et le parc des Isles de Mars près de l'entrée du futur pôle petite enfance sur le quartier des Olympiades prévu pour 2022.

Les projets livrés dès à présent

De nombreux projets ont déjà été livrés. D'abord, la première phase du centre ville avec un investissement de 4,4 millions d'euros. Tout comme le réaménagement des espaces extérieurs des quartiers Isles de Mars et Olympiades pour un total de 3,7 millions d'euros.

C'est aussi le cas du square Henri Girard qui a été aménagé et de l'entrée de l'école maternelle 120 Toises, réalisés à l'été 2020, pour un budget de 166 000 euros. Le projet de création de 7 villas du lotissement Pré-Verger et qui a démarré à l'été 2020 sera livré fin 2021. Sur le quartier Grand Galet, l'entrée Valmy et le point de collecte des déchets ménagers ont été réaménagés.

Partenaires des politiques publiques et évolution du contexte réglementaire

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la planification urbaine a été transférée à Grenoble-Alpes Métropole qui a lancé l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) à l'échelle des 49 communes de l'agglomération. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole grenobloise définit les règles de construction et d'occupation des sols des 49 communes du territoire. Approuvé le 20 décembre 2019, il remplace les POS (Plan d'occupation des sols) et PLU (Plan local d'urbanisme) communaux.

EN CHIFFRES

Pour l'urbanisme

- ◆ **2 000** logements environ prévus sur l'opération "Minotiers", un des plus gros projets d'aménagements de la métropole
- ◆ **20 000 m²** : c'est la surface d'aménagement pour des projets à dominante économique sur le site des Papeteries
- ◆ **2 000 m²** d'espace consacrés à l'agriculture urbaine sur le projet de renouvellement urbain de l'ex-Collège Isles de Mars

Pour la culture

- ◆ **1 300** usagers actifs de la bibliothèque dont **90 %** de pontois, **46 000** documents. Près de **70 000** documents sont prêtés chaque année dont **80 %** de livres.
- ◆ **50 à 60** levers de rideaux par an et **20** spectacles professionnels à l'Amphithéâtre, **4000** spectateurs sont accueillis chaque année, **60 %** du public est pontois.
- ◆ Plus de **1 000** personnes accueillies lors de la dernière édition du festival de marionnettes et un taux de remplissage à **100 %**.

Pour l'économie

- ◆ **292** entreprises



Les engagements de mandat pilotés par l'adjoint

21 > Favoriser l'initiation aux sciences en lien avec le Centre de sciences-planétarium (prévu fin 2022). Permettre un accès au planétarium gratuit deux fois par an à tous les scolaires (maternelle/élémentaire)

22 > Poursuivre une programmation ambitieuse et populaire à l'amphithéâtre pour les pontois. Maintenir Solstice. Créer un festival autour de la musique et de la gastronomie des différentes cultures.

23 > Continuer le lien entre les écoles maternelles et élémentaires et les différents équipements culturels de la ville. Développer la médiation culturelle. Développer les projets culturels dans les écoles.

24 > Faire valoir le devoir de mémoire avec nos associations d'anciens combattants.

25 > Encourager la lecture publique. Maintenir la gratuité d'accès à la bibliothèque.

26 > Augmenter l'offre de l'école de musique.

27 > Féminiser les noms de rue.

28 > Mettre en place des caméras de vi-

déosurveillance sur les axes routiers : CDG / Cours St André / Maquis de L'Oisans / VH pour lutter contre les rodéos sauvages et apaiser les vitesses, sécuriser les proximités des écoles et collège.

29 > Renforcer nos coopérations avec la gendarmerie nationale et la brigade motorisée. Renforcer le rôle de proximité de la Police Municipale. Lutter contre les incivilités au quotidien.

30 > Développer la prévention et médiation avec les acteurs de la prévention spécialisée : l'APASE pour prévenir les dérives délinquantes.

31 > Mettre en place le dispositif tranquillité publique « Gilet rouge » sur le quartier Iles de Mars / Olympiades dès le mois de juin 2020.

32 > Interdire les plus de 3,5 tonnes dans certaines parties de la ville

34 > Poursuivre la mutualisation des équipements avec les autres communes.

40 > Soutenir une tarification aux revenus des transports publics et gratuité ciblée. Porté au débat métropolitain.

41 > Poursuivre les Ateliers Publics Urbains (APU) et comité de suivi des travaux.

Les engagements de mandat pilotés par l'adjoint (suite)

68 > Redimensionner et apaiser l'avenue Victor Hugo. Améliorer et sécuriser la voie des collines

69 > Poursuivre la mise en accessibilité des voiries, trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, familles avec enfants et personnes âgées

70 > Implanter des œuvres d'art dans tous les secteurs de la ville et à chaque projet urbain imposer au promoteur l'implantation d'œuvres d'art. Développer le Land Art

71 > Valoriser les entrées de ville

72 > Prolonger le tram E jusqu'au Pont-de-Claix. Revoir l'implantation des arrêts de bus pour la ligne C2

73 > Déplacer la gare du Pont-de-Claix au pôle d'échange multimodal "L'Etoile". En faire une gare stratégique dans le cadre du RER métropolitain

78 > Réserver un foncier pour la construction d'un gymnase à l'horizon des 10 ans

79 > Créer une salle des fêtes dédiée aux familles

80 > Créer un pôle petite enfance rassemblant les crèches Françoise Dolto et multi-accueil Irène Joliot-Curie en lieu et place de l'école Olympiades.

84 > Lutter contre la canicule avec des tonnelles végétalisées dans les parcs et les espaces publics

86 > Rythmer la construction de logements collectifs à environ 100 logements par an dont en moyenne 30 % de logements sociaux. La quasi-totalité de cet effort de construction sera réalisée sur la ZAC Minotiers. Construire des logements à prix abordable avec une forte ambition écologique. Développer l'accession sociale à la propriété dans les opérations nouvelles. Construire des logements étudiants. Développer une offre de logements de niche sur la Villa Blandin Matignon et le Château des Papeteries. Veiller dans les programmes de construction à assurer un fort coefficient de pleine terre dédié aux espaces verts en travaillant sur l'accessibilité des espaces publics. Encourager la végétalisation des façades et des jardins sur les toitures.

87 > Conserver les zones pavillonnaires et développer des petits programmes de construction de maisons individuelles. Maîtriser l'urbanisation en lien avec le droit de préemption.

88 > Construire 3 résidences de logements pour personnes âgées. Chaque résidence sera de 15 à 25 logements avec des services d'accompagnement 7/7 à des coûts abordables notamment au minimum vieillesse. Implantation sur Grand Galet, collège Îles de Mars et centre-ville.

92 > Lancer une opération de ravalement des façades de centre-ville.

93 > Conduire au côté de la Métro la mise en sécurité de 1400 logements concernés par le PPRT.

95 > Créer une cité administrative regroupant les services de la ville, installation d'organismes de formation, projet de ferme urbaine, commerces de proximité sur l'ex Collège Îles de Mars. Faire du centre commercial Arc en Ciel un pôle regroupant les professions de santé

96 > Etudier le devenir du pôle commercial Olympiades en lien avec la copropriété Olympiades. Maîtriser les fonciers.

97 > Prolonger le projet cœur de ville jusqu'à l'angle de l'avenue de Verdun avec le réaménagement du rond-point

98 > Construire le nouveau centre social Jean Moulin avec la participation des habitants en lien avec la maison France Service

100 > Aménager la zone des Papeteries en zone économique. Accueillir de nouvelles entreprises sur notre commune. Saisir les opportunités de transfert des entreprises générant des nuisances vers la zone des Papeteries

2020
2026

“

“Je crois en l’engagement. L’engagement au service des autres. Et l’engagement des autres. Nous voulons faire en sorte que les solidarités soient une boussole pour ceux qui en ont besoin au moment où ils en ont besoin. La solidarité, ce n’est pas que le coup de pouce, c’est la relation aux autres, l’être ensemble. Je parle aussi d’engagement des autres car il n’y a pas d’un côté une élite et de l’autre les petites gens. Chacun peut faire sa part et nous comptons sur tous ceux qui pourront apporter leur pierre pendant ce mandat.”

Isabelle Eymeri-Weihoff
2^e adjointe



ISABELLE EYMERI-WEIHOFF
› 2^E ADJOINTE

Délégations :

- | Solidarités et Cohésion
- | Action sanitaire et sociale
- | Personnes âgées
- | Handicap

Une ville plus unie et plus forte, qui protège, accompagne et lutte contre toutes les formes de précarités et de discriminations.



 La solidarité
 pour renforcer
 la cohésion

Les conseillers municipaux délégués

➤ **NATHALIE BOUSBOA**

Centres sociaux
 Lien intergénérationnel



➤ **MYRIAM MARTIN-ARRÊTE**

Économie sociale et solidaire
 Suivi du Complément Minimum
 Garanti



➤ **VIRGINIE TARDIVET**

Lutte contre les discriminations
 Égalité Femme-Homme
 Accessibilité et handicap



➤ **FATIMA KOSTARI-RIVALS**

Santé et offre de soins
 Prévention
 Partenariats avec les acteurs
 de la Santé



Contexte

La solidarité demeure un axe fort du projet politique de ce nouveau mandat. C'est une culture du Pont-de-Claix qui sera maintenue, car la construction des politiques de solidarité ont toujours fait l'objet d'un dialogue constant entre la Ville, les habitants, le tissu associatif, le Centre communal d'action social (CCAS) et les partenaires institutionnels. C'est un des deux grands piliers de notre stratégie de mandat. Les solidarités nécessitent une mobilisation tous azimuts de nos moyens, de nos compétences et de nos partenaires car rien n'est plus transversal que la solidarité. En matière d'urbanisme, de logement ou d'accès au numérique, en matière de services et d'accompagnement aux personnes, de handicap, d'accessibilité ou inclusion scolaire, d'insertion par l'emploi ou de jeunesse. Les solidarités sont partout. Pour écrire une nouvelle page de cette délégation, nous prendrons deux directions : maintenir et innover.

Il ne s'agit donc pas de tout révolutionner mais d'être dans la continuité tout en menant des expériences nouvelles qui répondront aux carences là où elles persistent. La continuité afin d'aider les familles à partir en vacances, afin de soutenir et accompagner les personnes âgées avec le "Fil", notre service d'accompagnement pour les personnes âgées et dépendantes qui ont besoin d'être aidées dans leur quotidien : faire les courses, aller à la poste, emprunter un livre à la bibliothèque, etc. Le soutien au Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), un lieu d'accueil, d'écoute, d'animation et de consultation témoigne de nos efforts en la matière. Mais le mandat sera le théâtre d'innovations avec des projets forts et ambitieux pour l'ensemble des Pontois. Les solidarités seront un moyen de renforcer la cohésion de notre ville. C'est aussi en cela une des priorités de nos missions d'intérêt général où nous mettons tout en œuvre pour accueillir, écouter et accompagner les Pontois à chaque étape de leur vie.

Les orientations politiques de la délégation

L'action sociale pour tous et pour chacun

Le Pont-de-Claix est dotée d'une vie sociale foisonnante, rythmée de rencontres et d'échanges car les solidarités sont bien sûr aussi collectives. Nous nous appuyons sur ces valeurs de partage et de transmission entre les Pontois pour faire vivre les actions de ce mandat. Les échanges intergénérationnels seront amplifiés, les activités de nos deux centres sociaux affirmées et adaptées. Nous ne voulons pas être dans **une logique de consommation de services publics, mais nous souhaitons aussi que les habitants soient acteurs et qu'ils prennent part, avec leurs initiatives, à la vie des solidarités.** Par nature et puisque nous voulons une ville pour tous, nous prêterons une attention particulière à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En somme, nous souhaitons développer et affirmer une solidarité grandissante pour tous et entre tous. La volonté est bien d'assurer un socle commun pour l'ensemble des Pontois et de renforcer ce socle pour les plus fragiles. Nous veillerons à l'équilibre entre le maintien de ce qui existe et les innovations nécessaires à un service public de qualité. Nous ne nous fixons aucune limite dans les nouveaux dispositifs que nous comptons initier, comme en témoigne le lancement, dès le début du mandat et conformément à nos engagements, du "Complément minimum garanti".

Centres sociaux et liens intergénérationnels

Les centres sociaux sont des lieux ouverts à tous qui fournissent services et activités

au coeur des quartiers, de part et d'autre du cours Saint-André. Avec la restructuration du centre social Irène Joliot Curie et la démolition et la reconstruction du centre social Jean Moulin, ce sont deux ans de transition « hors les murs » qui sont préparés, anticipés, avec un enjeu de taille : garder le dynamisme et la convivialité qui caractérisent si bien les centres sociaux. Les habitants sont et seront acteurs de ce changement, les équipes municipales y travaillent. Nous veillerons à ce que nos **centres sociaux continuent de favoriser l'échange et la rencontre, qu'ils continuent à offrir des temps conviviaux, festifs, culturels, solidaires, pour tous et à tous les âges.**

Lutte contre les discriminations, égalité femme homme, accessibilité et handicap : l'équité ne se négocie pas

Notre diversité est une force. C'est pourquoi la lutte contre toutes les discriminations est au cœur de notre projet. Que ce soit l'égalité femme-homme, le refus et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la résistance face aux préjugés qu'ils soient d'ordre social, culturel ou physique. Nous aurons une attention particulière pour les personnes porteuses de handicap en les accompagnant sur les questions d'accessibilité et de mieux-vivre.

La lutte contre la fracture numérique fait aussi partie de nos priorités. Près de 17% des Français sont touchés par l'« illettrisme ». C'est-à-dire qu'elle est exclue ou en difficulté avec les usages numériques. C'est un enjeu de taille quand on sait qu'on

dématérialise de plus en plus, que ce soit pour l'état civil, les déclarations d'impôts, une demande de permis... La dématérialisation des démarches exclut, de fait, les personnes les plus fragiles et accentue le non-recours aux droits. Une personne de plus de 75 ans sur deux n'a pas accès à internet depuis son domicile. Cette priorité sera portée en parallèle de notre travail pour améliorer l'accès aux droits avec la mise en place des guichets uniques. Ils permettront de faciliter la vie aux Pontois, en s'adressant à la mairie encore plus facilement et en faisant en sorte que les réponses soient simples, rapides, utiles.

Le Complément minimum garanti

La solidarité peut aussi contribuer à se réaliser en reprenant le contrôle sur les parcours de vie, à titre individuel. C'est le moyen d'obtenir le supplément qui contribue, parfois, à sortir de situations difficiles voire de sortir de la précarité grâce à plus de lien social, plus d'activités, plus de revenus. En cela, la politique de solidarité de notre majorité se conçoit comme un accompagnement pour plus d'autonomie et d'émancipation. Nous en sommes certains : quel que soit notre parcours ou notre âge, nous pouvons être acteurs de notre vie.

La précarité ne se limite pas aux privations matérielles et peut prendre aussi bien d'autres formes comme par exemple l'accès aux études supérieures ou bien encore la difficulté de joindre les deux bouts quand on atteint un âge avancé. Afin d'y répondre, nous poserons un acte fort dans ce mandat avec la mise en place d'un complément minimum garanti à destination des étudiants. C'est un investissement sur l'avenir. Il est conçu pour soutenir les ambitions des étudiants, pour faire en sorte que l'aspect financier ne soit pas la raison ou la cause de l'arrêt des études. C'est d'autant plus vrai qu'à chaque rentrée scolaire,

le sujet de la précarité revient au-devant de la scène de l'actualité nationale, c'est une réalité française et encore plus prégnante au Pont-de-Claix avec le taux très bas de jeunes qui poursuivent des études supérieures. Ce complément minimum garanti sera aussi destiné aux personnes de plus de 60 ans en attente de droits. Il s'agira donc d'un complément de revenu destiné à ces personnes qui ont du fait de leur situation un besoin de moyens qu'ils ne trouveraient pas par ailleurs. Quand on se forme ou qu'on a passé sa vie à travailler, on peut avoir besoin d'un accompagnement extérieur. C'est notre conviction. C'est notre rôle de le mettre en place.

Santé et offres de soins, prévention, partenariats avec les acteurs de la santé

La question de la santé n'est pas une compétence de la ville, mais elle dépend de l'État. En revanche, l'équipe municipale ne peut pas rester spectatrice et elle a un rôle de chef d'orchestre à jouer. La démographie médicale est un problème partout en France. Nous voulons en médecine de ville que les médecins généralistes et spécialistes soient en nombre suffisant pour les **besoins de santé des Pontois. En tout début de mandat, nous prendrons le temps du diagnostic et nous ferons le maximum pour accueillir de jeunes médecins. Nous porterons le projet d'un "Pôle santé"** sur le site du centre commercial Arc en ciel, près des Iles de Mars, afin de maintenir l'attractivité médicale de notre territoire, notamment en favorisant l'installation durable d'une offre de soins pluridisciplinaire. Nous porterons aussi un projet de pôle santé sur la partie Sud de la ville. Une attention particulière sera apportée à la Prévention dans sa globalité et nous travaillerons en lien étroit avec le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) afin de va-

loriser ses actions et en faire un lieu ressources sur la prévention des violences intra et extra-familiales.

L'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Irène Joliot-Curie (Ehpad)

Il y a aussi des combats qui perdurent mais qui loin de nous décourager, nous rendent plus combatifs. Garder notre Ehpad public en intégrant d'autres communes dans le tour de table financier sera un de ceux-là. Tout comme l'ouverture d'un accueil de jour pour permettre aux aidants de souffler tout en offrant un lieu sécurisant et stimulant pour les personnes atteintes de troubles cognitifs comme la maladie d'Alzheimer. Nous chercherons aussi à mettre en place un nouveau temps fort, à destination de nos personnes âgées, en complément de notre traditionnel repas annuel des aînés.



Économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur à part entière. Elle est parfois présentée à tort comme une économie complémentaire, chapeautée, subventionnée, administrée, une économie « de réparation ». Mais elle fait partie de l'économie pleinement car elle est conduite par des entrepreneurs, des associations, des sociétés, des coopératives qui innovent dans des domaines divers : services à la personne, économie circulaire, santé, alimentation, industrie... Nous soutenons déjà "Episol" Pont-de-Claix qui en est une belle illustration. Mais nous voulons une dynamique positive sur l'ESS qui a de forts impacts sur beaucoup de champs de la vie : les transports, les circuits courts, la vie culturelle et sportive... L'ESS, c'est aussi l'emploi. Et on n'a encore rien inventé de mieux pour l'insertion. Il y a un lien à créer entre utilité sociale et création d'emplois par l'ESS, comme l'a démontré l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs. » Nous souhaitons être un territoire d'accueil et d'innovation sociale et nous mènerons ce projet avec les associations, les structures, les entreprises et d'autres partenaires comme la Métropole ou la Région.

ZOOM

Lutter contre les violences faites aux femmes : doubler les logements d'urgence et mettre en œuvre un plan d'actions pour prévenir ces violences. Renforcer la coordination des acteurs.

Les femmes et les enfants sont les premières victimes des violences intrafamiliales. La solution d'urgence dans ces situations est de trouver un toit. C'est pourquoi protéger les femmes victimes de violence, c'est d'abord les mettre à l'abri, en les accompagnant du départ du domicile jusqu'à l'accès à un nouveau chez soi.

Construire le nouveau centre social Jean Moulin avec la participation des habitants en lien avec la maison France Service.

Le centre social Jean Moulin qui a fêté récemment ses 40 ans est un repère au Pont-de-Claix. Il apporte des services de proximité, de la vie, des animations, pour tous les âges. Un nouveau programme immobilier va permettre de le reconstruire pour le moderniser. Ce lieu de vie et d'activités sera reconstruit dans un seul et unique édifice qui abritera un Pôle de services publics pour faciliter les démarches des habitants et l'accès au service public, conformément aux engagements de mandat.

État des lieux et projets en cours

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre la solidarité et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. À ce jour, les projets portés par le CCAS se situent aussi bien sur le plan du bâti que des missions confiées au CCAS qui s'adaptent continuellement en fonction des besoins sociaux. À ce propos, une Analyse des besoins sociaux devra être présentée pendant cette première année de mandat et donnera une photographie de la population pontoise et de ses caractéristiques. Elle servira de support aux politiques publiques développées ou à mettre en perspective.

Le cas particulier du CCAS de Pont-de-Claix est d'assurer, par convention avec le Département, la mise en œuvre de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) pour un vaste territoire au Sud de l'agglomération ; il couvre les communes de Champ sur Drac, Champagnier, Claix, Jarrie, Le Gua, Miribel Lanchâtre, Varcès, Vif, Saint Paul de Varcès et Le Pont-de-Claix.

Centres sociaux

Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce sont des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets (CNAF). Les projets sociaux 2019-2022, permettent de fixer le cadre d'action, le fil rouge, pour les années à venir. Dotée d'une identité différente, les enjeux communs des centres sociaux sont leur ouverture sur la ville pour tous les publics et la mixité des publics. Le travail en partenariat tant au niveau des services muni-

cipaux que des associations est essentiel pour un maillage efficace et un développement social des territoires.

Cette dynamique habitante et la place laissée aux habitants nécessitent un positionnement professionnel adapté et un accompagnement de ces bénévoles. Au regard du nombre de bénévoles impliqués dans les services du CCAS, une réflexion pour générer et encadrer du bénévolat « social » serait nécessaire (partage des modalités de fonctionnement, charte...).

Le CCAS de Pont-de-Claix vit une période exceptionnelle avec la réhabilitation du CCAS-Centre social Irène Joliot-Curie et de la reconstruction du Centre social Jean Moulin dont les 40 ans ont été fêtés en 2018. Ces deux bâtiments ont des identités bien différentes référencées dans les projets sociaux 2019-2022 et ces nouveaux projets doivent répondre à des enjeux bien différents :

- Pour la réhabilitation du CCAS-Centre Social Irène Joliot-Curie les enjeux se situent sur l'espace d'accueil avec un accueil mixte CCAS-Centre social. Pour l'un l'objectif est de garantir la confidentialité et pour l'autre de faciliter l'échange et la communication. Ces travaux doivent également répondre aux besoins de confort thermique et phonique du bâtiment et de faciliter le fonctionnement au regard des usages actuels. Ainsi, les espaces dédiés au centre social Irène Joliot Curie seront repositionnés au RDC du bâtiment (salle d'activité). Dans un second temps, lorsque le multi-accueil sera localisé à l'espace Petite Enfance, la ludothèque rejoindra également le RDC de cet espace Irène Joliot Curie. La réception des travaux (environ 1,4M d'euros) devrait avoir lieu avant l'été 2021.

- Pour la reconstruction du centre social Jean Moulin, il s'agit de construire un équipement avec de nouveaux services publics tout en gardant la dynamique habitante et en incluant les nouveaux habitants de la ZAC des Minotiers. La poursuite de l'activité du Centre social sur le quartier est aussi une nécessité durant les 2 années de travaux. Ce projet à fort impact émotionnel (démolition-reconstruction) est accompagné d'une forte implication des habitants avec leur participation à tous les échelons de la concertation y compris au sein du comité de pilotage. Ce projet devrait être terminé vers 2024-2025 (dates prévisionnelles à affiner).

l'Unité Psycho-Gériatrique (UPG) a été formulée au cours du mandat précédent ; celle-ci n'a pas pu aboutir car elle relève d'un montage tripartite complexe qui devra être réactivée.

L'inscription de la Résidence personnes âgées dans le parcours de vie des Pontois mais aussi dans l'animation de la vie locale est à conforter notamment par le travail collaboratif entre professionnels.

Pour les autres services en direction du public âgé, la communication sera à renforcer pour que chaque Pontois puisse être informé des actions existantes mais le soutien aux aidants et la connaissance des problématiques liées à l'âge pourraient être développées.

Santé

Dans le domaine de la santé, un partenariat ancien avec Échirolles (+ de 20 ans) a permis de mettre en place un Contrat local de santé mentale (CLSM) en 2019, celui-ci devrait être encadré par un Contrat local de santé (CLS). Cette contractualisation vient soutenir les dynamiques locales de santé sur les territoires. Suite à un diagnostic, celui-ci reposera sur 3 axes : Accès aux soins, santé mentale, cadre de vie et environnement favorables à la santé.

Ce support administratif permet de porter un lieu d'écoute et de la médiation Santé (accès aux droits Santé) financé en partie par l'ARS.

Centre de Planification et d'Éducation Familiale (Cpef)

Pour le Centre de planification et d'éducation familiale, le premier enjeu est de répondre aux exigences du Département en matière d'objectifs chiffrés (animations collectives, entretiens de conseil conjugal, visites médicales) pour obtenir la subven-

Ehpad

Concernant les missions confiées au CCAS, plusieurs sujets font l'objet d'enjeux dont celui de l'Ehpad. Le maintien de la gestion de l'Ehpad par la collectivité est un acquis non-remis en cause. L'équilibre budgétaire, impossible à atteindre au regard des dotations de l'Agence régionale de santé (ARS) et du Département, génère des déficits cumulés inquiétants (630 000 euros au 31/12/2019). Le travail en cours et à poursuivre, au-delà d'un souci de gestion au quotidien, est de développer le partenariat avec les communes dont les concitoyens sont accueillis à la résidence Irène Joliot-Curie.

Dans cet objectif, les maires des communes environnantes ont été rencontrés et les modalités de collaboration financière ont été abordées en échange d'une implication des communes au sein de la Résidence. Jusqu'à présent la qualité de prise en charge du résident a toujours prévalu sur la gestion financière (exemple : un agent absent = un remplaçant).

Par ailleurs, la demande politique d'ouvrir 2 places en accueil de jour au sein de

tion de 215 000 euros. Le Cpef est bien ancré et repéré au niveau local et au Sud de l'agglomération grenobloise, cette reconnaissance est toujours à conforter. Par ailleurs, la reconnaissance du Cpef comme lieu ressources sur les violences

intra et extra-familiales devra être affirmée et organisée au niveau de la collectivité. Les premiers pas de ce travail ont été faits avant la fin du précédent mandat. Un réseau de partenaires et d'acteurs semble nécessaire à organiser sur la thématique.

Partenaires des politiques publiques et évolution du contexte réglementaire

Les partenaires incontournables du champ du social sont :

- le Département de l'Isère,
- la Caisse d'allocations familiales,
- l'Agence Régionale de Santé,
- la Métropole

Le partenariat à développer est celui des communes du Sud de l'agglomération concernées par l'Ehpad et le territoire couvert par la mise en œuvre de l'APA.

EN CHIFFRES

- ◆ **1** Centre communal d'action sociale
- ◆ **2** centres sociaux
- ◆ **1** résidences personnes âgées (Ehpad)
- ◆ **1** Centre de planification et d'éducation familiale
- ◆ **59** personnes et/ou familles ont bénéficié des paniers solidaires sur l'année 2018
- ◆ **25 724** repas commandés dans le cadre du portage de repas sur 2018

Aides facultatives en 2019

- ◆ **306** demandes pour **191** foyers et un budget de **56 500** euros

Aides aux vacances en famille

- ◆ **314** foyers pour **725** enfants pour un budget de **118 500** euros
- ◆ **190** animations du Cpef en 2019, **1487** entretiens et **1115** consultations médicales

Les engagements de mandat pilotés par l'adjointe

- 36** > Lutter contre la fracture numérique, accompagnement des publics pour les démarches en ligne, développer des temps d'initiation ouverts au public
- 48** > Endiguer la précarité : créer un dispositif « Complément minimum garanti » en direction des étudiants et personnes âgées.
- 49** > Développer Episol, l'épicerie solidaire, sur les autres quartiers de la ville.
- 50** > Lutter contre les violences faites aux femmes : doubler les logements d'urgence et mettre en œuvre un plan d'actions pour prévenir ces violences. Renforcer la coordination des acteurs.
- 51** > Développer les projets intergénérationnels
- 52** > Lutter contre l'isolement des personnes âgées et leurs aidants : maintien et développement du portage à domicile, du FIL, des animations...
- 53** > Accompagner les personnes en situation de handicap.
- 54** > Garder notre Ehpad municipal. Pour les communes dont des habitants sont dans notre Ehpad, travailler avec ces communes pour les associer au financement, gestion et gouvernance de l'Ehpad. Créer un lieu d'accueil de jour pour les personnes qui ont des troubles cognitifs à l'Ehpad.
- 55** > Encourager les temps festifs et les initiatives des habitants avec les centres sociaux.
- 56** > Travailler à la labellisation du dispositif territoire zéro chômeur longue durée pour notre ville en lien avec la Métropole.
- 57** > Promouvoir annuellement une grande cause.
- 58** > Valoriser et soutenir le rôle du Centre de planification et d'éducation familiale.
- 59** > Créer un nouvel événement pour les aînés.
- 60** > Maintenir le dispositif d'aide aux vacances.
- 88** > Construire 3 résidences de logements pour personnes âgées. Chaque résidence sera de 15 à 25 logements avec des services d'accompagnement 7/7 à des coûts abordables notamment au minimum vieillesse. Implantation sur Grand Galet, collège Îles de Mars et centre-ville.
- 98** > Construire le nouveau centre social Jean Moulin avec la participation des habitants en lien avec la maison France Service.
- 99** > Développer l'offre de santé à l'échelle de la ville.

2020
2026

“

“Le travail que je porterai sur le mandat sera fait en lien avec les cinq conseillers délégués qui m’accompagnent dans cette grande délégation stratégique pour le quotidien et l’avenir du Pont-de-Claix. L’enjeu de la continuité éducative entre les différentes tranches d’âges, l’accompagnement des jeunes vers la vie d’adulte et active et un nouveau souffle pour notre monde associatif sont dans notre ligne de mire. Les sports dans toute leur dimension seront soutenus et ils enrichiront les actions d’éveil et d’éducation. En matière de finances enfin, nous voulons conserver un bilan sain et assurer un rythme d’investissement public soutenu.”

Maxime Ninfosi
3^e adjoint au maire.



MAXIME NINFOSI
3^e ADJOINT

Délégations :

- | Education
- | Enfance
- | Petite enfance
- | Jeunesse
- | Sports
- | Restauration
- | Vie Associative
- | Finances
- | Coordination des élus

Favoriser la réussite et l’épanouissement de chacun de la petite enfance à l’entrée à l’âge adulte, accompagner l’action des associations pontoises et assurer, maîtriser les finances par une gestion rigoureuse et des capacités d’investissement nouvelles.



 La restauration scolaire correspond aussi à des temps éducatifs, de partage et d'apprentissage

Les conseillers municipaux délégués

➤ **ATHANASIA PANAGOPOULOS**
 Relations avec le monde associatif en soutien à l'adjoint



➤ **CHRISTINA GOMES-VIEGAS**
 Petite enfance



➤ **NADER DRIDI**
 Jeunesse



➤ **FERHAT CETIN**
 Evaluation et qualité des services publics



➤ **LINDA YAKHOU**
 Événementiel



Contexte

La Ville du Pont-de-Claix est reconnue pour ses efforts en matière de petite enfance, d'enfance et d'éducation, et pour son rôle à destination des publics jeunes. L'éveil et les apprentissages à tous les stades de la vie nécessitent d'innover de manière permanente en faisant dialoguer les délégations et les compétences de la ville et de ses partenaires, comme le milieu associatif. Ces liens évidents sont à renforcer entre les trois dimensions éducative, de la vie associative et de la restauration ainsi que des sports. Ces compétences sont liées car elles contribuent toutes à l'épanouissement et au développement de l'autonomie de nos jeunes. La qualité de l'alimentation et l'importance sociale des repas sont primordiaux dans notre vision pour l'enfance et la jeunesse du Pont-de-Claix, sans compter l'importance environnementale et sanitaire dans l'alimentation. Les Pontois de demain, ce sont nos jeunes, et ils ont tout intérêt à être initiés à la vie par les sports. Plusieurs disciplines ont une capacité bien connue à renforcer le lien social, à provoquer le dépassement de soi et à apprendre de manière générale les règles et contraintes ainsi que les avantages de la vie en commun. Les sports sont un moyen de l'apprentissage de la citoyenneté et un vecteur de meilleure santé. Ce travail de passerelle avait déjà été initié dans le précédent mandat, mais il convient de l'approfondir.

La vie associative de notre ville est foisonnante. Et le service public municipal ne serait rien sans l'action des associations pontoises. En matière de soutien à la vie associative et pour la place que les associations doivent prendre dans la vie de Pont-de-Claix, nous avons aussi une nouvelle ambition. Et le projet d'impliquer plus encore des associations qui le souhaiteront dans la réalisation du projet municipal.

Enfin, l'ensemble de nos politiques publiques ne pourra être soutenu qu'avec des finances saines et solides. Notre capacité à agir en dépend. Notre capacité de désendettement se situe à un bon niveau, et nous avons l'objectif de dégager des leviers d'investissement, car ceux du précédent mandat étaient forts, tout en gardant une capacité de désendettement soutenable. Grâce à des capacités de financement soutenables, notre objectif est de conserver une offre de service public de très haut niveau, car elle se situe largement au-dessus de la moyenne des communes de taille similaire.

Les orientations politiques de la délégation



Assurer les meilleures conditions d'éveil pour tous les enfants

Petite enfance

Notre objectif principal en la matière est le développement de la capacité à accueillir.

Le contact des enfants avec les autres, enfants et adultes, est primordial pour leur développement. En effet, rien ne remplace la vie en commun et l'apprentissage avec les autres. Un programme d'accueil riche et adapté en est le socle. Nous souhaitons maintenir les projets pédagogiques de qualité qui s'articulent autour des premiers savoirs, et les dynamiser. Nous souhaitons aussi un lien étroit avec les familles

qui est fondamental pour la capacité à détecter les enfants en situation de fragilité au plus tôt.

Notre arsenal en matière de petite enfance est donc solide. Mais il sera renforcé dans le mandat, en 2022, par un pôle petite enfance qui pourra accueillir davantage d'enfants et dans de meilleures conditions, tout en conservant l'objectif d'un projet pédagogique de qualité.

Il y a bien évidemment un lien entre l'éveil, l'enrichissement par le contact des autres, les sports et la culture. Toutes ces politiques doivent être croisées pour que nos enfants soient accompagnés vers la découverte et l'apprentissage dès le plus jeune âge. Enfin, les enfants ne grandissent pas tous au même rythme et les changements de classe n'ont pas toujours

de sens à leurs yeux. C'est pourquoi nous voulons **créer des continuités entre l'accueil de la petite enfance et les premiers pas à l'école et renforcer ces passerelles.** Nous développerons pour cela les activités communes en fin de cycle de la petite enfance vers l'école maternelle pour des transitions douces et épanouissantes.

Enfance et éducation

L'exigence éducative nous oblige plus que nulle autre. La ville est reconnue pour le travail accompli afin d'ancrer solidement l'action envers l'enfance et l'éducation qui constitue un service public de premier plan. Le dialogue de la municipalité avec les écoles et les parents d'élèves a une place de choix car nul n'a la science infuse et les espaces de discussion, d'échanges et de débats permettent à des solutions inattendues d'émerger. La relation avec l'Éducation nationale fait partie de ce dialogue fertile.

Sur le temps scolaire, nous pouvons encore progresser avec la mise à disposition d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. Tout comme nous pouvons aider les enfants à prendre conscience des enjeux écologiques avec les jardins pédagogiques et la végétalisation des cours ou la gestion des déchets ou encore avec les projets de jardins familiaux et de fermes urbaines qui offriront un lien concret avec le vivant. Nous souhaitons aussi accompagner les enfants vers l'éveil musical et les questions d'égalité femme-homme. La restauration n'est pas en reste dans notre projet : la cuisine centrale gérée en régie municipale offre une qualité et une diversité d'aliments pour que le repas, moment social, soit aussi un temps de découverte et de bien-être. Comme la santé passe aussi par l'assiette, nous voulons compléter notre offre avec

une alimentation faite au moins à 80% de produits durables, issus de circuits courts, bios et locaux, à partir du 1^{er} janvier 2022. La restauration, ce moment éducatif, de partage, d'apprentissage, de découverte, et bien souvent cette occasion - malheureusement parfois rare pour certaines familles - d'offrir un repas équilibré avec de bons produits locaux. Cette transition alimentaire sur laquelle nous sommes engagés se situe au carrefour du bien-être et de la transition écologique qui est un des piliers de notre mandat.

Au-delà des temps scolaires et périscolaires, nous profiterons de l'arrivée à terme de la délégation de service public avec l'association "Alfa3A", qui gère pour la Ville les accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, pour se poser la question collectivement de la nouvelle ambition que nous pouvons avoir en matière d'animation et de loisirs pour les 3 - 11 ans. Cela sera fait à l'horizon de l'automne 2021.

Accompagnement à la scolarité

L'école rend libre. Mais nous n'avons pas tous les mêmes chances devant la vie. Dans un territoire où une partie importante des habitants est considérée comme prioritaire, l'accompagnement scolaire des plus fragiles est pour nous une priorité. Nous bénéficions d'un programme de réussite éducative pour les 2 - 16 ans et travaillons sur les quartiers prioritaires avec le dispositif intercommunal "Objectif réussite éducative" qui permet d'accompagner les enfants qui montrent des signes de fragilité. Notre prochaine étape est de mettre en place **un véritable service public de l'aide aux devoirs** pour les élèves du primaire, par exemple en dédiant un jour d'études par semaine pour les enfants.

La carte scolaire fera quant à elle partie de notre réflexion pour les équilibres nécessaires à la vie des écoles. Notre ville se transforme avec de nouveaux logements qui donneront de nouveaux habitants à notre ville. C'est une bonne chose, car la force d'un territoire, ce sont les gens qui y habitent. Mais nous devons repenser notre carte scolaire à l'aune des nouveaux enjeux urbains, sociaux, éducatifs, qui vont ensemble.

Les activités périscolaires, elles, seront développées avec de nouveaux temps pédagogiques lors desquels des animateurs formés et les acteurs associatifs offriront de nouvelles activités, par exemple en augmentant la part du sport dans les activités proposées.

Une ambition plus grande pour la jeunesse

L'action de la mairie doit être un tremplin de plus vers la vie d'adulte et la vie active en plus d'assurer une offre de loisirs. Elle doit avoir un rôle d'aiguillage sur les questions de santé, d'orientation et d'insertion professionnelle ou de logement... Nous pensons en particulier **augmenter l'offre de loisirs pour nos jeunes comme par exemple avec les sports d'hiver.**

Les jeunes ont du talent, des idées, des souhaits et la Ville souhaite prendre part à l'accompagnement de leur réalisation. Les projets des jeunes seront le plus possible soutenus et valorisés. Nous souhaitons mettre en place des temps de témoignages et de retours d'expérience, par exemple, dont la portée peut être particulièrement forte. Nous sommes convaincus qu'ils permettront à la fois de valoriser différents parcours de Pontois et de donner confiance pour ceux des autres. Nous avons été sensibles aux différentes demandes comme celle des espaces multisports qui rencontrent un succès et qui peuvent donc être modernisés.

La Ville, avec le dispositif "jobs citoyens", offre un contrat, souvent le premier, à 43 jeunes de 16 à 18 ans chaque année. Mais nous devons aussi faire preuve de plus de solidarité pour les jeunes en situation de difficulté en partenariat avec la Métropole qui gère la compétence insertion et avec la Mission locale. La construction de nouveaux logements peut permettre une déshabitation plus facile, tout en restant au Pont-de-Claix si on s'y sent bien. Le projet de mise en place d'un "complément minimum garanti" pour les étudiants pontois doit aussi renforcer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. C'est un signal pour ces jeunes : nous comprenons que le coût de la vie étudiante peut décourager, mais l'investissement dans les études supérieures, quand on va jusqu'au diplôme, cela change la vie pour de bon.

Finances

Le programme pluriannuel de financement qui permettra de porter ce plan de mandat sera un cadre stratégique adopté dès 2020. Il s'appuiera sur l'existant d'abord. **Les finances de la ville sont saines. Elles continueront de faire l'objet d'une gestion "en bon père de famille."** C'est à dire une gestion rigoureuse et souple à la fois. Le niveau d'endettement est maîtrisé et nous avons pu dégager des capacités d'investissement importantes au dernier mandat, à hauteur de 35 millions d'euros. C'est exceptionnel pour une ville de notre taille et c'est ce qui explique que la ville se renouvelle et que nous avons eu de nombreuses opérations d'investissement notamment dans l'urbanisme, les places publiques, les parcs... La reconstitution de l'épargne a permis de faire baisser le ratio de désendettement de 35% sur le dernier mandat. C'est un acquis solide. Un objectif double se dessine donc à présent. D'abord

assurer et consolider nos services publics de proximité. Ensuite abonder en moyens nouveaux nos priorités politiques que sont les solidarités et la transition écologique et énergétique ainsi que nos investissements structurants. On peut citer la future cité administrative sur le site de l'ancien Collège des Îles de Mars ou encore la réhabilitation du centre social Jean Moulin qui a plus de 40 ans et qui accueillera une maison France Service, sans compter la rénovation du centre-ville ou encore la restructuration du parc Auguste Borel. Nous irons aussi à la recherche de financements supplémentaires. Que ce soient des subventions de l'Etat ou de l'Union européenne ou bien par une veille active de notre administration sur les appels à projets, les conventionnements ou les dispositifs transversaux. **Nous dédierons des ressources à la recherche de capacités de financements nouvelles,** car c'est un investissement sur l'avenir. Nous tenons à installer une culture de la conquête de nouveaux moyens, en mobilisant les ressources financières dormantes, jusqu'au financement participatif pour financer des projets concrets.

Vie associative

Notre action est assez favorable vis-à-vis d'autres villes de la Métropole. C'est assez reconnu dans d'autres villes de la Métropole, et nous en sommes fiers. Nous avons un vivier associatif important, avec des savoir-faire, une méthode, une maturité, une organisation fiable avec une vision claire. Dans ce mandat, nous souhaitons franchir de nouveaux paliers dans le soutien à la vie associative. Il ne peut pas être que financier, car nous pouvons aussi, en plus du schéma traditionnel de la subvention pour les missions menées par les associations, apporter d'autres formes de soutien.

Qu'il soit administratif, juridique, ou de recherche de financements extérieurs sur des projets associatifs, tout comme dans la politique de renouvellement des membres des associations car le bénévolat est une force qu'il faut entretenir.

Ainsi, nous pourrions étudier les moyens de majorer éventuellement les aides aux associations - tout en continuant d'aider les autres - qui contribuent à la réalisation du projet municipal. Nous souhaitons aussi accompagner les dynamiques citoyennes car chacun a un rôle à jouer. Notre ambition est d'impulser de nouvelles dynamiques pour le Pont-de-Claix grâce à **un programme d'engagement des habitants.** Les sports, la culture, la cohésion et la vie dans les quartiers prioritaires, tout comme le soutien aux associations de solidarité, feront partie des lignes directrices pendant le mandat. **Nous n'oublions pas notre Maison des associations et de l'économie sociale et solidaire qui est un bel équipement.** Pour lui donner plus de vie encore et lui faire prendre toute sa place dans la ville, nous souhaitons initier en lien avec le monde associatif une programmation annuelle dédiée au grand public pour un lieu plus vivant et accueillant pour tous.

Sports

Il faut considérer les sports comme un vecteur de rencontres, d'épanouissement et de cheminement vers l'autonomie. Les sports ont toute leur place à prendre dans le projet éducatif local, mais aussi dans l'animation de la cité.

La ville est dotée d'équipements structurants et d'autres plus modestes mais essentiels à la pratique du sport dans l'espace public. Nous les entretiendrons pour que le sport reste un plaisir pour tous les pratiquants de loisirs ou professionnels, comme au gymnase Victor Hugo. **Nous**

entretiendrons ou moderniserons les “city stades” comme à Taillefer. Nous n’avons pas d’urgence au début du mandat, mais avec les nouveaux logements qui sont prévus dans la décennie à venir, nous prévoyons la création d’un nouveau gymnase au Pont-de-Claix. C’est un projet qu’il faut anticiper pour **l’inscrire dans la programmation budgétaire à la fin de ce mandat.**

Événementiel

Une ville qui bouge c’est aussi une ville avec des temps festifs, de célébration, de mémoire ou de sports. C’est un grand sujet à porter à l’échelle de la ville. Ce début de mandat sera le moment idéal pour faire le point sur les manifestations et événements qui rythment l’année. Une délégation est entièrement dédiée à cette question, et elle assurera un rôle d’écoute sur le terrain, d’aiguillage, d’accompagnement, de valorisation. Cela se fera évidemment en lien avec les porteurs de projets et les associations qui assurent par exemple le carnaval, le forum des associations, les manifestations sportives. À ce titre, nous voulons **faire notre part pour vivre pleinement les Jeux Olympiques de 2024.**

Evaluation et qualité des services publics

La décision politique ne peut être éclairée que si elle sait d’où elle part et où elle va. Les méthodes, les moyens et la manière de procéder concourent tout à la fois à un service public de qualité. **Les habitants et les usagers souhaitent naturellement une administration moderne et c’est cela qui fera la qualité du service public.** Ce man-

dat sera donc pour nous celui de la montée en puissance de notre propre évaluation et de notre bilan. La stratégie de mandat fixe un cap. Son évaluation régulière sur une base annuelle, avec un point d’étape à mi-mandat, permettra d’en mesurer la progression. Mais nos politiques publiques seront enrichies de techniques d’analyse qui permettront de vérifier nos résultats année après année. Cela nous permettra de savoir où nous sommes bons et où nous pouvons encore progresser. Nous défendons une démarche d’amélioration continue, avec une recherche de qualité qui permet de comprendre comment mieux adresser les services aux habitants, en proximité. On peut prendre l’exemple de la politique sportive ou encore de la restauration. Comment notre soutien permet aux clubs d’assurer leur projet sportif ? Qu’est ce qui a changé dans nos cantines scolaires ? **Des rapports annuels seront réalisés par chacune des directions et rendus publics.**

ZOOM

Proposer un service d’aide aux devoirs en direction des écoliers, collégiens et lycéens.

Famille, amis, sorties ou vacances, maison... l’école ne commence pas et ne s’arrête pas aux portes de l’établissement. Elle s’inscrit dans toute la vie, dans l’environnement de l’enfant et du jeune. Nous souhaitons que le travail personnel de l’élève l’aide à mémoriser, à s’entraîner, à progresser dans les savoirs fondamentaux dans un environnement autre qu’à l’école. En respectant ses temps de vie, mais en nous assurant qu’aucun enfant ou jeune ne décroche vis-à-vis du programme scolaire. Tout n’est pas que question d’effort personnel, mais aussi des conditions matérielles dans lesquelles étudient les élèves les plus fragiles. C’est pourquoi nous lancerons le chantier, dès le début du mandat, d’un véritable service public d’aide aux devoirs. Pour qu’aucun enfant ou jeune ne soit laissé sur le bord du chemin.

Ne pas augmenter la fiscalité des ménages. Mettre en œuvre un abattement de la taxe foncière communale sur les commerces de proximité.

Nous ne voulons pas faire peser la pression de l’investissement sur les familles. Nous nous engageons à ne pas augmenter les taux de taxes. Pour ce qui concerne les commerces de proximité, nous voulons leur donner l’oxygène nécessaire à leur activité en mettant en place un abattement sur la taxe sur le foncier bâti.

État des lieux et projets en cours

Scolaire

- Une aide à l'apprentissage et aux devoirs (dispositif CLAS) deux fois par semaine pour 100 enfants du CE2 à la 3^e
- Des accompagnements individualisés dans le cadre du Programme de réussite éducative 12-16 ans et 16-18 ans avec 140 bénéficiaires
- Des ateliers langagiers pour les élèves de maternelle, qui concernent 45 enfants scolarisés en moyenne et grande section : allophones, stimulation langagière, enfants introvertis.
- L'animation d'un réseau partenarial : Education Nationale (principal, directeurs Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés, infirmières, Centre d'information et d'orientation...), santé, Mission Locale, Association "Apase" de protection de l'enfance, Service local de solidarité, association de demandeurs d'asile, services de la Ville (CCAS, centre social jeunesse, Point information jeunesse, enfance,) "Alfa 3A" sur le champ socioéducatif (veille éducative).

Enfance

- Une délégation de service public sur l'accueil de loisirs extrascolaire des 3-11 ans avec l'association "Alfa3a"
- 3 structures d'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) pour les 3-11 ans : Maison de l'enfance, Centre de loisirs Jean Moulin, Centre aéré de Varcès.

Jeunesse :

- 1 structure jeunesse (Escale) dédiée à l'ensemble de l'activité jeunesse
- Un accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) des 11-17 ans
- Un Point information jeunesse pour l'accompagnement des jeunes de 15-25 ans

- Un PEDT (Projet Éducatif de Territoire) avec 3 grands axes éducatifs :
 - Proposer des actions éducatives au plus près des besoins de l'enfant ;
 - Favoriser la communication et le travail collectif dans l'intérêt de l'enfant ;
 - Encourager l'accès à la culture, l'ouverture au monde et la citoyenneté.

Sports

À court terme, le projet de "Pass' sport culture" qui a vu le jour en septembre 2020 permet à l'ensemble des élèves de primaire (environ 650) d'avoir un accès privilégié aux offres culturelles et sportives de la ville (gratuité de la bibliothèque, places gratuites à l'Amphithéâtre, entrées gratuites à Flottibulle, 40 euros de réduction pour une adhésion à une association...).



Vie associative

À court terme : un travail de fond pour accompagner les associations vers plus d'autonomie, la mutualisation des moyens et trouver un nouveau souffle pour les adhérents et le bénévolat.

À moyen terme : la Maison des associations et de l'ESS poursuivra sa mission de lieu de ressources pour les associations pontoises, notamment sur la formation et la veille sur toutes questions liées aux associations. **Elle portera une programmation propre pour en faire un lieu de destination et d'animation pour les Pontois.** La ville mettra en place des outils afin de simplifier les démarches administratives des associations

Finances

Une dette saine et maîtrisée, avec un taux actuel moyen de 1,45 %, un stock de 24 millions d'euros et une capacité de désendettement de 9 ans (projection fin 2020). Un effort exceptionnel d'investissement de 35 millions d'euros consenti au cours du précédent mandat pour transformer la ville et les équipements publics. Ces axes serviront de fondement à la consolidation d'un Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2021-2026 mais son niveau devra être ajusté en fonction des capacités à dégager des ressources nouvelles.

Partenaires des politiques publiques

Éducation, petite enfance, enfance, jeunesse

Pour l'enfance

L'Éducation nationale (Inspecteurs de l'éducation nationale, enseignants, Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) est le partenaire principal pour la scolarisation des enfants pontois du territoire. Les parents d'élèves y participent via les conseils d'école et les trois rencontres annuelles entre les élus de la Ville et les parents d'élèves délégués. La Direction départementale de la cohé-

sion sociale (DDCS) est le principal interlocuteur pour l'organisation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. "Alfa3A" est titulaire du contrat de délégation de service public pour l'extrascolaire pour les 3-11 ans. La Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère sur les financements des accueils de loisirs.

Pour la petite enfance

Le département en particulier les services de la PMI (Protection maternelle et infantile) sur tous les aspects liés à la réglementation et à la sécurité sanitaire des

établissements.

La Caf de l'Isère sur les financements des établissements d'accueil des jeunes enfants mais également sur le fonctionnement.

Une collaboration avec le service culturel et les centres sociaux sur la mise en place de projets communs.

En matière de restauration municipale

Le principal partenaire sont les services de la Direction départementale de protection des personnes (DDPP).

La veille et réussite éducative

- La Métropole, l'État, la Région, la Caf sur les dispositifs "Programme de réussite éducative" pour les 2-16 ans et les 16-18 ans.
- L'Éducation nationale sur les dispositifs "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (CLAS) et école ouverte/vacances apprenantes.
- L'association "APASE" pour le suivi des situations individuelles, qui est active sur sur le CLAS à destination des collégiens.

De manière générale, la direction Education Enfance Jeunesse de la ville du Pont-de-Claix est engagée dans un partenariat avec l'association les CEMEA pour la formation des professionnels (animateurs, directeurs d'accueil de loisirs, éducateurs de jeunes enfants) et sur l'appui pédagogique sur certains projets. Il s'agit par exemple de l'accompagnement des professionnels de la petite enfance dans le cadre du projet de nouvelle structure petite enfance aux Olympiades, de l'accompagnement des directeurs d'accueil de loisirs périscolaire pour la mise en œuvre des projets pédagogiques, ou de l'accompagnement des projets culturels de l'Amphithéâtre avec les écoles.

Finances

65 % de la richesse de la ville provient des entreprises, par le reversement de la fiscalité économique perçue par la Métropole, et par la taxe foncière qu'elles paient en direct. Les autres contribuables, bailleurs et propriétaires particuliers contribuent à hauteur de 13,5 % à travers la taxe foncière

Évolutions du contexte réglementaire

De manière générale, la transformation urbaine en cours, en particulier les constructions de logements, impacte et impactera encore plus fortement dans les dix prochaines années le peuplement de certains quartiers de la ville. L'offre de service public en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sera à questionner en fonction de l'évolution de la population (capacité d'accueil des bâtiments, moyens humains...).

La Ville occupe une place importante comme acteur éducatif auprès des enfants et des jeunes du territoire aux côtés

de l'ensemble des autres acteurs, parents, enseignants, associations. Les objectifs éducatifs et pédagogiques proposés au travers du Plan éducatif local (PEL) et du Projet éducatif de territoire (PEDT) pour développer la « ville éducative » sont la déclinaison directe des orientations des élus et seront peut-être amenés à évoluer. La continuité éducative est en élaboration permanente pour s'assurer de la cohérence des politiques éducatives sur le territoire entre les différents acteurs mais également entre les différents âges de la vie de la personne en devenir.

En matière d'éducation, de veille et de réussite éducative, on compte parmi les évolutions notables récentes et à anticiper :

La scolarisation des enfants à partir de 2 ans révolus impacte le fonctionnement des écoles maternelles, actuellement ce sont entre 30 et 50 % des enfants de la classe d'âge qui intègrent l'école entre 2 et 3 ans.

L'évolution des bâtiments scolaires au regard du défi énergétique (rénovation thermique) et inclusif (mise en accessibilité des bâtiments) et des évolutions de population à venir.

L'évolution de la carte scolaire (ou sectorisation) en fonction de l'équilibre des bassins de vie et des compositions socio-économiques des familles.

Les évolutions de priorités des partenaires (État, Région, Département) sur les politiques d'accompagnement des publics en difficulté scolaire ou d'insertion sociale ont conduit au développement d'un début de service public local de soutien à l'apprentissage.

En matière de petite enfance, on compte les évolutions suivantes :

La scolarisation des enfants à partir de 2 ans révolus impacte le fonctionnement des écoles maternelles ainsi que les établissements d'accueil des jeunes enfants, la passerelle entre le monde de la petite enfance et de l'enfance est en construction.

La création d'un nouvel établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) sur le site de l'ancienne école Olympiades : ce nouvel équipement rassemblera les structures de la crèche Françoise Dolto et du multi-accueil Irène Joliot-Curie. Un nouveau projet pédagogique et de fonctionnement est à écrire en fonction des orientations éducatives des élus.

Une baisse du nombre de places d'accueil : 110 places en 2019 pour 100 places en sept 2020, consécutive au départ de 5 assistantes maternelles, soit 10 places (dif-

ficulté à recruter).

Sur les 4 dernières années ce sont 8 assistantes maternelles qui ont quitté la crèche familiale, soit 16 places équivalent temps plein de moins entre 2015 et 2019.

Le nombre de demandes est constant, on constate qu'au moment de la commission d'attribution de places en 2017 et 2018 presque toutes les demandes d'accueil ont pu être satisfaites. Ce n'est pas le cas pour les années 2019 et 2020 où les demandes non satisfaites se situent entre 20 et 30 familles.

En matière de restauration scolaire, on compte les évolutions suivantes :

La loi EGalim du 1er novembre 2018 prévoit notamment que la restauration collective (restauration scolaire et restauration municipale) soit au 1er janvier 2022 composée au moins de 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

La loi EGalim prévoit aussi la suppression de contenants alimentaires de service en plastique (les barquettes) au plus tard le 1er janvier 2025. Ils sont utilisés au Pont-de-Claix pour les plats froids

La création ou la rénovation d'une nouvelle structure de production (la cuisine centrale actuelle date de 1973) en fonction du choix des élus sur le mode de production.

La scolarisation obligatoire à 3 ans qui entraîne une hausse de la fréquentation de la restauration scolaire, couplée à une difficulté de recrutement des animateurs du périscolaire.

Calendrier de mise en œuvre opérationnelle

Éducation, enfance, petite enfance, sports, restauration, finances

- Projet de création du nouvel équipement d'accueil du jeune enfant (provisoirement dénommé Olympiades) : démarrage du chantier en janvier 2021, ouverture de l'équipement en septembre 2022.
- Définition du nouveau projet pédagogique et de fonctionnement de la petite enfance (toutes structures) pour septembre 2021.
- La carte scolaire et l'évolution des bâtiments scolaires : définition d'une stratégie au regard des éléments prospectifs d'évolution de la population et de l'état des lieux des bâtiments scolaires pour juin 2021.
- Définition d'une stratégie sur l'outil de production de restauration (cuisine centrale) pour juin 2021.
- Création d'un service public local de l'aide à l'apprentissage et au devoir pour tous pour septembre 2021.

EN CHIFFRES

Vie associative

- ◆ **100** associations environ
 - ◆ **80** font appel à la ville autrement que par des subventions (ex : matériel, salles..).
 - ◆ **220 000** euros par an de budget pour la vie associative
 - ◆ **47** associations subventionnées pour un total de **208 020** euros
 - ◆ **17** associations sportives pour un total de **167 200** euros
 - ◆ **8** associations sociales pour un total de **21 000** euros
 - ◆ **9** associations culturelles pour un total de **10 500** euros
 - ◆ **8** associations de loisirs pour un total de **7 100** euros
 - ◆ **5** associations patriotiques pour un total de **2 220** euros
- Environ **90** associations sollicitent chaque année le service vie associative (pour des prêts de salles essentiellement.)

Éducation, petite enfance, enfance, jeunesse

- ◆ **162** agents (titulaires et contractuels) dans la direction, répartis en 4 services :

Petite enfance

- ◆ **6** équipements dédiés à la petite enfance dont **4** équipements d'accueil du jeune enfant : **1** crèche collective, **1** crèche familiale et **2** multi-accueil ainsi qu'un Relais assistantes maternelles (RAM) et un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)
- ◆ **110** places d'accueil en structure petite enfance en 2019, **100** places en septembre 2020.
- ◆ **65%** et **100%** : c'est le taux d'acceptation en crèche
- ◆ **292** enfants accueillis en 2019 dans les crèches municipales.

EN CHIFFRES

Éducation et restauration

- ◆ **11** établissements scolaires : **6** écoles maternelles (**1** ATSEM par classe) ; **4** écoles élémentaires ; **1** collège.
- ◆ **1 200** élèves scolarisés en maternelle et primaire (classes dédoublées à **12** élèves en CP et CE1) ; **400** élèves scolarisés en secondaire au Collège Nelson Mandela.
- ◆ **10** restaurants scolaires (dont **4** selfs en école élémentaire).
- ◆ **700** repas servis par jour, ce qui correspond à **69 000** repas par an (2019).
- ◆ **1** espace famille physique et numérique pour l'accueil des usagers (inscription périscolaire, scolaire..).
- ◆ **10** lieux d'accueil périscolaire (répartis en **5** directions d'accueil de loisirs), avec un accueil matin, midi et soir par **35** animateurs périscolaires.

Scolaire

Des moyens mis à disposition de l'Éducation Nationale sur le temps scolaire

Un soutien financier aux coopératives scolaires : ◆ **11** euros/élève/an et par école.

Un budget de fonctionnement

◆ **31,5** euros/élève et d'investissement (**100** euros/classe)

Aide aux projets des écoles

◆ **4 000** euros/an.

◆ **1** ATSEM par classe en maternelle (**21** agents).

◆ **7** éducateurs sportifs (ETAPS) assurant 2 fois 45 minutes par classe et par semaine (du CP au CM2) ; **8** séances de natation scolaire au centre aquatique "Flottibulle", un cycle de patinage à la patinoire d'agglomération Pôle Sud (CE2), 3

jours d'initiation au ski de fond (CM1-CM2).

◆ Une initiation musicale (du CP au CM2), avec un intervenant du Syndicat intercommunal de musique Jean Wiener (45 minutes par classe et par semaine du CP au CM2)

◆ Des traversées culturelles proposées aux classes des écoles, collège, lycée, en lien avec la programmation annuelle de l'Amphithéâtre, de la bibliothèque et des Moulins de Villancourt.

◆ Des classes transplantées au Centre aéré de Varcès : **22** classes par an, sur la thématique nature/ environnement.

◆ La Régie de bus de la Ville prend en charge des trajets pour les activités de la Ville (exposition, activités sportives, séjours à Varcès..).

◆ Accueil du Centre médico-scolaire à l'école Saint-Exupéry.

Finances

◆ **26** millions d'euros en 2020 de budget de fonctionnement.

◆ **15** millions d'euros : ce sont les dépenses de masse salariale de la collectivité.

Un potentiel financier par habitant supérieur de **68%** à la moyenne des communes similaires.

◆ **2 032** euros par habitant : c'est le niveau de dépense réelle par habitant.

◆ Un taux d'épargne brute de **12%** en 2019, encore modeste mais en progression.

Les engagements de mandat pilotés par l'adjoint

- 1** > Accompagner les familles dès la naissance des enfants vers les structures petite-enfance.
- 2** > Augmenter le nombre de places en crèche en fonction de l'évolution de la population
- 3** > Adapter nos crèches et écoles à la canicule
- 4** > Défendre les effectifs réduits dans les classes pour favoriser le niveau d'apprentissage. Maintenir une ATSEM par classe en maternelle. Maintenir le dispositif de réussite éducative.
- 5** > Améliorer la transition entre école maternelle et école élémentaire.
- 6** > Créer un passeport qui suit la scolarité de l'enfant de la maternelle au CM2 et qui compile les parcours réalisés dans le cadre des activités faites par la ville.
- 7** > Favoriser le temps de développement personnel des enfants, empathie, estime de soi à l'école et dans les activités municipales.
- 8** > Développer de nouvelles offres extra scolaires en lien avec notre délégataire Al-pha 3A alliant apprentissage des savoirs et loisirs.
- 9** > Développer un programme d'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et à la sécurité routière, premiers secours en lien avec les acteurs du territoire. Développer des activités communes parents/enfants.
- 10** > Soutenir et accompagner l'inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap et troubles DYS en lien avec les parents et les professionnels.
- 11** > Développer l'apprentissage aux langues étrangères en direction des enfants d'écoles élémentaires.
- 12** > Poursuivre l'exigence de la qualité pour la restauration municipale. Étudier le possible déplacement de la cantine centrale et rénover les cantines des écoles maternelles Pierre Fugain, Coteaux, Iles de Mars.
- 13** > Proposer un service d'aide aux devoirs en direction des écoliers, collégiens et lycéens.
- 14** > Lutter contre le harcèlement à l'école et dans les structures. Lutter contre les addictions.

- 15** > Proposer des challenges jeunesse. les accompagner dans la formation des parents d'élèves délégués.
- 16** > Créer un forum des stages dès la 3ème et mise en avant des métiers auprès des publics jeunes.
- 17** > Prévoir une clause « jobs d'été » pour les jeunes dans les marchés publics de la ville.
- 18** > Développer l'accueil des apprentis dans les services de la ville.
- 19** > Renforcer le soutien aux projets des jeunes à destination des 18/25 ans.
- 20** > Valoriser auprès des jeunes Pontois les parcours de réussite de Pontois. Montrer par l'exemple les parcours pros des parents.
- 37** > Ne pas augmenter la fiscalité des ménages. Mettre en œuvre un abattement de la taxe foncière communale sur les commerces de proximité.
- 38** > Mettre en œuvre un prix plafond maximum pour les cantines scolaires à 5 euros le repas. Suppression des 3 dernières tranches supérieures pour plus de justice sociale et de mixité. Maintien des premières tranches.
- 44** > Conserver l'instance de dialogue entre parents d'élèves délégués / ville et
- 61** > Maintenir le soutien financier et matériel aux associations pontoises. Aider les associations dans leurs démarches administratives. Dédier un poste à ces missions. Soutenir et valoriser le bénévolat à travers de formation et de moments dédiés.
- 62** > Création d'un Pass' Sport-Culture en direction des enfants pontois. Contribution à l'achat de la licence sportive ou accès spectacle.
- 64** > Travailler sur la mise en place d'un club house dédié pour le futsal et pour le handball. Installer un local pour la pétanque sur la place Michel Couëtoux et mettre en valeur les jeux de pétanques sur cette place.
- 89** > Multiplier par deux les aides à la rénovation thermique des copropriétés.

2020
2026

“

“Nous sommes actifs auprès des bailleurs sociaux et des autres partenaires du logement public pour défendre les dossiers des Pontois et débloquer des situations. Je tiens des permanences et je rencontre de nombreux Pontois. Il faut savoir écouter, c’est fondamental. On parle d’habitat et de logement, mais c’est de l’humain dont il s’agit.”

Souad Grand
4^e adjointe au maire.



SOUAD GRAND
> 4^e ADJOINTE

Délégations :

| Habitat et Logement
Conseillère métropolitaine

Se loger dans de bonnes conditions quelle que soit sa situation économique, familiale et de santé, grâce à des logements accessibles et bien isolés.



— — —
*Une nouvelle
jeunesse pour
le quartier Taillefer
grâce aux récents
travaux portés
par le bailleur*
— — —

Contexte

Notre ville, c'est la ville des familles. Nos investissements sont tournés essentiellement vers les familles. La ville du Pont-de-Claix se mobilise, en collaboration étroite avec Grenoble-Alpes Métropole et les bailleurs sociaux, pour une politique volontariste du logement et de l'habitat.

Notre commune a longtemps vu son développement urbain freiné par la présence de la Plateforme chimique et les risques industriels induits, la plupart des activités étant classées SEVESO seuil haut. Le nouveau Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de 2018 a permis de renouer avec de nouvelles perspectives de construction de logements et de commencer à rattraper le retard dans ce secteur essentiel. La ville se situe à un carrefour de son histoire urbaine qui lui permet de prendre la double direction, à savoir celle d'une offre de logement plus nombreuse et moderne, et celle d'une attractivité résidentielle renforcée en proposant une offre d'habitat diversifiée, attirante et abordable. Les enjeux des prochaines années seront donc d'apporter des réponses aux différentes demandes de logement des habitants à travers une offre adaptée aux besoins et aux ressources de tous et de contribuer à la fluidification des parcours résidentiels des Pontois. Des efforts seront menés pour la construction avec de fortes ambitions écologiques notamment sur l'efficacité énergétique et la végétalisation. L'élaboration d'une réponse efficace à la demande nécessitera tout à la fois de développer le parc social et le parc privé. Enfin, la réécriture du Plan Local de l'Habitat en 2022 sera l'occasion de porter nos voix et d'affirmer nos engagements sur le plan métropolitain.

Les orientations politiques de la délégation

Un logement accessible et adapté aux besoins de chacun

Le logement, c'est la base de la vie. Les politiques publiques du logement sont là pour corriger les inégalités et contribuer à mettre en oeuvre l'égalité entre tous et de lutter contre les discriminations. Pour les 6 ans à venir et dans la continuité du dernier mandat, notre ambition est de mener des actions qui créeront les équilibres nécessaires entre droit au logement et mixité sociale. **Nous accompagnerons les habitants dans leurs parcours résidentiels en fonction de leur situation et de leurs besoins à chaque étape de leur vie.** Pour cela, nous travaillerons, selon les aspirations des Pontois, à diversifier l'offre de logement et nous serons facilitateurs de cette mobilité résidentielle. L'accession sociale à la propriété, le travail sur le maintien dans le logement des ménages en difficulté ou de propriétaires occupants fragiles et la construction de trois résidences pour nos aînés font partie des réponses que nous apporterons. Nous serons soucieux, pour notre équilibre territorial, d'apporter une mixité bénéfique aux quartiers. Il en va des équilibres à l'école en particulier et plus largement de la qualité de vie dans nos quartiers. Nous maintiendrons, dans ce sens, notre part de logement social à son niveau actuel soit environ 30% des logements de notre commune.

De manière générale, nous veillerons à une politique de construction de nouveaux logements adaptés, neufs, aux normes de la transition écologique et énergétique, pour le confort des Pontois. Nous développerons aussi des programmes d'accueil de nouveaux habitants et des immeubles dé-

diés à des hébergements de qualité pour les personnes âgées.

Des engagements poursuivis en faveur du développement des logements dans le respect du Plan Air Energie Climat

Dans la continuité de la mise en sécurité des logements touchés dans le cadre du PPRT, ce mandat permettra de **renouveler et d'amplifier nos efforts en matière de construction mais aussi de réhabilitation.** Le logement est un pilier des enjeux de la transition écologique et énergétique. Une transition qui ne peut être que populaire car les travaux de rénovation énergétique et les logements aux derniers standards sont un gisement d'économies de chauffage, d'électricité et d'eau chaude sanitaire. Nous nous engageons dans ce mouvement global car l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels est déterminante pour accompagner le changement climatique mais elle permet aussi de faire des économies. Ce sont des moyens de protéger la planète et de réduire les factures d'énergie, tout simplement. Cette efficacité répond aussi à l'enjeu fondamental de lutte contre la précarité énergétique en garantissant des logements sains, confortables et bien isolés avec des charges maîtrisées. Rénover l'ancien et construire du neuf devront aller de pair afin de ne pas créer une ville à deux vitesses, car les locataires subissent plus fortement la précarité énergétique. Parmi les raisons évoquées pour ne pas envisager l'amélioration de l'isolation ou du système de

chauffage, 33% des sondés invoquent le fait de n'être que des locataires. Par ailleurs, un quart des occupants estime que l'isolation est suffisante, tandis qu'un autre quart des sondés n'ont pas les moyens ou estiment que ce n'est pas une priorité.

ZOOM

Développer l'accession sociale à la propriété dans les opérations nouvelles.

Chacune des opérations nouvelles permet de diversifier l'offre de logement proposée et ainsi d'accompagner les étapes du parcours résidentiel des Pontois. À travers l'accession sociale, nous souhaitons rendre possible l'achat pérenne d'un bien du parc social de la commune par les habitants. Parce que devenir propriétaire ne doit pas être un privilège.

Assurer la mixité sociale dans tous les quartiers

La mixité sociale et la mixité fonctionnelle sont des outils permettant d'offrir les meilleures conditions à chacun des Pontois. Équilibrer les populations dans nos quartiers, cela revient à rendre plus vivant notre territoire et c'est en cela que nous sommes attentifs à la mixité sociale de notre ville. Le logement, mais aussi le développement de l'activité économique tout comme la présence de services publics accessibles à tous sont des exemples de leviers à utiliser.

État des lieux et projets en cours

Logement adapté

Afin d'accompagner le vieillissement de la population, la Ville du Pont-de-Claix cherche en premier lieu à travailler sur le maintien à domicile des séniors. C'est une question transverse qui demande d'adapter sans cesse notre service public à destination de nos aînés.

L'habitat inclusif est une réponse à intégrer dans les programmes de constructions et représente une solution d'habitation pour les personnes âgées non dépendantes.

Agir sur les logements existants pour les adapter aux besoins des locataires représente un autre moyen d'agir, en optimisant les logements et en assurant les mutations au sein du parc social. Les services envers les personnes âgées qu'ils soient communaux ou associatifs sont par ailleurs des outils précieux pour répondre à cette problématique de maintien à domicile.

Habitat et aide à la rénovation

En lien avec Grenoble-Alpes Métropole, la Ville du Pont-de-Claix accompagne et aide à la rénovation des copropriétés. En premier lieu pour les copropriétés in-

cluses dans le cadre du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), avec un dispositif d'aide aux travaux et des prestations en accompagnement des propriétaires d'un montant total de 5 250 000 euros qui seront engagés sur la période 2020-2025. Concernant le centre ancien, un programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (dit "POPAC") courant de 2020 à 2023 a été mis en place pour un montant de 85 000 euros. La ville participe à hauteur de 10 550 euros. Une opération de rénovation des façades du centre-ville en lien avec les propriétaires, les habitants et les commerçants sera amorcée dès 2020 pour une fin prévue en 2024. L'opération MurMur2 d'accompagnement à la rénovation des maisons individuelles sera prolongée sur l'année 2021 et la pérennisation du dispositif après 2021 est à l'étude. Une offre de logements locatifs sociaux en cœur de ville sera proposée afin d'inciter les bailleurs sociaux à acquérir des logements dans le diffus. En ce qui concerne le Plan local de l'habitat, nous estimons une construction de 666 logements sur la période 2022-2027 avec environ 270 logements sociaux.

Partenaires des politiques publiques et évolution du contexte réglementaire

- Grenoble Alpes Métropole
- Les bailleurs sociaux : SDH, Alpes Isère Habitat, Actis, LPV, Pluralis, Grenoble Habitat.
- L'État

Le Programme local de l'habitat (PLH) adopté en 2017 arrive à terme en 2022. Il définit les objectifs du territoire afin de répondre aux besoins en logement sur le territoire. Dès la réception des premiers bilans, un travail préparatoire du prochain PLH sera engagé par la Ville.

EN CHIFFRES

- ◆ 30% de logements sociaux
- ◆ 1380 logements sociaux, le contingent de la Ville représentant 46 % du parc soit environ 630 logements gérés par différents bailleurs sociaux (SDH, Alpes Isère Habitat, Actis, LPV, Pluralis, Grenoble Habitat)
- ◆ 17000 demandeurs de logement sociaux dans toute la métropole
- ◆ 1568 ménages (dont 364 ménages pontois) ont une demande active de logement sur la commune
- ◆ 445 personnes demandent Le Pont-de-Claix en premier choix dont 292 Pontois
- ◆ 153 baux ont été signés en 2019 dont 68 en mutation

Les engagements de mandat pilotés par l'adjointe

50 > Lutter contre les violences faites aux femmes : doubler les logements d'urgence et mettre en œuvre un plan d'actions pour prévenir ces violences. Renforcer la coordination des acteurs.

90 > Renforcer la coopération avec les bailleurs pour améliorer les conditions de vie dans l'habitat social.

91 > Assurer la mixité sociale dans tous les quartiers : peser auprès de l'État pour une réelle coordination des attributions des logements.

2020
2026

“

“Notre patrimoine doit être entretenu pour qu’il puisse assurer pleinement ses fonctions. Il doit aussi être réhabilité pour ne plus consommer autant d’énergie et émettre moins de gaz à effet de serre. Les espaces publics sont quant à eux l’image de la ville. Ils doivent être irréprochables, propres, sécurisés et adaptés à tous, quel que soit l’âge ou le quartier. C’est un devoir que nous avons envers les Pontois.”

Mebrok Boukersi
5^e adjoint au maire.



MEBROK BOUKERSI
› 5^E ADJOINT

Délégations :

- | Services techniques
- | Travaux
- | Espaces publics et Patrimoine communal
- | Commerces - marchés de détail

—
Une ville propre, des espaces publics entretenus et agréables et une dynamique positive pour nos commerces et nos marchés.
—



Des espaces
publics de qualité
pour tous...
c'est aussi du
service public
de proximité

Les conseillers municipaux délégués

➤ JEAN ROTOLO

Sécurité des bâtiments
Embellissement de la ville
Propreté



➤ MAURICE ALPHONSE

Suivi des chantiers et des
travaux (bâtiments, espaces
publics, voiries, réseaux) et
cimetières



Contexte

Le nombre et la densité des équipements publics et du patrimoine nous forcent à une exigence de qualité. Cette exigence doit être la règle pour tous ces lieux qui sont nos repères du quotidien, ceux où les Pontois et les personnes de passage ou qui viennent travailler se croisent. Elle doit aussi être la règle pour l'entretien des équipements publics comme les écoles maternelles et primaires. Avec le renouvellement urbain, les nouveaux aménagements et les constructions qui seront importantes pendant ce mandat, le suivi des travaux et chantiers revêt une importance particulière, que ce soit la construction ou encore la modernisation des équipements, ou bien les chantiers de voirie publique. Nous avons aussi cette exigence d'un espace public irréprochable en matière de propreté, peu importe la collectivité responsable ou le propriétaire du terrain : les différences de propriété ne doivent pas être un prétexte. Les habitants ont raison d'exiger un espace public qui soit parfaitement entretenu. L'hygiène publique, avec l'installation de toilettes publiques par exemple, ira de pair avec la lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités comme les déjections animales et les dépôts sauvages d'encombrants.

Ce mandat, nous le mettrons au profit d'une nouvelle dynamique commerciale. Notre ville est à l'interface entre le centre de la Métropole très dense en centres commerciaux d'agglomération, et un sud de la Métropole plutôt désertifié. Nous sommes aussi caractérisés par une très faible densité commerciale en moyenne surface alimentaire. Cela entraîne des évasions commerciales très élevées, beaucoup de Pontois allant faire leurs courses et achats à l'extérieur, que ce soit pour les achats alimentaires ou autres. Mais nous pouvons muscler notre offre et rien n'est impossible quand on a de l'ambition et l'envie de travailler en commun. Nous voulons pour cela des relations toujours plus proches et intenses avec les commerces. Tout comme nous souhaitons le développement de nos marchés de détail, dans l'écoute, la proximité, la souplesse et le travail partagé avec les commerçants. Nous souhaitons un commerce dynamique et florissant pour notre ville.

Les orientations politiques de la délégation

Les services techniques au service des besoins du quotidien

Les agents municipaux des services techniques du Pont-de-Claix - qui sont plus d'une centaine - et tous les personnels dédiés à la vie des équipements et du patrimoine sont voués à la qualité de vie, aux espaces de la ville et agissent au quotidien pour l'entretien de notre patrimoine. **Notre majorité mettra en place un programme d'entretien et de maintenance du patrimoine communal** : modernité, qualité des espaces, isolation thermique et efficacité énergétique... Nous devons nous assurer notamment que nos installations ne soient pas des "passoires", d'autant qu'en moyenne 42 % de la facture énergétique globale vient des bâtiments. Nous souhaitons aussi que les espaces qui accueillent du public soient adaptés aux épisodes de fortes chaleurs qui ont tendance à se multiplier et qui deviendront la norme dans les années à venir. **Le travail partenarial avec la Métropole fera l'objet d'une attention particulière** pour assurer les continuités de gestion et la qualité du service rendu malgré les compétences transférées. Nous devons aussi animer un travail de mutualisation de moyens entre la commune et la Métropole, et entre les communes.

Embellissement de la ville : la propreté et l'hygiène partout, pour tous

Des espaces publics irréprochables, c'est le premier service qui doit être offert. Nous investissons dans des espaces publics qui sont l'armature de la ville. Ils rem-

plissent plusieurs fonctions et répondent à de nombreux besoins : récréation, rencontre, esthétisme. Ils sont les premiers éléments du "cadre de vie" et sont l'image de la ville. Les impressions que l'on a dans l'espace public, en sortant de chez soi ou en venant d'une autre ville, sont primordiales sur l'idée qu'on se fait d'une ville. C'est pourquoi nous serons intraitables en la matière. Il en va du confort des habitants et de l'attractivité du Pont-de-Claix. La propreté participe du sentiment de sécurité, du bien-être ressenti, de l'impression de qualité.

La qualité de l'espace public nécessite des moyens et une attention régulière. C'est une priorité pour nous. Nous resterons constamment attentifs à cette question des moyens et des dotations. Tout autant qu'aux partenariats nécessaires. Car certains espaces non municipaux ont une utilité publique, ils s'inscrivent dans le paysage, comme ceux entretenus par la Métropole. La Ville jouera son rôle de coordination entre les différentes collectivités et institutions responsables des sites, au besoin avec des conventions pour la gestion des espaces partagés.

Nous garderons un œil attentif à la question de l'égalité : accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite, décorations sur l'ensemble de la commune au moment des fêtes de fin d'année avec notamment les lieux commerçants et les axes de la ville fréquentés, avec une durée d'éclairage qui sera allongée afin d'égayer les espaces publics plus longtemps.

Commerces et marchés de détail

En matière de commerce, on est plus fort quand on avance à plusieurs. C'est pour-

quoi nous appuierons la création des unions commerciales sur les secteurs où cela est projeté. Notre principal partenaire en matière d'économie est la Métropole, qui a la compétence des aides directes notamment sur le financement des travaux d'installation. Mais les élus municipaux sont des "chefs d'orchestre" sur leur

territoire, et rien ne leur est interdit pour développer leur ville. Nous ferons peser tout notre poids. Ce sera le cas avec le projet de halle sur la place des Alpes. Et nous ne nous refuserons aucun dialogue afin de faire en sorte que le commerce soit vivant, attractif, diversifié, facile d'accès et animé.

ZOOM

Une halle sur la place des Alpes pour faire du marché un vrai lieu de vie

Le marché est un lieu d'échange, de rencontre, de vie, où la relation au commerçant et au produit est particulière. Nous souhaitons lui donner toute sa place dans notre ville. Le développement des marchés de détail nécessite aussi des investissements et c'est pourquoi nous souhaitons créer une halle sur la place des Alpes, un espace qui augmentera encore le confort de tous. cet équipement consacrera le site au marché et sera reconnaissable dans la ville.

Rénover et réhabiliter la Maison de l'enfance pour un meilleur accueil des enfants

La réhabilitation de la Maison de l'enfance est le symbole de plusieurs de nos priorités. Il acte tout autant notre souhait d'améliorer le service rendu à nos habitants à travers un meilleur accueil des enfants et des familles, qu'une meilleure qualité de vie au travail pour les professionnels. Ce projet s'inscrit comme beaucoup d'autres dans une stratégie environnementale vertueuse, avec la rénovation énergétique et thermique du bâtiment.

État des lieux et projets en cours

L'entretien permanent du patrimoine bâti, des espaces publics communaux ainsi que du patrimoine privé fait partie de la vie régulière de la délégation. Les équipements d'accueil du public comme les écoles ou encore l'entretien des opérations d'aménagement urbain comme la rénovation récente de la place du 8 mai 1945 en sont des exemples concrets.

De nombreux projets d'entretien, de rénovation ou de restructuration du patrimoine communal sont en cours et les chantiers et travaux sont supervisés par la ville. On peut citer notamment la rénovation du Centre communal d'action sociale (CCAS) et du centre social Irène Joliot-Curie, ou encore l'équipement d'accueil du jeune enfant dit "Olympiades" dont les travaux seront lancés en début de mandat et le centre social Jean Moulin qui sera restructuré dans le cadre de l'opération des Minotiers. L'école élémentaire Jean Moulin sera

renovée à partir de 2020 et des études sur la mise en accessibilité de l'Amphithéâtre et de l'Escale sont engagées.

En matière d'espaces publics, le réaménagement des Îles de Mars est en phase de finalisation et sera livré pour le tout début de mandat. L'opération d'aménagement des Minotiers, une des plus importantes de la Métropole, s'étendra sur plusieurs années. Elle prévoit des aménagements de places publiques qui prennent en compte les aspects esthétiques, paysagers et de verdissage, et le lancement du chantier du futur centre des sciences ainsi que l'aménagement de ses abords.

Partenaires des politiques publiques et évolution du contexte réglementaire

La Métropole est un partenaire de premier plan avec qui il nous faut continuer à assurer la gestion des transferts de compétences. Il y a également de nouveaux transferts à préparer, comme l'éclairage public qui se fera à l'avenir. Un autre chantier en commun concerne la mutualisation des moyens entre la commune et la Métropole. En 2020, nous adhérons au service mutualisé de la Métropole sur l'éclairage public. La Ville participe également aux

campagnes métropolitaines de collectes sur les textiles au printemps et à l'automne et les sapins à l'issue des fêtes de fin d'année.

Des contraintes réglementaires s'imposent à notre commune, et d'autres sont à venir, comme l'agenda d'accessibilité programmée pour les personnes handicapées, la qualité de l'air intérieur, le programme sur les risques technologiques ou encore la réglementation thermique.

EN CHIFFRES

- ◆ 5,59 kilomètres carrés de superficie
- ◆ 109 agents aux services techniques
- ◆ 85 bâtiments publics
- ◆ 5 parcs publics (Jean de La Fontaine, Simone Lagrange, La Colombe, Rosa Parks, Borel)
- ◆ 6 squares (Pierre Fugain, Place Mandela, Place Michel Couëtoux, Henri Girard, Ancien Lavoisier, Lucie Aubrac)
- ◆ 1 450 points lumineux en éclairage public
- ◆ 200 corbeilles de ville
- ◆ 2 marchés
- ◆ 7 pôles commerciaux dont 1 central et 4 intermédiaires

Les engagements de mandat pilotés par l'adjoint

63 > Soutenir les associations d'unions commerciales en lien avec la Métropole.

77 > Mettre en place un plan d'entretien de tout le patrimoine communal. Rénover et réhabiliter la Maison de l'enfance pour un meilleur accueil des enfants

65 > Disposer de trois grands parcs sur la ville (Simone Lagrange, Borel, Colombe) pour le plaisir et la détente. Prolonger le parc de la Colombe à l'arrière de l'Amphithéâtre. Développer des aires de jeux inclusives pour les enfants en situation de handicap.

85 > Développer des actions propretés de la ville en lien avec la population. Renforcer les moyens dédiés à la propreté urbaine. Développer des outils type déchetterie mobile. Développer une culture écoresponsable des services municipaux et de la population.

66 > Hygiène publique : installer des toilettes publiques, double poubelles pour le tri et des distributeurs de sacs biodégradables pour animaux domestiques. Lutter contre les encombrants

94 > Conserver le marché dominical place des Alpes et le développer en lien avec la Métropole. Création d'une halle couverte place du marché. Étude d'un marché bio supplémentaire.

71 > Valoriser les entrées de ville

2020
2026

“L’insertion a plusieurs facettes. Elle peut être sociale et professionnelle. Et c’est souvent les deux. Retrouver un travail, c’est retrouver des collègues, des horaires, une dignité parfois, pour des personnes qui ont été coupées, parfois trop longtemps, de toute vie sociale. C’est un devoir que nous avons envers les personnes fragilisées. À la fin, lorsque l’insertion est réussie, c’est la ville dans son ensemble qui est gagnante. L’insertion implique une réelle coordination entre les entreprises, les demandeurs d’emploi, les organismes de formation et les institutions. C’est un travail à mener en lien avec Grenoble Alpes Métropole où l’enjeu est de mobiliser les entreprises pour qu’elles se tournent vers les personnes les plus éloignées de l’emploi.”

Dolores Rodriguez
6^e adjointe au maire.



DOLORES RODRIGUEZ
> 6^e ADJOINTE

Délégations :

- | Personnel municipal
- | Insertion

Développer un service public de qualité pour tous en poursuivant le chantier de l’amélioration de la qualité de vie au travail et en amplifiant les politiques d’insertion avec nos partenaires.



*L'amélioration
 des conditions de
 travail est une
 orientation forte.*

La conseillère municipale déléguée

➤ **MYRIAM MARTIN-ARRETE**
 Insertion



Contexte

La Ville du Pont-de-Claix se caractérise par une qualité de service public supérieure aux communes de la strate, en adéquation aux besoins des habitants et à la situation sociale locale. Il existe aussi un enjeu lié à la modernisation de l'administration et aux projets que nous porterons pendant le mandat. Nous avons un objectif qui pourrait se résumer ainsi : les bonnes compétences au bon endroit. Enfin, la transmission des connaissances et des savoirs entre les agents plus expérimentés et les plus jeunes est fondamentale pour la continuité et la qualité du service public.

Au sujet de l'insertion, cette compétence s'est vue transférée au niveau de Grenoble Alpes Métropole mais les élus pontois restent et resteront particulièrement investis afin de défendre les intérêts des habitants de la commune. En particulier, les publics jeunes qui n'ont pas trouvé de travail à l'issue de leur formation initiale peuvent mettre plusieurs années à s'insérer professionnellement. Cette durée s'est allongée depuis la crise de 2008. Sans diplôme ni expérience, il est difficile d'accéder à son autonomie mais nous voulons que l'accompagnement spécifique de ces jeunes soit assuré. Nous porterons leurs voix dans chaque instance de représentation. Notre ville s'est par ailleurs portée candidate pour la mise en place du dispositif national "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée" qui accompagne la réalisation du préambule de la Constitution française "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Cet outil, qui consiste en la mobilisation de ressources dormantes, existe dans 10 territoires labellisés en France. Les dépenses du chômage y sont fléchées sur de l'activité plutôt que sur de l'allocation. La différence avec le coût d'un SMIC est comblée par les revenus générés par les activités, qui doivent être non concurrentes localement.

Les orientations politiques de la délégation

Personnel : les bonnes compétences au bon endroit

Le développement des carrières des agents fait partie de nos priorités, avec des moyens qui permettront d'assurer la reconnaissance des compétences acquises et une équité professionnelle entre tous. Cela nécessitera une souplesse et une agilité dans la politique d'avancement des personnels. Au-delà de ces compétences, nous ferons en sorte que les moyens humains soient assurés vis-à-vis des priorités politiques qui sont les nôtres. Avec une priorité à la mise en œuvre par les agents du service public autant que faire se peut, plutôt que par une délégation extérieure. Sans oublier, si nécessaire, le fait de repenser la politique publique pour qu'elle soit menée par nos agents plutôt que déléguée à l'extérieur, dès que cela est possible.

L'amélioration permanente des conditions de travail est aussi une orientation forte à poursuivre et à développer dans le cadre du dialogue social. Le télétravail et le droit à la déconnexion seront par ailleurs des sujets majeurs à porter au débat.

Insertion, retour ou accès à l'emploi : une vigilance permanente

L'insertion professionnelle consiste en un accompagnement spécifique de personnes en situation de rupture ou d'éloignement face à l'emploi. Des services dédiés à l'insertion existent pour prendre en charge le public demandeur d'emploi : le service insertion de la Métropole pour les plus de 26 ans orientés par le Dépar-

tement dans le cadre du PLIE et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pris en charge par la Mission locale. **Au Pont-de-Claix, nous avons la chance d'avoir un outil particulier : la Maison pour l'emploi.** Elle réunit les deux structures d'insertion que sont la Mission locale Sud Isère et le service insertion de la Métropole dans un même lieu. Tout y est mis en œuvre pour l'aboutissement des projets en vue d'une insertion dans l'emploi des publics demandeurs. Accompagnement social, administratif, mise en œuvre de projets de formation, acquisition des codes de l'entreprise et du savoir-être...

L'emploi salarié est aujourd'hui la seule source de revenus possible et la seule garantie d'une vie autonome, source de liberté et d'accomplissement personnel. **Les Pontois doivent savoir qu'ils peuvent compter sur les services de l'insertion disponibles sur la commune** que ce soit les personnes en situation précaire comme les jeunes en recherche d'un premier emploi. Un effort de communication sera fait pour faire mieux connaître et permettre l'accès au plus grand nombre à ces outils. D'un autre côté, l'insertion repose également sur des structures tierces qui sont en mesure d'offrir des emplois tout en générant des activités d'utilité sociale. À destination de la grande famille des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), Le Pont-de-Claix souhaite être un territoire d'accueil et de développement de toutes les structures d'insertion par l'activité économique et entreprises d'insertion qui souhaiteront s'y installer et s'y développer.

ZOOM

Travailler à la labellisation du dispositif « Territoire zéro chômeur longue durée » pour notre ville en lien avec la Métropole

Le chômage n'est pas une fatalité. Et l'idée, qui peut sembler utopiste, de mobiliser les revenus de remplacement pour offrir un revenu d'activité à des personnes privées d'emploi depuis trop longtemps, devient réalité. Le dispositif visant à résorber le chômage de longue durée, né du militantisme d'ATD Quart-Monde et piloté par une association nationale, est un moyen qui a fait ses preuves, permettant de recenser les chômeurs de longue durée d'un territoire et de les embaucher dans des entreprises à but d'emploi (EBE) dont les activités seront non concurrentielles aux entreprises et structures existantes. La Ville accompagnera la Métropole chef de file en la matière.

État des lieux et projets en cours

Ressources humaines et personnels

Dès le début du mandat, l'évolution de la réglementation avec la loi de transformation de la fonction publique (lignes directrices de gestion, temps de travail, rapport social unique annuel notamment) et d'autres évolutions réglementaires (la Déclaration Sociale Nominative par exemple) impacteront le travail de la Direction des ressources humaines, les conditions de travail des agents, et les relations avec les instances paritaires.

La politique locale de gestion des ressources humaines (évolution de carrière, rémunération, conditions de travail, choix budgétaires) est centrale, et parmi les dossiers les plus sensibles en lien avec les deux précédents points, on peut compter :

- La gestion du temps de travail des agents municipaux, avec un passage de 1554 heures à 1607 heures après négociations jusqu'en mars 2021 pour une mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2022
- La refonte de notre régime indemnitaire et le passage au RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), dont la mise en œuvre dépend d'une stratégie à écrire et des moyens financiers, et qui pourra aboutir à l'horizon 2021.
- La mise en place d'une véritable politique d'évolution des carrières. L'adaptation des moyens humains aux projets et à l'évolution des effectifs (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) ainsi que l'or

ganisation de la direction des ressources humaines et sa contribution aux enjeux des autres délégations municipales, sans oublier la nécessaire instauration d'un dialogue social constructif font également partie des enjeux majeurs de ressources humaines.

En matière d'insertion

L'un des enjeux est la mobilisation des élus au sein du comité de site de la Maison pour l'emploi qui réunit les équipes insertion de la Métropole et de la Mission locale. Ce dis-

positif fait valoir la volonté politique très forte d'un seul et même équipement pour les publics de plus et moins de 26 ans.

La Maison pour l'emploi, regroupement du service insertion de la Métropole et de la Mission locale, agit au-delà des frontières communales, ce qui permet aux actions de rayonner sur un plus grand territoire. Nous resterons vigilants aux intérêts ponctuels au sein de la Mission locale Sud Isère qui couvre les territoires d'autres communes et à une répartition équitable des moyens entre les sites.

EN CHIFFRES

Maison pour l'emploi

- ◆ **212** personnes de plus de 26 ans accompagnées dont **70 %** sont travailleurs indépendants en 2018
- ◆ **53 %** sont des femmes et **47 %** des hommes
- ◆ **4 293** jeunes de moins de 26 ans dans la base de contacts de la Mission locale
- ◆ **1 854** entretiens individuels ont été menés et **144** jeunes sont entrés en formation (2018)
- ◆ **80 000** euros de subventions du Pont-de-Claix pour la Mission locale

Partenaires des politiques publiques et évolution du contexte réglementaire

La collectivité est adhérente au Centre de gestion de l'Isère. Le CCAS du Pont-de-Claix, la Métropole, le Département à travers son Service local de solidarité (SLS) ainsi que l'Etat sont partenaires des politiques d'insertion sur le territoire pontois. Pôle emploi, les entreprises du territoire, les structures d'insertion par l'activité économique comme les organismes de formation représentent eux aussi de véritables partenaires.

Les engagements de mandat pilotés par l'adjoint

33 > Élargir l'amplitude horaire des équipements municipaux (Escale, Bibliothèque...).

56 > Travailler à la labellisation du dispositif « Territoire zéro chômeur longue durée » pour notre ville en lien avec la Métropole

2020
2026

“

“Les écarts de revenus ne doivent pas être une justification pour revoir à la baisse nos enjeux écologiques, que ce soit par exemple pour l'alimentation ou la qualité de l'air. Au contraire, il revient aux décideurs publics d'être moteurs pour que les équilibres environnementaux soient respectés et que personne ne soit laissé à l'écart. Respirer un air de qualité, cela doit être un droit pour tous.”

Michel Langlais
7^e adjoint au maire



MICHEL LANGLAIS
› 7^E ADJOINT

Délégations :

- | Transition écologique et énergétique
- | Environnement

Une ville modèle, plus durable et plus résiliente, qui prend toute sa place dans les enjeux du climat et qui agit concrètement pour une transition écologique et énergétique locale et populaire.



Les conseillers municipaux délégués

► GILBERT BONNET

Mobilités
Modes doux
Zones à faible émission



► LAURENCE BONNET

Environnement
Biodiversité
Écologie urbaine
Trame verte et bleue



*Ne pas opposer
le financier à
l'avenir de la planète
mais œuvrer pour
une écologie
populaire.*

Contexte

Transports, gestion des déchets, alimentation, aménagement du territoire, politique énergétique... Il ne peut pas y avoir aujourd'hui de projet, qu'il soit public ou privé, qui n'intègre pas les notions de durabilité et d'environnement. C'est cela la transition écologique.

Quant à la transition énergétique, c'est un objectif visant à assurer un passage progressif du système énergétique actuel, utilisant des ressources non renouvelables et en particulier les hydrocarbures, vers un bouquet énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables comme le bois-énergie, l'énergie solaire ou encore éolienne. Au-delà du type d'énergie, il s'agit d'avoir des équipements comme les immeubles et bâtiments et des véhicules à forte efficacité énergétique : isolation, réduction des consommations, réduction des émissions...

Le Pont-de-Claix ne peut pas agir seul, mais l'échelle de la ville est la plus adaptée pour ces transitions, comme l'a démontré le dernier rapport du Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) qui précise que 50 à 70 % des mesures en faveur de la transition écologique ont vocation à être "mises en œuvre à l'échelon des territoires." Au Pont-de-Claix, nous voulons faire notre part en partenariat avec la Métropole et tous les partenaires en matière de transition écologique et énergétique et d'environnement. Notre majorité est déterminée à faire du Pont-de-Claix un modèle en la matière pour tendre vers une ville plus propre, plus durable et plus résiliente. Des moyens seront mobilisés en interne. La transversalité de cet objectif fera l'objet d'une veille permanente. Mais nous agissons aussi en innovant et dans le partenariat, notamment avec la création d'un fonds dédié à la transition énergétique et l'accompagnement des associations qui contribueront à ce grand objectif de mandat.

Les orientations politiques de la délégation

Des mobilités propres et douces

La ville doit accompagner la transition vers des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. En incitant à prendre les transports en commun notamment avec l'arrivée du tramway, le vélo, ou encore les déplacements à pied. L'architecture urbaine est très importante, avec les investissements dans les pistes cyclables sécurisées et les cartes incitatives au cheminements doux. Mais il nous revient de rendre ces cheminements attractifs et de donner une image accueillante grâce aux aménagements urbains : petit mobilier, verdissement, revêtements neufs qui donnent une place claire aux piétons, vélos et véhicules motorisés. Nous avons développé nos itinéraires comme la Chronovélo et aménagé avec la Métropole l'Euroveloroute 64 le long du Drac jusqu'à Comboire. Mais un grand travail doit être mené sur les « petites » pistes cyclables pour les déplacements à l'intérieur de la commune. Tout est à faire, et nous engagerons ce travail avec la Métropole. Il faut dessiner une logique de ville selon une itinérance possible pour le vélo, chaque rue ayant ses spécificités. Notre objectif est de donc de créer les conditions matérielles pour un déplacement en vélo sûr et rassurant pour l'utilisateur. **La Ville du Pont-de-Claix lancera un « plan vélo » pour développer la pratique.** Car ce mode de transport, est-il encore nécessaire de le rappeler, apporte plusieurs avantages. Il est bon pour la qualité de l'air, mais aussi pour la santé. Le vélo réduit le stress, il est bon pour la ligne, et aussi il fait baisser fortement les dépenses de déplacements. Mais encore faut-il savoir en faire. Notre

plan vélo prévoira des formations si nécessaire pour permettre aux personnes de monter à vélo en toute sécurité, car cela n'est pas le cas de tous.

Les mobilités propres et sûres, c'est aussi le RER métropolitain car nous voulons donner la priorité au transport collectif avec le futur pôle d'échanges multimodal. La part des usagers des transports en commun ne peut que progresser dans les années à venir, que ce soit le bus, le train ou le tramway. La manière dont les Pontois s'en saisiront dépendra de notre volontarisme. Et il sera au rendez-vous.

Biodiversité, écologie urbaine, trame verte et bleue : inviter la nature dans la ville

Préserver notre biodiversité, adapter notre espace public aux futures vagues de chaleur tout en accompagnant les Pontois dès le plus jeune âge dans cette transition feront l'objet d'une vision d'ensemble et d'une attention constante pendant le mandat.

Nous souhaitons mettre en place une ceinture verte et naturelle dans la ville. L'objectif est qu'un circuit tout autour de la ville puisse se faire à pied ou en vélo, le long d'espaces naturels comme le parc Simone Lagrange, en créant des continuités jusqu'aux rives du Drac et en lien avec la réserve naturelle des Isles du Drac. Ces dialogues entre les secteurs peuvent s'inscrire dans la continuité du parc Auguste Borel et en lien avec la future opération sur le site des Papeteries, via un cheminement pour relier les deux. Il y a un gisement naturel et paysager à exploiter au Sud de la

commune. Ce mandat va le révéler. Dans les espaces plus denses, la nature est un refuge de tranquillité et de calme au coeur des quartiers et elle permet de rafraîchir la ville pendant les épisodes de chaleur. **Nous envisageons de verdir les espaces à chaque occasion possible, comme la végétalisation des cours d'écoles ou des toitures ou encore la création de jardins familiaux** puis d'une ferme urbaine sur le site de l'ancien collège des Îles de Mars qui accueillera une cité administrative. Des nichoirs pour les différentes espèces d'oiseaux seront aussi installés. L'ensemble de ces espaces offrira un cadre pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des plus jeunes Pontois en lien avec les écoles et les associations. Les jardins familiaux seront développés sur l'ensemble de la ville dès que cela sera possible, et nous lancerons le projet de pisciculture dans des bassins alimentés par nos cours d'eau.

La transition énergétique, une question de bon sens

Les principaux leviers de la transition énergétique sont la modernisation du parc immobilier existant, la construction neuve, les déplacements doux et propres et la modification de notre mix énergétique, comme la manière de chauffer, par exemple, nos installations et bâtiments municipaux en utilisant plutôt des énergies renouvelables.

Nous ne voulons pas opposer le portefeuille et l'avenir de la planète. Nous voulons une écologie populaire. Car il est possible de gagner sur les deux plans : baisser les factures de chauffage des habitants et réduire la production de gaz à effet de serre. En multipliant par deux les aides à la rénovation thermique des copropriétés, nous aurons des immeubles qui consomment moins d'énergie. Et ce sera la preuve que le portefeuille des ménages n'est pas l'ennemi de la transition

écologique. Un plan de rénovation énergétique sur le mandat sera mis en place et des projets concrets seront lancés comme l'installation de panneaux photovoltaïques pour augmenter la production d'énergies renouvelables. Nous lancerons une étude pour identifier, quantifier et cartographier le potentiel d'énergies renouvelables à développer sur la commune. Nous soutiendrons le développement de réseaux de chaleurs urbains écologiques avec une nouvelle chaufferie qui fonctionnera au bois, en lien avec la Métropole.

Zones à faibles émissions

Les voitures et les camions sont responsables, comme chacun le sait, d'une pollution qui se concentre dans les villes de la Métropole. Le Pont-de-Claix assurera son rôle sur le territoire municipale pour le programme « Zone à faibles émissions » (ZFE) qui vise à améliorer la qualité de l'air par une transition vers des véhicules utilitaires moins polluants. Notre parc s'adaptera avec l'acquisition de véhicules moins polluants et au besoin 100% électriques.

ZOOM

Prolonger le tramway E jusqu'au Pont-de-Claix.

Dans une agglomération où la pollution de l'air n'est un secret pour personne, le développement des transports en commun n'est pas une question de choix mais une obligation. Avec l'aménagement de la zone des Minotiers au Nord du Pont-de-Claix - zone qui compte déjà plus de 5 000 habitants et plus de 1 800 emplois - et l'arrivée prochaine du RER métropolitain, l'extension du tramway E d'ici 2025 devient une nécessité même si elle demande de revoir les carrefours urbains du trajet. Nous ne pouvons plus dépendre de la voiture individuelle. Nos intentions sont claires. Nos investissements en témoignent avec la desserte du terminus de la ligne "l'Étoile" qui jouxte une future gare du RER métropolitain, un parking relais, une piste cyclable et une ligne de bus le long du cours Saint-André.

Développer des jardins familiaux sur l'ensemble de la ville et remplacer le bitume par de la végétation partout où cela est possible.

L'agriculture est à l'origine de la civilisation et elle permet de nourrir la population mondiale. La Ville du Pont-de-Claix ne dispose plus d'espaces agricoles sur son territoire. Nous souhaitons lancer autour de parcelles dédiées à l'agriculture des espaces de rencontre et d'initiation. Des espaces récréatifs et d'apprentissage et de retour à la terre. Ils auront plusieurs fonctions : fournir des aliments locaux et de qualité, répondant aux standards de l'agriculture biologique, générer une activité économique, permettre la rencontre et le retour de la nature en ville, agrémenter les projets d'aménagement urbain en les embellissant, et engager le programme de débitumisation de notre commune. Les jardins familiaux et les fermes urbaines, c'est tout cela à la fois !

État des lieux et projets en cours

En matière d'énergies renouvelables, la Ville étudie le potentiel photovoltaïque du patrimoine communal et le principe d'études systématiques sur les projets à venir de la faisabilité de telles installations. Nous sommes engagés avec la Métropole pour le développement de "Zones à faible émission" ainsi que dans le programme de réseau de chaleur urbaine basé sur une chaufferie bois dans le Sud de la commune.

Le conventionnement de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole nous permet de valoriser nos certificats d'économie d'énergie (CEE), et nous participons à l'élaboration d'un schéma d'aménagement lumière à l'échelle de la Métropole pour une politique cohérente et novatrice en matière d'éclairage public.

La Ville adhère au Plan Air Énergie Climat (PAEC, sur la période 2015-2020) et s'est engagée sur des objectifs chiffrés. Ce Plan prévoit la réduction des consommations énergétiques, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effets de serre. Une nouvelle version est en cours d'élaboration pour la période 2020-2030. Il s'agira d'un plan d'actions concerté, opérationnel et en adéquation avec les moyens et la volonté de la commune. Il se composerait de 5 axes, dont :

- S'adapter au changement climatique et améliorer la résilience du territoire.
- Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air.
- Valoriser les ressources du territoire (produire et consommer localement).
- Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne.

● Renforcer l'exemplarité interne (patrimoine bâti, véhicules, compétences, et administration exemplaire).

La ville a adhéré et est représentée au Conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), un outil de proximité, d'aide à la décision mais aussi un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie.

Par ailleurs, la Ville est adhérente et partenaire de l'EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démostriction) afin de lutter contre les nuisances du moustique tigre.

Sur le plan de la biodiversité, nous travaillons avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) sur les aménagements qui permettent aux espèces sauvages de trouver des lieux adaptés comme sur le parc Simone Lagrange ou le parc Auguste Borel. Les travaux de modernisation des équipements sont une opportunité de prise en compte des grandes chaleurs estivales dans la conception des nouveaux équipements comme l'accueil de jeunes enfants dit "Olympiades" ainsi que dans la rénovation comme sur le bâtiment élémentaire du groupe scolaire Jean Moulin.

Cela se fait aussi avec l'installation de poubelles double flux pour le tri dans l'espace public. La Ville participe également aux opérations de collecte de textiles et de sapins organisées par la Métropole

Partenaires des politiques publiques et évolution du contexte réglementaire

La ville a un lien naturellement fort avec la Métropole qui est compétente sur le territoire en termes d'environnement, notamment avec le Schéma directeur énergie "Objectif 2030", le Plan Climat Air Énergie Territorial, les trames vertes et bleues, la gestion déchets et les Zones à faible émission. Les partenariats ne s'arrêtent pas aux collectivités car nous souhaitons un lien renforcé avec la Réserve naturelle régionale des Isles du Drac pour à la fois conserver notre biodiversité et mener des actions de sensibilisation.



EN CHIFFRES

- ◆ **140 000** déplacements sont effectués en direction ou à l'intérieur du pôle urbain Échirolles - Pont-de-Claix chaque année, dont **10 %** en transports en commun
- Pour le patrimoine communal, la part des énergies renouvelables produites est de **3 %** dans la consommation totale
- Consommation d'énergie en 2019 :
 - ◆ **9 624 MWh** toutes énergies confondues, avec la répartition suivante
 - ◆ **35 %** pour l'électricité
 - ◆ **34,5 %** pour le chauffage urbain,
 - ◆ **30,5 %** pour le gaz
 - ◆ **21 hectares** d'espaces verts (pelouses, massifs etc.)
 - ◆ Le parc automobile communal est composé de **80** véhicules dont **17 %** de véhicules à moteur hybride (carburant et électrique) et **1,2 %** de véhicules à moteur 100 % électriques, le chiffre étant en progression avec de nouvelles acquisitions.

Les engagements de mandat pilotés par l'adjoint

- 39** > Développer un Fonds municipal dédié à la transition énergétique pour les projets des habitants, complémentaire au fonds d'investissement métropolitain
- 67** > Végétaliser la ville, créer une cité jardins : développement des jardins familiaux sur l'ensemble de la ville, remplacer le bitume par de la végétation partout où cela sera possible et doubler l'implantation d'arbres sur la commune. Végétaliser les cours d'écoles. Poursuivre les micro-projets d'aménagement public.
- 72** > Prolonger le tram E jusqu'au Pont-de-Claix. Revoir l'implantation des arrêts de bus pour la ligne C2.
- 74** > Terminer le maillage du réseau de pistes cyclables.
- 75** > Demander l'expérimentation d'une desserte de bus Avenue Victor Hugo jusqu'aux Papeteries.
- 76** > Développer les offres de mobilités au pôle d'échange multimodal et au centre ville.
- 81** > Contribuer à améliorer la qualité de l'air en lien avec les dispositifs de la Métro. Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles.
- 82** > Développer et soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques pour augmenter la production d'énergies renouvelables pour les bâtiments publics et maisons individuelles. Développer les boucles locales de production d'énergie renouvelable.
- 83** > Installer des nichoirs pour oiseaux et chauves-souris pour lutter contre la prolifération des moustiques. Développer des systèmes innovants de lutte contre les moustiques. Développer les spots de biodiversité. Installer des ruches dans la ville. Soutenir les associations de protection des animaux.
- 84** > Lutter contre la canicule avec des tonnelles végétalisées dans les parcs et les espaces publics.
- 89** > Multiplier par deux les aides à la rénovation thermique des copropriétés.

ADDENDA >

LES ENGAGEMENTS DU PONT-DE-CLAIX DANS LE PACTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques). La Ville du Pont-de-Claix est engagée sur ces éléments du Pacte pour la transition écologique dont la majorité est signataire.

1 - Accélérer la transition énergétique

1.1 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Niveau 1 : Mettre en place un-e agent-e spécialisé-e dans la réduction des consommations énergétiques (possibilité de mutualiser cette ressource avec d'autres communes). Cartographier les potentiels d'économie d'énergie et proposer un plan d'action. Mettre en place et promouvoir une permanence d'un-e conseiller-ère énergie après du grand public.

Niveau 2 : Mise en place d'un plan de rénovation énergétique pour le mandat visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).

1.2 Développer la production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics, notamment par des projets citoyens, et le faciliter pour les particuliers et entreprises.

Niveau 1 : Réaliser de la sensibilisation et de la communication sur les programmes existants de la Métro en matière d'installation de production d'énergies renouvelables (MétroSoleil avec l'ALEC, Energ'y Citoyennes)

Niveau 2 : Cartographier et quantifier le potentiel de production d'énergies renouvelables sur la commune, et proposer un schéma à l'échelle de la Métropole.

Niveau 3 : Mettre à disposition des sites communaux pour intégrer des projets de production d'énergies renouvelables (toits pour photovoltaïque en autoconsommation ou sur réseau ou solaire thermique, chaufferie bois pour chauffage urbain). Encourager l'implication des habitant-es et citoyen-nes de la commune dans ces projets. Mettre en place un système de prime ou de défiscalisation pour les projets de production d'énergies renouvelables chez les particuliers.

1.3 Fournir les bâtiments communaux et l'éclairage public en énergie d'origine renouvelable.

Niveau 1 : Fournir à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable dès 2030.

Niveau 2 : Fournir les bâtiments et l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable dès 2030. Contractualiser l'approvisionnement en énergie avec un fournisseur ayant une démarche vertueuse pour le territoire.

2 - Préserver le foncier agricole, soutenir la filière biologique et locale

2.1 Constituer une stratégie foncière territoriale claire et ambitieuse, en associant Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), Établissements publics fonciers (EPF), organisations professionnelles agricoles et associations.

Niveau 3 : Elaborer une stratégie métropolitaine claire et transparente d'accroissement des surfaces exploitées en agriculture biologique.

2.2 Soutenir l'installation en agriculture biologique et/ou paysanne.

Niveau 3 : Investir un espace-test agricole de type Coopérative d'Activités et d'Emplois, potentiellement situé sur les 53 ha de terres agricoles récemment acquises par la Métro à Meylan. En faire un lieu exemplaire de sensibilisation et de formation à l'agriculture biologique.

2.3 Appuyer la structuration de filières paysannes, biologiques et locales, rémunératrices pour les agriculteurs-trices à travers la consommation des particuliers

et la restauration collective. En particulier, proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Niveau 3 : Appuyer la création d'une coopérative de producteurs-trices locaux (soutien financier, technique, mise à disposition de locaux...) à l'échelle intercommunale. Proposer 100% de bio (et local et/ou équitable) et au moins 3 repas végétariens par semaine.

3 - Stopper l'artificialisation des sols et les grands projets inutiles

3.1 S'engager vers la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Niveau 1 : Faire appliquer le PLUI en conformité et compatibilité avec le PADD, les OAP Paysage et Biodiversité. Réduire la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles d'au moins 35% sur les douze prochaines années, soit une consommation inférieure à 30 ha/an au lieu des 47 ha/an de la période 2008-2020 (objectif actuel du PADD de la Métro). Assurer une formation des services de la commune sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres, ainsi que sur la qualité environnementale des constructions, pour orienter les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables. Établir un support accessible et lisible à tous les citoyen-nes pour comprendre la globalité du PLUI, PADD et des OAP.

ADDENDA (SUITE)

3.2 Réguler les surfaces commerciales pour la vie des habitant·es et petits commerçants.

Niveau 2 : Réviser les projets d'extension en vue d'assurer la pérennité des petits commerces de centre-ville, réduire les surfaces commerciales annoncées, aucune emprise sur des terres agricoles ou naturelles. Les projets de nouvelles surfaces commerciales (exemple de GrandPlace) sont réservés soit à des circuits courts soit à la vie associative (bureaux, réunions, conférences, ateliers...) soit à des espaces réellement publics conviviaux en construction avec les riverain·es : bibliothèques, jardins associatifs, tiers-lieux... Passer d'une marchandisation de l'espace à une appropriation par les riverains pour leurs besoins directs (convivialité, alimentation, culture, réparation).

3.3 Limiter la place de la publicité, qui engendre la surconsommation, dans l'espace public.

Niveau 2 : S'engager sur l'absence de panneaux publicitaires numériques, autorisés par l'actuel RLPI, via une révision de celui-ci à l'échelon métropolitain. A minima, mettre en place des dispositions contractuelles à l'échelle municipale avec les afficheurs.

4 - Organiser des déplacements moins polluants**4.1 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.**

Niveau 3 : S'engager à porter auprès du Syndicat mixte des mobilités de l'agglomération grenobloise (SMMAG) l'accélération de la réalisation du prolongement de lignes de tramway ou Bus à Haut Niveau de Service. En particulier

la ligne de tramway E à Pont-de-Claix (à échéance 2025 plutôt que 2030), le prolongement du A Fontaine-Sassenage et/ou encore la création d'une ligne de tramway Grenoble-Meylan-Montbonnot d'ici 2030. Engager les projets d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un « RER Grenoblois ».

4.2 Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo).

Niveau 1 : Réaliser une enquête sur la mobilité des agents municipaux. Construire un Plan De Mobilité (PDM) exemplaire pour les agent·es des mairies et de la Métro : achat d'une flotte de vélo, indemnité kilométrique vélo, mobilité à assistance électrique, douches/casiers, covoiturage interne ou plateforme « Movici », autopartage interne ou Citiz, etc. Assurer que la Métro réalise les axes Chronovélos prévus d'ici 2023. Continuer une politique de location longue durée (Métrovélo) plus écologique que le free-floating qui doit être strictement organisé (contreexemple Paris/Lyon).

**4.3 Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.**

Niveau 1 : Mettre en place une journée « sans voiture » trimestrielle accompagnée de la gratuité des transports en commun et de l'augmentation de leur fréquence mais aussi d'actions de promotion des mobilités décarbonées (vélos, autopartage, covoiturage, pédibus...). S'engager à ce qu'un minimum de 50% de l'espace public soit réservé à la vie sociale et locale pour tout aménagement ou rénovation. Le reste de l'espace pouvant être dévolu aux déplacements.

5 - Développer la démocratie participative locale et la vie associative**5.1 Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de votre commune et de la Métro.**

Niveau 1 : Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/métropolitain et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant·es. En particulier, garantir plus de transparence au niveau du travail des commissions participatives comme le C2D et le CCSPL. Organiser des séances de formation collectives élu·es-agent·es-habitant·es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue. Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision) : le C2D, le CCSPL, le fonds de

participation métropolitain, le dispositif d'interpellation citoyenne.

5.2 Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Niveau unique : Créer une commission extra-municipale et ou extra-intercommunale, où siègent des élu·es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen·nes, des représentant·es associatif·ves et du secteur marchand, des chercheur·ses et expert·es pouvant être saisis ou s'auto-saisir.

5.3 Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant·es.

Niveau 3 : Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur son territoire (sur un modèle d'Appel à manifestations d'intérêt).

2020
2026

“

“Nous sommes fiers de notre lien avec les Pontoises et les Pontois, de notre implantation dans les quartiers populaires dont beaucoup d'élus sont originaires, et de notre dialogue avec les habitants. Au-delà du bilan du mandat précédent, nous avons créé, pendant la campagne, « les panels citoyens ». Les habitants ont été invités à s'exprimer librement et quelques idées ont émergé, dont celle du tarif solidaire de la restauration scolaire que nous avons déjà voté. Ces panels citoyens vont perdurer, l'objectif étant de maintenir le cap de la concertation au profit de l'intérêt général, tout en tenant compte des restrictions budgétaires.

Louisa Laïb
8^e adjointe au maire.



LOUISA LAÏB
> 8^E ADJOINTE

Délégations :

- | Politique de la ville
- | Démocratie locale et Participation citoyenne
- | Gestion urbaine et sociale de proximité
- | Relations avec les bailleurs et copropriétés.

—

Une ville pour tous, où chacun vit décemment quel que soit le secteur, et un dialogue direct et permanent avec les habitants.

—



— — —
*Améliorer
 le cadre de vie
 des habitants en
 s'appuyant sur leur
 expertise du
 quotidien*
 — — —

Le conseiller municipal délégué

➤ **ALAIN SOLER**

Accompagnement du dialogue urbain et de la GUSP



Contexte

Nous vivons dans une ville où le logement social est très concentré. D'abord en proportion de l'habitat total. Sur près de 5 000 logements, près du tiers est constitué de logements sociaux correspondant aux besoins d'une population prioritaire. Ensuite, nous abritons l'un des 10 quartiers de la Métropole entrant dans le cadre de la "Politique de la ville" (QPV) et deux "quartiers de veille active" où le taux de pauvreté est plus important qu'ailleurs. C'est, d'un côté, ce qui fait le charme et l'authenticité de notre ville et aussi l'importance de la délégation qui doit assurer que des services supplémentaires soient apportés au bon endroit et aux bonnes personnes, en mesurant les enjeux de mixité sociale et la réalisation de parcours de vie pour des publics fragilisés.

C'est à une concentration d'enjeux sociaux et humains auxquels la "Politique de la ville" doit répondre car elle est transversale. Mise en place à l'échelle nationale au début des années 1980 et ayant été réformée ou refondée à plusieurs reprises, son objectif est de revaloriser des quartiers urbains dits « sensibles » tout en réduisant les inégalités sociales entre territoires. Elle se caractérise par une approche globale car elle agit sur les questions sociales - elle touche tout autant à la jeunesse, à l'éducation, au logement et à l'animation - sans les dissocier des sujets urbains.

En matière de proximité, la Ville est dotée d'une culture de la concertation et de l'information. La taille de la ville le permet. Tout autant que la proximité de chaque élu avec les administrés ou les publics concernés par les délégations, et le travail de terrain que mène l'administration. Réunions publiques ou d'information, permanences, contact direct ou encore animation de groupes de travail font déjà partie des outils qui seront approfondis au cours du mandat, notamment avec l'objectif de la mise en place de guichets uniques pour faciliter et simplifier le quotidien des habitants.

Les orientations politiques de la délégation

S'assurer que chacun puisse vivre décemment au sein des quartiers populaires *Au plus près des attentes*

La concentration d'habitants vivant avec un revenu inférieur à la moyenne n'est pas une fatalité. Au contraire, toute la vitalité des Pontois est une ressource et il n'y a pas de destins écrits à l'avance. C'est ainsi que nous concevons la relation que la Ville doit avoir avec ses habitants et notamment ceux qui vivent dans des quartiers populaires. Le dialogue dans la cité et la vitalité des quartiers sont une chance pour Le Pont-de-Claix.

Tout d'abord, pour ce nouveau mandat, **nous allons faire un nouvel état des lieux afin de partir d'un diagnostic global social et urbain des populations.** C'est une étape nécessaire pour bien agir. Ce panorama social des habitants des quartiers fragilisés permettra de faire un diagnostic de qualité de l'habitat dans les différents secteurs des quartiers Politique de la ville. Cela permettra de construire des outils de réponse et d'intervention massifs et sur mesure, plutôt que d'apporter des réponses de « gré à gré ».

L'un des enjeux fondamentaux qui est permanent mais qui nous occupera au long du mandat, c'est que chaque politique municipale ou chaque action de nos partenaires concoure à un assurer une amélioration des conditions de vie et un parcours vers l'autonomie pour les publics prioritaires et les plus fragiles. Il y a des attentes fortes, mais beaucoup de politiques publiques doivent contribuer ou augmenter les efforts : éducation, prévention, culture, sport, logement, habitat, action sociale, aménagement urbain, insertion, culture...

La réalisation d'un diagnostic social urbain dès le début du mandat va nous permettre de coller au mieux aux attentes. Nous allons ainsi estimer avant de planifier les actions et les interventions en partenariat avec les bailleurs sociaux, que ce soit dans les appartements ou dans les espaces communs à l'intérieur des résidences ou des espaces publics. Ce diagnostic doit aussi évaluer le "fonctionnement social", c'est-à-dire les services auxquels accèdent les habitants, en s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux menée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) et en lien avec notre politique de solidarités.

Renforcer le partenariat avec les bailleurs et les copropriétés pour des logements plus confortables pour tous

Nous considérons que vivre dans un quartier avec beaucoup de logements sociaux n'est pas une fatalité. La ville se transforme, nous entrons dans un mandat de bâtisseurs de nouveaux logements et des logements sociaux confortables, modernes et répondant aux dernières normes écologiques seront prévus dans les nouveaux programmes immobiliers. Ils sont là pour assurer les parcours résidentiels des Pontois. Cette perspective est bien évidemment inscrite dans un objectif de mixité sociale et de lutte contre l'assignation à résidence dans un seul et unique quartier. **à tout prix, nous voulons éviter une ville à deux vitesses** avec d'un côté les logements

neufs ou réhabilités, et de l'autre les logements vieillissants avec des populations qui ne profitent pas du même niveau de service. Nous souhaitons poursuivre notre travail partenarial avec les copropriétés pour les accompagner et les orienter auprès des élus métropolitains quand ce sera nécessaire.

Nous avons aussi pour objectif de renforcer le dispositif d'accompagnement des propriétaires dans la rénovation thermique de leur logement, comme avec l'opération "Mur/Mur." Vivre dans un logement confortable, réduire ses factures et baisser les émissions de gaz à effet de serre, c'est tout cela à la fois qui est attendu. Nous renforcerons la coopération avec les bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements pour les secteurs non couverts dans le mandat précédent. Notamment, encore une fois, au vu de l'isolation des logements sur certains secteurs où des problèmes de condensation ont été détectés, avec des fuites d'énergie et une augmentation des charges. Nous voulons assurer une réponse aux demandes liées au confort quotidien et à l'habitat en priorité. **L'habitat digne pour tous, nous considérons que c'est un droit.** D'autant qu'un logement modernisé permet des économies sur les factures d'énergie.

Démocratie locale et participation

C'est une délégation à part entière, et non des moindres, car il s'agit d'organiser le dialogue avec les habitants à l'heure où les élus municipaux ont démontré leur lien avec le terrain et leur utilité dans les périodes difficiles comme l'a montré la crise sanitaire de 2020. Il ne s'agit pas uniquement de réunions publiques. Mais nous avons initié une nouvelle manière de concerter et consulter les citoyens. Nous avons créé des "focus group" qui ont

contribué à inscrire 13 propositions parmi les 100 engagements de mandat de notre liste "Pont-de-Claix, une ville qui avance". Ces propositions d'habitants sont désormais des engagements dans la stratégie de mandat de la municipalité.

Nous souhaitons revenir vers les habitants. Pour leur rendre compte notamment des activités de la ville qui feront l'objet d'un rapport chaque année : éducation, enfance, logement, espace public, solidarités, culture, transition écologique et énergétique, sécurité et tranquillité... Tous ces sujets concernent les habitants et leur bien-être donc nous devons une transparence totale et continue. Nous continuerons à consulter les habitants et les riverains sur les projets d'aménagement comme la rénovation des centres sociaux, la future cité administrative sur le site de l'ancien collège, la réhabilitation des façades du centre-ville, les travaux qui seront menés pour moderniser notre réseau de chaleur urbaine ou encore la construction d'une halle pour le marché de la place des Alpes.

Nous mènerons une étude dès le début du mandat pour identifier les projets de ville qui nécessitent des réunions publiques de présentation ou des ateliers publics avec décision du public. **Nous sélectionnerons des thématiques nouvelles de concertation publique.** Cela sera réalisé en faisant le maximum pour diversifier les publics touchés par la participation citoyenne. Nous continuerons d'animer les ateliers publics urbains pour que les aménagements de l'espace public soient conformes aux attentes, nous informerons les habitants de l'avancée de notre plan de mandat et des réalisations par des réunions de restitution et en publiant les résultats obtenus. Nous continuerons d'accompagner le conseil citoyen Îles de Mars-Olympiades, en lien avec l'Etat et la Métropole, en tant que pilotes du Contrat de ville. Nous misons, en somme, sur une consul-

tation et un dialogue permanent avec les Pontois. C'est notre manière de faire et c'est l'histoire de la ville qui le veut.

Améliorer le cadre de vie avec la gestion urbaine et sociale de proximité

La vie quotidienne s'améliore quand on peut apporter une réponse rapide et claire aux petits problèmes du quotidien. On ne peut pas répondre aux attentes des habitants sans mise en lien avec les institu-

tions. La Maison des habitants continuera de jouer son rôle de lien entre la ville et les Pontois et de gestion des questions de proximité. La ville jouera son rôle de coordination entre les habitants et toutes les institutions qui peuvent répondre aux attentes dans les quartiers de Pont-de-Claix. La Ville défend aussi le principe de la présence humaine dans les quartiers fragilisés, du dialogue, de l'échange et du contact. Les centres sociaux et la mission locale sont déjà des relais, mais les locaux partagés en pieds de tours et la programmation d'animations viendront apporter du liant.

ZOOM

Poursuivre les Ateliers publics urbains (APU) et les comités de suivi des travaux

Les Ateliers Publics Urbains que nous animons régulièrement sont pour la Ville un moyen de d'inciter et de préserver l'implication des citoyens dans la vie de la cité. Îles de Mars, Taillefer, Mandela, Grand Galet, Ancien lavoir... Des temps de réunion entre les habitants, les élus et les services de la Ville ont toujours permis d'échanger et de dresser un état des lieux général d'un secteur géographique avant de définir collectivement des priorités et des pistes de travail sur les aménagements à apporter.

Poursuivre le « dispositif proximité » citoyenneté de la Maison de l'habitant dans le cadre des guichets uniques

La mairie et ses services sont souvent le premier et dernier recours des habitants. Nous souhaitons poursuivre le développement de notre Maison de l'Habitant afin qu'elle perpétue ses missions de réponse aux besoins du quotidien. Nous poursuivrons le projet de mise en place d'un guichet unique regroupant l'ensemble des services aux citoyens afin de simplifier et d'améliorer l'accueil administratif des habitants et l'accompagnement de nos usagers dans toutes leurs démarches.

État des lieux et projets en cours

Politique de la ville

Construit entre 1968 et 1974, le quartier des Îles de Mars-Olympiades, au sens du périmètre "Quartier politique de la ville" (QPV), se caractérise par des constructions typiques de cette époque, exclusivement de l'habitat collectif de grande taille (de 7 à 15 étages) et une densité du bâti plutôt importante.

Sur le périmètre QPV, on dénombre :

- 168 logements gérés par l'OPAC38 dont 144 rattachés à la barre des Olympiades (7 montées de 9 étages) et 24 dans la copropriété des Olympiades.
- 470 logements gérés par la SDH dans 4 tours de 15 étages, 1 barre de 6 montées et 9 étages, et une barre de 6 montées et 7 étages.
- 196 logements privés dans la copropriété des Olympiades au sein d'une tour de 15 étages et une barre de 8 montées à des niveaux différents.

Plusieurs moyens sont mis en oeuvre pour des relations et échanges constants avec la population du quartier Îles de Mars - Olympiades :

- une démarche globale de développement social et urbain (missions de la Maison de l'Habitant en termes de Gestion urbaine et sociale de proximité - GUSP, Politique de la ville, développement local, etc.)
- des moyens spécifiques pour accompagner le renouvellement urbain en cours, notamment les Ateliers Publics Urbains des moyens renforcés (poste d'ADL ville/bailleurs)
- un partenariat fort entre les services de la ville et du CCAS, notamment Maison de l'Habitant/Centres sociaux.

Le projet de renouvellement urbain actuellement en cours s'organise autour de

quatre grands axes :

- Réaménagement des espaces publics ;
- Réhabilitation du bâti ;
- Création d'un pôle petite enfance ;
- Études sur le tènement du collège Îles de Mars, plusieurs réunions de concertation avec la population sont en cours de réalisation.

Le Pont-de-Claix est engagé dans l'animation d'une dynamique globale de développement social et urbain sur les quartiers Politique de la ville. Elle contribue au portage d'un poste d'agent de développement local en partenariat avec les bailleurs sociaux. Elle assure un rôle de coordinations des acteurs, et travaille avec les pilotes et partenaires du Contrat de ville. La municipalité s'attelle à assurer que chacune des délégations contribue aux enjeux de la politique de la ville : éducation, enfance, jeunesse, vie associative, insertion, commerces...

La Ville met à jour, pour la fin 2021, son diagnostic social urbain pour identifier les fragilités. Ce document permettra d'aiguiser les politiques publiques dans chacune des délégations.

Des outils spécifiques aux quartiers Politique de la ville sont suivis de près par la Ville, comme les partenariats permettant l'abattement de la taxe foncière pour des bailleurs sociaux, le plan d'action pour l'attractivité du quartier prioritaire. Nous nous positionnons aussi dans les programmes de financements en lien avec la Métropole, que ce soit les financements européens (FEDER 2021-2027) ou le Contrat de plan Etat-Région qui prévoit des crédits dont nous pourrions bénéficier. Aussi, le projet de territoire sera mis à jour dès le début du mandat dans le cadre de la convention de rénovation urbaine Îles de Mars - Olympiades.

Les financements ne sont pas utiles sans une présence humaine, c'est pourquoi des outils de présence régulière de proximité existent pour les quartiers fragilisés : aller à la rencontre des habitants, faire en sorte que des locaux soient partagés en pieds de tours, programmation estivale dense et accessible, etc... Nous prendrons appui sur le Conseil citoyen Îles de Mars - Olympiades qui contribue à la politique de proximité dans le quartier.

Démocratie locale et participation citoyenne

La Ville va mettre sur pied, dès le début du mandat, un programme cadre global de proximité et de démocratie locale. Il englobera tous les outils de participation, de concertation et d'information des habitants. Le Pont-de-Claix poursuivra et amplifiera la cohérence entre la participation des habitants dans le cadre des "Ateliers publics urbains" et l'aménagement des espaces publics. Cette stratégie nouvelle inclura des moyens liés aux parcours citoyens.

Relations avec les bailleurs et copropriétés

La Ville s'emploie à renforcer la relation avec les copropriétés autour des questions de cadre de vie. Des temps d'échanges et

Partenaires des politiques publiques et évolution du contexte réglementaire

Nos principaux partenaires sont Grenoble Alpes Métropole, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Caf, les bailleurs sociaux, l'Absise (association des bailleurs sociaux de l'Isère), les associations locales partenaires de la politique de la ville, le Conseil citoyen Îles de Mars-Olympiades, et naturellement les habitants des quartiers Politique de la ville. Les conseils syndicaux et les syndicats sont des partenaires importants avec lesquels le dialogue est entretenu.

d'informations réguliers sont incontournables. Le travail doit être mené pour accompagner les copropriétés sur la question de la transition énergétique.

Nous poursuivrons et renforcerons notre partenariat avec les bailleurs sociaux autour des questions de cadre de vie et d'habitat. Le diagnostic partagé des espaces communs (espace public, hall d'immeuble...) laissera la place à des outils de suivi, de veille technique et des groupes de travail qui s'assureront de leur qualité.

Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Tout au long du mandat, la GUSP sera renforcée d'autant que le renouvellement urbain s'accélère et qu'il doit s'articuler avec les politiques sociales. La Ville jouera son rôle de coordination de la démarche collective d'amélioration du cadre de vie en lien étroit avec les partenaires et les habitants. Les outils de gestion de la relation avec les citoyens (2021) permettront un traitement méthodique des demandes spécifiques et individuelles concernant l'espace public. Le centre de ressources de la GUSP fera partie des outils à disposition des acteurs et habitants du Pont-de-Claix pour permettre d'aller plus loin dans l'analyse des enjeux du territoire en échangeant avec d'autres communes, bailleurs, etc.

EN
CHIFFRES

Politique de la Ville

- ◆ **834** logements dans le QPV Îles de Mars - Olympiades
- ◆ **2 050** habitants, soit quasiment 20 % de la population pontoise, dont **38,5** % de moins de 25 ans
- ◆ Près de **50** % de la population pontoise en quartiers sensibles (QPV et QVA)

Des indicateurs de fragilité

- ◆ **893** euros/mois de revenu fiscal médian mensuel
- ◆ **43,6** % de ménages à bas revenus
- ◆ **16** % de familles monoparentales
- ◆ **2** quartiers de veille active (QVA) comptant **8,6** % de familles monoparentales et **34,7** % de moins de 25 ans
 - Taillefer : **34,7** % de ménages à bas revenus
 - Grand Galet : **17,1** % de ménages à bas revenus
- ◆ **150 000** euros de subventions politique de la ville en fonctionnement/an depuis 2015
- ◆ **870 000** euros de subventions "politique de la ville" en investissement depuis 2015
- ◆ **19** millions d'euros d'investissements (Ville, SDH, Alpes Isère Habitat) dans le cadre de la convention "Programme de renouvellement urbain Îles de Mars/Olympiades dont environ 5 millions d'euros de subvention attribuées par Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la CAF, l'État et l'Europe.

Démocratie locale et participation citoyenne

- ◆ **71** "Ateliers publics urbains" (APU) entre 2014 et 2020 dont :
 - ◆ **13** dans le secteur Sud/Centre-ville
 - ◆ **37** dans le secteur Ouest (Îles de Mars-Olympiades)
 - ◆ **21** dans le secteur Nord (Minotiers/Grand Galet/120 toises)
- ◆ **9,5** millions d'euros d'investissement pour les réaménagements d'espaces publics suite aux APU dont :
 - ◆ **4,5** millions d'euros pour le secteur Sud/Centre-ville
 - ◆ **3** millions d'euros pour le secteur Ouest (Îles de Mars/Olympiades)
 - ◆ **2** millions d'euros pour le secteur Nord (Minotiers/Grand Galet/120 toises)
- ◆ **51** % de participation pour la procédure de votation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Les engagements de mandat pilotés par l'adjointe

- 41** > Poursuivre les Ateliers publics urbains (APU) et comité de suivi des travaux.
- 42** > Développer les panels citoyens habitants-usagers sur tous types de sujets afin de faire émerger des propositions concrètes de la population.
- 43** > Mettre en place une instance de propositions des enfants « Panel citoyen Kid » et dédier un budget participatif pour la mise en œuvre de leurs propositions.
- 45** > Poursuivre le dispositif proximité citoyenneté de la Maison de l'habitant dans le cadre des guichets uniques.
- 46** > Développer la procédure de votation des habitants usagers (comme réalisé lors de la réforme des rythmes scolaires).
- 90** > Renforcer la coopération avec les bailleurs pour améliorer les conditions de vie dans l'habitat social.
- 96** > Étudier le devenir du pôle commercial Olympiades en lien avec la copropriété Olympiades. Maîtriser les fonciers.



Conseillère municipale déléguée

Délégation >
FATIMA BENYELLOUL

Mise en œuvre des guichets uniques et administration générale

Contexte

Inscription dans les écoles, à la bibliothèque, questions sur les manifestations culturelles, éclairage public, urbanisme, voirie, espaces verts, propreté... les requêtes des habitants sont au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. Que ce soit par téléphone, courrier, mail ou encore sur site, les Pontoises et les Pontois saisissent les élus et les agents pour améliorer leur quotidien.

Les orientations politiques de la délégation

Faire toujours plus simple

La mairie, c'est souvent le premier et le dernier recours des habitants. Pour leur faciliter la vie, il faut pouvoir s'adresser à la mairie facilement et que les réponses soient simples, rapides, utiles. Nous souhaitons mettre en place des points d'entrée uniques des services municipaux et métropolitains au service des Pontoises et des Pontois.

Centraliser et informer les bonnes personnes au bon moment

La mise en place des guichets uniques sont un principe et une méthode plutôt qu'un lieu ou bien des personnes qui centralisent tout. L'idée est d'améliorer l'accueil administratif des habitants, dans le prolongement de la politique de proximité de la Maison de l'habitant.

L'un des sujets de la centralisation concerne le suivi de bout en bout de l'inscription aux prestations municipales : contrôle de conformité des démarches et éligibilités, facturation de la prestation, recouvrement des sommes... L'idée est de traiter en limitant les contacts et par un seul biais toutes les démarches des habitants (état civil, réglementation, inscriptions scolaires, garderie, restauration, activités sportives, orientations des jeunes pour l'emploi, activités extrascolaires, locations de salles...).

L'information des habitants sur les activités municipales fait aussi partie des avantages des guichets uniques que nous souhaitons mettre en place. Un guichet unique numérique peut être un moyen de faire en ligne des démarches afin d'éviter un déplacement.

Les engagements de mandat qui seront suivis par la conseillère municipale déléguée, directement rattachée au maire

35 > Créer un guichet unique sur deux secteurs Grand Galet et Arc-en-Ciel-Îles de Mars, regroupant les informations de l'ensemble des services publics municipaux et métropolitains

45 > Poursuivre le dispositif proximité citoyenneté de la Maison de l'habitant dans le cadre des guichets uniques (en lien avec Louisa Laïb, adjointe au maire en charge de la Proximité)

47 > Mettre en place un guichet unique des solidarités pour un meilleur accès aux droits (en lien avec Isabelle Eyméri-Weihoff, adjointe au maire en charge des Solidarités)

« L'idée des guichets uniques est que le renseignement souhaité, s'il est disponible, soit donné immédiatement aux usagers. Si la demande est plus complexe, on enregistre la demande et il est proposé à l'usager d'être recontacté voire de programmer un rendez-vous personnalisé. Regroupement des réponses et coordination des services sont le mot d'ordre. Si le besoin ne dépend pas de la ville, l'usager est orienté vers d'autres administrations ou associations si nécessaire. Concernant l'information des Pontois, il faut qu'ils puissent accéder en un clin d'œil aux activités proposées aux familles et aux différents publics. »

Fatima Benyelloul
Conseillère municipale déléguée

Une administration au service du projet de mandat et des usagers

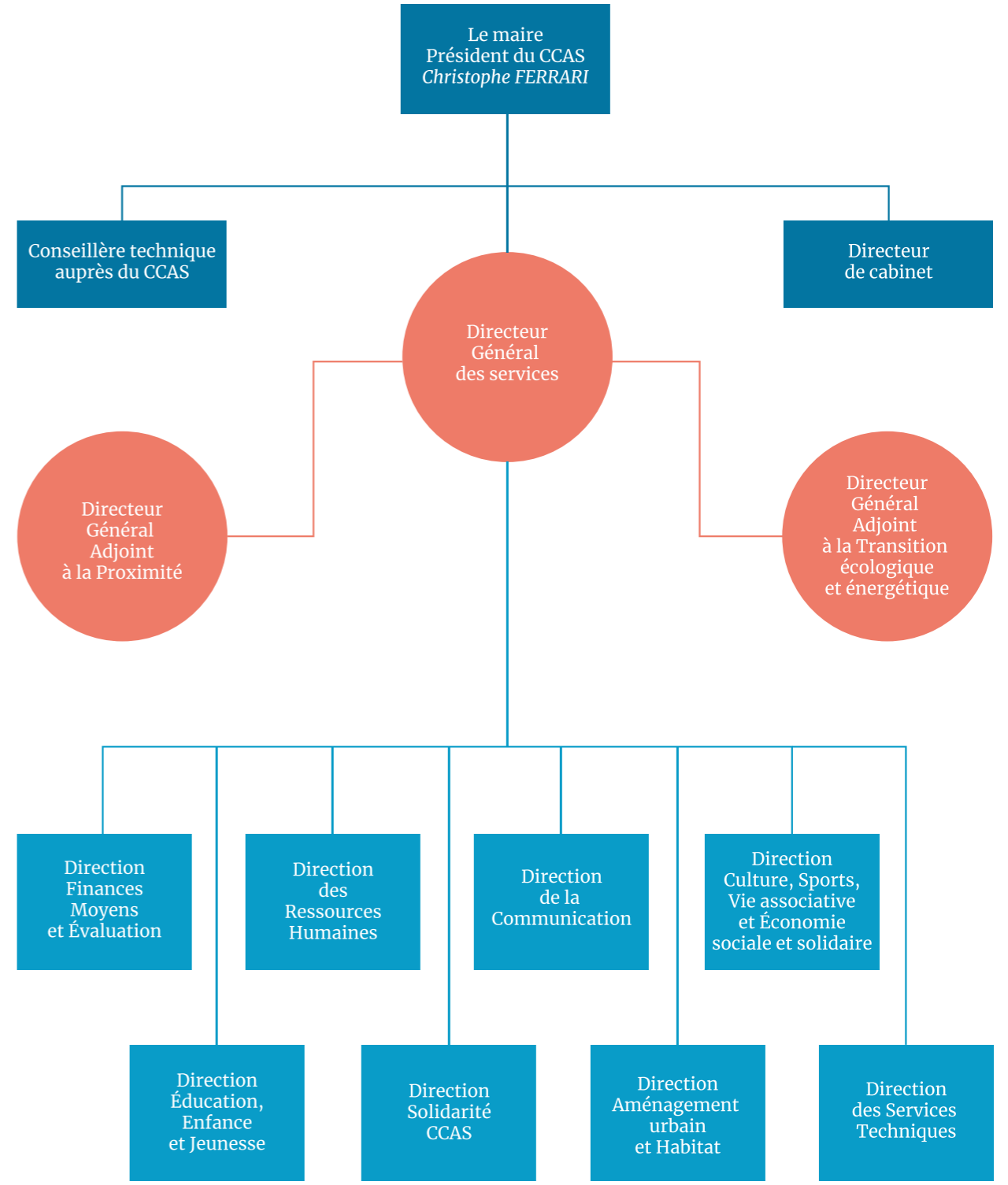
Tous les agents de la Ville, qui sont près de 550, sont mobilisés pour répondre aux demandes des Pontois.

La Ville du Pont-de-Claix peut compter sur eux pour mettre en œuvre la stratégie de mandat. La nouvelle organisation générale de l'administration est structurée autour d'une direction générale des services et de deux directions générales adjointes, rattachées directement au maire. Ces dernières ont pour objectif la réalisation des commandes politiques en matière de proximité et en matière de transition écologique et énergétique qui est le deuxième pilier de la stratégie de mandat. Les directeurs et les encadrants sont à la fois associés à la construction et les responsables de la réalisation des engagements des élus. Les encadrants, au nombre d'une centaine, ont été directement associés à l'élaboration de la stratégie de mandat ou ont participé au séminaire de présentation de début de mandat.

Nous avons besoin d'une administration moderne. Ce mandat sera donc aussi celui de la modernisation de l'administration, tout autant dans ses méthodes d'audits de ses propres résultats que dans l'utilisation du numérique. C'est un virage nécessaire pour son efficacité et pour le service public dont elle est le bras armé. Une administration moderne doit être capable de répondre aux demandes des usagers de manière adaptée et avec la plus grande réactivité, en toutes circonstances.



Organigramme général
des services de la Ville du Pont-deClaix



Infos pratiques

CONTACT

Mairie du Pont-de-Claix
Place du 8 mai 1945
38 801 Le-Pont-de-Claix cedex
04 76 29 80 00
mairie@ville-pontdeclaix.fr

ACTUALITÉS

Actualités, agenda, infos pratiques,
démarches en ligne... toute la Ville est sur

www.pontdeclaix.fr

Suivez l'actualité de la Ville
sur les réseaux sociaux :



www.facebook.com/ville.pontdeclaix



www.instagram.com/pontdeclaix

VILLE DE
Pont
Claix

STRATÉGIE DE MANDAT

2020
2025

UNE
VISION
POUR LA VILLE